

ADDES
26^{ème} Colloque - 24 mars 2015
« **Les chiffres sur l'économie sociale :
où en est-on ?** »

Ouverture du colloque par **Jean-Louis Bancel**, président du Crédit Coopératif

Derrière les chiffres, quels enjeux pour l'économie sociale et solidaire ? **Henry Noguès**,
président de l'ADDES

Production de données par la statistique publique

Animation: **Viviane Tchernonog**, CNRS, Centre d'économie de la Sorbonne

- Poids et spécificités économiques des acteurs de l'économie sociale – **Julien Deroyon**, INSEE
- Un 1^{er} retour d'expériences sur la collecte de l'enquête nationale de l'INSEE auprès des associations - **Aurélien D'Isanto**, INSEE

Bons et mauvais usages des chiffres focus 1 - **Philippe Kaminski**, ADDES

Enjeux de l'observation territoriale les observatoires régionaux de l'ESS

Animation: **Arnaud Matarin**, Observatoire national de l'ESS, CNCRES

- Cartographier l'ESS pour comprendre son inscription territoriale – **Jean-François Draperi**, CESTES / CNAM - RECMA
- Enjeux de l'observation territoriale: les observatoires régionaux de l'ESS – **Manon Lambert**, Cress PACA, **Karine Fénies-Dupont**, Cress Pays de la Loire

Bons et mauvais usages des chiffres focus 2 - **Philippe Kaminski**, ADDES

Prix de l'ADDES

- Prix de mémoire présenté par **Maurice Parodi**

Raphaël Laforgue : « La coopération sans les coopérateurs » Promotion de la coopération de consommation par la FNCC (France, 1918-1930)

- Prix de thèse présenté par **Eric Bidet**

Pascale Château-Terrisse : Les outils de gestion, transporteurs et régulateurs des logiques institutionnelles, cas de deux organisations de capital-risque solidaire

La connaissance du travail dans l'économie sociale

Animation: **Nadine Richez-Battesti**, Aix Marseille université – LEST CNRS

- Progrès et zones d'ombre – **Lionel Prouteau**, Université de Nantes, LEMNA
- L'emploi associatif en question – **Mathieu Narcy**, Centre d'études de l'emploi
- Un baromètre national sur la qualité de vie au travail dans l'ESS – **Brigitte Lesot**, Mutuelle CHORUM CIDES

Bons et mauvais usages des chiffres focus 3 - **Philippe Kaminski**, ADDES

Table ronde: production et usages des données chiffrées sur l'ESS

Animation: **Charlotte Debray**, FONDA

- **Edith Archambault**, ADDES / CNIS
- **Chrystel Giraud-Dumaire**, Coop FR
- **Arnaud Lacan**, MAIF
- **Laurence de Nervaux**, Fondation de France
- **Marie Lamy**, Le Mouvement Associatif

Intervention de **Jean-Pierre Duport**, président du Conseil national de l'information statistique, CNIS de 2004 à 2014

Conclusion par **Jean-Claude Detilleux**, président de la Fondation Crédit Coopératif

M. le Président.- Bonjour à tous. J'ai le plaisir et l'honneur, en tant que président de l'ADDES, d'ouvrir ce 26^e colloque. Je vous remercie de votre présence au début de notre journée. Nous serons rejoints par d'autres participants au cours de la journée. Bienvenue à tous.

Nous avons une journée bien remplie. Les chiffres sur l'économie sociale, où en est-on ? Cette question de la mesure statistique de la comptabilisation des entreprises, comme on dit maintenant, de l'économie sociale et solidaire est l'ADN de l'ADDES.

Nous allons ouvrir ce colloque avec Jean-Louis Bancel, président du Groupe Crédit Coopératif, groupe qui accompagne l'activité de l'ADDES depuis son origine. Je le remercie des mots d'introduction qu'il va nous dire. Merci à toi, Jean-Louis.

Jean-Louis BANCEL.- Mesdames, Messieurs, bonjour. Cher Henry, Monsieur le Président, merci de me donner la parole pour quelques mots d'introduction à ce colloque.

Je voudrais reprendre quelques éléments de formulation que j'ai pu émettre lors de la rencontre nationale du Crédit Coopératif de 2014. Ce n'est pas si vieux que cela. En travaillant à préparer cette intervention sur la thématique que vous nous avez retenue, il me revenait à l'esprit le fait que, nous, le Crédit Coopératif, avons joué un rôle initial dans la création de l'ADDES – mais tout ceci est rappelé dans des documents qui ont été diffusés ou le seront dans la journée – car nous sommes à l'origine, nous avons et continuons à avoir une vision du monde d'une économie sociale sans rivages.

Pour ce faire, je pense qu'il faut filer la métaphore des navigateurs et partir du réel, même si nous partons vers des *terra incognita*. Je ne pense pas que, pour nous, Crédit Coopératif, l'économie sociale soit une *terra incognita* mais, plus je réfléchis et travaille sur ce concept d'économie sociale sans rivages, plus je pense que c'est une image porteuse de beaucoup d'interprétations.

La première, nous la connaissons bien, est géographique ; c'est l'économie sociale partout dans le monde. Nous parlions à l'instant, c'est peut-être l'idéal de la République coopérative chère à Ernest Poisson et Charles Gide, d'une Terre entière couverte de coopératives. C'est, pour nous, éventuellement, tous les secteurs d'activités humaines. Je pense cependant qu'un nouveau rivage a son importance. Nous ne le dévoilerons pas ici, mais il faudra peut-être un jour que l'ADDES contribue à l'explorer. Il s'agit du rivage des manières de travailler ensemble et, c'est un sujet que je commence à bien creuser, le travail des biens communs. C'est la manière de faire société ensemble et où je pense que l'économie sociale et solidaire a beaucoup à apprendre et à apporter.

À ce moment, on s'aperçoit que l'ADDES, dans sa fonction, reste un outil indispensable dans une démarche assez classique scientifique, de rigueur méthodologique, avec la volonté de toujours essayer de trouver. Partir du réel, c'est partir de données multidisciplinaires et de données qui manient des chiffres.

Simplement, vous le savez les uns et les autres, en tout cas il faut toujours le rappeler, les chiffres ne sont jamais neutres. Les chiffres ne prennent un sens que pour autant que l'on les « pose » sur une feuille, un écran, dans des têtes, dans la manière de les articuler. Nous devons être dans une démarche de rigueur, c'est-à-dire une démarche qui consiste à savoir ce que l'on voudrait démontrer et à faire des allers retours entre une théorie, une vision et une réalité.

C'est plus compliqué que dans les sciences dites « dures », et encore, à voir, car l'aspect expérimental est peut-être plus compliqué. Le point qui me paraît important est qu'il nous faudra faire grande confiance à l'ADDES pour nous aider à avancer dans cette démarche...

Un grand sujet d'actualité anime, avec des ponts, c'est bien la controverse au sens intellectuel, la problématique de l'impact social. Il y a le côté très à la mode de l'expression et, au-delà, la

problématique de la mesure. Je me permets, c'est l'occasion qui m'est donnée, de rappeler qu'il n'y a pas de « mesure »... Il existe des domaines où la mesure est facteur dépendant de l'opérateur. Je pense que c'est un sujet sur lequel l'ADDES devrait, là aussi, contribuer – je suis en train de préparer les futurs colloques, c'est tout –, aider à faire comprendre que, dans le domaine des humanités, des sciences humaines, il faut intégrer la problématique du rôle de l'opérateur de la mesure. C'est bien connu en médecine, les échographies sont des outils absolument fantastiques, mais la capacité de chaque échographe est différente à lire, à interpréter, voire même à réaliser des échographies. Je pense que l'on oublie trop cela dans nos sciences humaines : ce n'est pas parce que c'est intégré par les opérateurs qu'il ne faut pas faire des analyses, des recherches.

Ce ne sont pas des thèmes que nous allons retrouver aujourd'hui, mais nous aurons le plaisir d'entendre des communications sur des sujets qui nous ramènent aux racines originaires de l'ADDES, qui est de ne pas avoir peur des chiffres. Ce n'est pas parce que nous travaillons dans un domaine de la vie, dans le domaine des initiatives humaines, qu'il n'y a pas des choses à mesurer. Nous allons également voir le chemin parcouru.

Je suis très heureux de voir ici présents les gens qui ont été au début de l'aventure et sont aujourd'hui capables de montrer que, grâce à l'ADDES et au travail qu'ils ont réalisé, du chemin a été fait. Cependant, je terminerai l'image en disant qu'il reste encore du chemin à parcourir. Il existe de nouveaux territoires, des *terra incognita* de l'analyse, de la recherche, à faire avancer ; c'est ce que j'ai essayé de susurrer dans ces quelques propos. Ces rivages multiples de l'économie sociale donnent encore beaucoup de matière, de capacités à l'ADDES, dans son approche multidisciplinaire, pour permettre que l'économie sociale soit vraiment considérée comme un tissu vivant, un tissu qui se régénère et qui mérite que les uns et les autres y croyions et nous y engageions. Je vous remercie et bons travaux à tous !

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Louis, de cette introduction où tu abordes déjà le cœur du sujet d'une certaine manière.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de données sur l'économie sociale pendant si longtemps ? Pourquoi a-t-il fallu la création de l'ADDES ? Tu disais que c'était une *terra incognita*, c'est vrai. L'explication sans doute tient au fait que l'associationnisme se situe dans une zone dynamique, certes, mais également source de trouble, et qui a fait parfois peur aux pouvoirs établis.

L'absence de données fragilise l'ESS. Pourtant, reconnaître la biodiversité économique, car il existe certainement plusieurs manières d'entreprendre pour s'engager dans des aventures économiques, est de l'ordre d'un intérêt général. Au-delà des intérêts des acteurs de l'économie sociale, parfois vus comme des intérêts corporatistes légitimes, existent aussi des intérêts sociétaux plus larges.

La méfiance est ancienne, on s'est toujours méfié de l'union, qui est une source de force. Les pouvoirs établis ont toujours eu tendance à vouloir contrôler ce qui se passe et à se méfier de l'associationnisme.

La Révolution française, qui craignait les pouvoirs, notamment les corporations et les pouvoirs religieux existants, a essayé de faire table rase des corps intermédiaires. Comme l'écrit Bernard Gibaud : « *Quand se croisent la liberté d'association et la liberté d'entreprendre, elle a plutôt donné la prime à la liberté d'entreprendre* ». On peut comprendre la priorité donnée à une économie envisagée du côté de l'offre, mais on voit bien que cela a produit un développement déséquilibré de la société. La loi Le Chapelier a empêché pendant longtemps les citoyens de la société de s'associer pour être acteurs et de s'auto-organiser librement.

Par la suite, sous la troisième République, la proximité des associations et des mutuelles avec les mouvements sociaux ou, parfois, avec les églises, ou les deux, a continué d'inquiéter le pouvoir politique. Du côté des forces progressistes, ou qui se qualifient comme telles, on avait toujours tendance à considérer que les réformes, les changements apportés grâce aux initiatives d'économie sociale ne valaient pas les changements plus radicaux, plus profonds, que seule une véritable révolution pourrait amener. Du côté des forces plus conservatrices, les initiatives émancipatrices de l'économie sociale pouvaient faire craindre à terme des risques d'une déstabilisation de l'ordre établi. Pourquoi donner une plus grande visibilité à ce qui était vu comme une impasse ou une menace ?

Malgré ces réserves dans cette zone complexe des initiatives ont été prises et des entreprises se sont développées mais chacune dans son secteur d'activité ou dans sa famille coopérative ou mutualiste. Quand leurs responsables ont commencé à se rassembler dans les années soixante-dix, ils parlaient d'organisations, puis, ensuite, d'entreprises. Ce qui faisait hésiter à l'emploi de ce mot tient à leur nature hybride puisqu'elles sont à la fois un projet d'entreprise avec une vocation économique de production et simultanément une association de personnes, et non de capitaux, exprimant une volonté collective dans un engagement solidaire. Elles sont donc sur le terrain économique, mais aussi sur le terrain sociétal, voire souvent sur le terrain politique.

La visibilité de l'économie sociale et solidaire est un enjeu important pour ces raisons que l'histoire révèle. Nous avons connu l'absence de visibilité après la naissance de l'ADDES pendant plusieurs années. Si, aujourd'hui, nous avons plus de visibilité sur l'économie sociale et solidaire, en France mais aussi en Europe et dans le monde, c'est parce qu'un certain nombre de pionniers ont eu la volonté opiniâtre de la faire reconnaître. C'est un enjeu important car l'absence de l'ESS dans les radars des représentations sociales est dangereuse. En effet, soit on pense qu'elle n'existe pas, soit on pense qu'elle se différencie si peu des autres entreprises que cela ne vaut pas la peine d'y consacrer du temps et d'en faire une catégorie statistique, à part entière.

Avec cette absence sur les écrans de la statistique, l'économie sociale et solidaire risque d'apparaître seulement comme un acteur historique, plutôt ringard. Quand on parle des « acteurs historiques », par exemple dans le domaine de l'aide à domicile, il y a tout de même un peu de condescendance, voire de mépris pour les réalisations concrètes et utiles engagées dès les années 50 par ces associations. Le corollaire de cette invisibilité c'est également une absence dans les contenus de l'enseignement scolaire et universitaire, même quand celui-ci s'est tourné davantage vers l'économie et les sciences de la société. En écho, sur le terrain opérationnel, on observe pendant longtemps dans les actions d'accompagnement à l'entrepreneuriat une ignorance quasi-totale de cette voie vers l'économie sociale même si, aujourd'hui, de nombreuses initiatives à l'initiative des CRES sont venues corriger cela. Or, comme vous le savez, ce qui ne se compte pas a tendance à ne pas compter, en tout cas, à compter moins et, parfois, à ne pas compter du tout.

La visibilité donne une représentation, mais surtout un pouvoir d'agir, une capacité d'action. Dans le contexte actuel, nous savons que nous sommes assez largement en échec sur le plan économique, sur le plan social, et que les défis environnementaux sont également très délicats à relever.

N'imaginer l'économie que d'une seule manière serait une forme d'infirmité collective, un appauvrissement considérablement des potentialités de développement, de création de richesse et d'organisation d'une société civilisée. C'est pourquoi la reconnaissance de ces formes plurielles d'organisation de l'activité économique est capitale. C'est ce qui a suscité, au début des années 80, la naissance de l'ADDES. À partir de cette époque, un travail de collaboration, très long et patient, mais qui a été fructueux, s'est développé avec l'INSEE, au

plan national, mais aussi dans certaines régions avec les chambres régionales de l'économie sociale et les directions régionales de l'INSEE.

Depuis 2006, grâce à ce travail et à la statistique publique, nous disposons de données. Elles ne sont pas parfaites – il n'est d'ailleurs pas certain qu'il puisse exister des données vraiment parfaites – mais elles ont le mérite d'exister, d'être établies sur des conventions transparentes que l'on connaît, que l'on peut discuter, et d'être stables dans le temps. Elles permettent donc des comparaisons dans l'espace et dans le temps. Sans elles nous serions vraiment restés dans une grande ignorance.

Il ne faut pas oublier que d'autres travaux existent également. Sur les coopératives, plusieurs membres de l'ADDES y concourent à l'instar de René Mauget. Sur les associations, les travaux de Viviane Tchernonog font aujourd'hui autorité.

Maintenant, on a une idée sérieuse du poids de l'ESS grâce aux données de l'INSEE exploitées par le CNCRES et par l'observatoire du CNCRES.

Compter permet de corriger des erreurs de représentation. « *Les emplois de l'ESS sont financés par l'impôt* », « *l'économie sociale est une charge pour le développement régional.* » Ce sont des phrases que l'on a entendues, pour la seconde, dans un conseil économique et social régional et, pour la première, à la Chambre des députés. Tout ceci au début du XXI^e siècle ! Grâce aux mesures chiffrées, les représentations de l'économie sociale et solidaire ne permettent plus d'affirmer n'importe quoi.

Avec les données statistiques, on voit comment l'économie sociale et solidaire est présente dans la quasi-totalité des secteurs de l'économie ; certes, avec un poids plus ou moins grand selon les secteurs. On peut constater qu'elle a des rôles multiples et pas seulement dans le domaine de l'économie de la réparation auquel on aime à la réduire parfois.

Bien sûr, le poids statistique ne résume pas à lui seul l'impact de l'ESS. Les coopératives ont un impact sur les membres coopérateurs et sur toute l'activité économique dérivée mais ceci n'est pas classé dans l'économie sociale définie par l'INSEE. C'est la même chose pour les coopératives de commerçants ou d'artisans. Les mutuelles ont également un impact sur le marché de l'assurance. Que se serait-il passé sur les marchés de l'assurance en l'absence de sociétés mutuelles de santé ou de mutuelles d'assurance ? Faudrait-il vraiment expérimenter *in vivo* ce type de situation pour s'en rendre compte ? D'ores et déjà, un certain nombre de classements, qui ne sont pas opérés par les acteurs de l'ESS mais par les professionnels, montrent la qualité de la performance des entreprises mutualistes. Il est probable qu'en leur absence le marché ne fonctionnerait pas de la même façon.

Rassemblés dans des catégories statistiques, les êtres statistiques sont paisibles, ils le restent quand on les manipule dans les données. En revanche, quand ce sont des acteurs vivants, ils ruent souvent dans les brancards. Ils trouvent qu'ils ne sont pas dans la bonne catégorie, que l'on n'a pas bien mesuré leur périmètre, qu'en réalité, ils ont un impact bien plus grand que cela voire, parfois, ils trouvent que l'on a mis avec eux des gens qui ne devraient pas y être. Il n'y a pas toujours communauté de valeurs et de pratiques entre eux. Il faut bien reconnaître que l'existence de la catégorie statistique n'a pas le pouvoir de transformer les pratiques.

C'est un enjeu pour la société. Je ne suis pas un spécialiste de la statistique. Heureusement, au sein de notre comité scientifique, nous avons de vrais statisticiens. Dès que l'on va sur le terrain, que l'on manipule des données, ce n'est pas que la réalité résiste, mais la manière dont on la saisit pose de nombreuses questions. Il y a des choses que l'on n'arrive pas à bien mesurer, même seulement à discerner. Des simplifications que l'on est amené à faire pour pouvoir avancer posent des problèmes redoutables. Par conséquent, c'est un vrai métier, un art difficile. On ne s'improvise pas statisticien. Blaise Pascal nous rappelle que l'exigence éthique invite à faire l'effort de « bien penser ». C'est pourquoi la rigueur méthodologique

s'avère nécessaire.

Aujourd'hui, il existe d'autres sources de données que celles de la statistique publique. C'est bien, cela ouvre le débat, mais il faut qu'un certain nombre de règles méthodologiques soient transparentes pour que l'on puisse échanger, se comprendre et se critiquer éventuellement. Parfois, il existe plusieurs chiffres pour approcher une même réalité. Il ne faut pas croire qu'une seule donnée statistique puisse tout résumer, tout dire. Il peut exister plusieurs données statistiques pour essayer de cerner, de comprendre une même réalité mais il est nécessaire d'avoir tous les éléments permettant de comprendre pourquoi leur construction est différente et conduit à des chiffres différents.

L'ADDES n'a jamais développé son projet initial toute seule. Elle est immergée dans la société, dans l'espace public. Pour préparer ce colloque avec nous, les partenaires ont été nombreux : l'INSEE – ils interviendront lors de la prochaine session –, le CNCRES et son observatoire avec le réseau des CRESS, le CNAM avec Jean-François Draperi, la Mutuelle Chorum et le CIDES pour son étude, des revues, la RECMA, revue internationale de l'économie sociale, et *Juris associations*, dont vous avez un numéro dans votre mallette. Dans celle-ci nous avons mis un certain nombre de documents du passé issus des premiers colloques de l'ADDES, pour que vous mesuriez le chemin parcouru en partenariat avec le Crédit Coopératif et sa fondation dont je remercie pour sa présence parmi nous le président, Jean-Claude Detilleux. Les partenariats ont été également activés avec la FONDA et Charlotte Debray, avec l'Uniopss et Jean-Pierre Dupont, qui présidait le CNIS viendra conclure nos travaux. C'est donc un travail d'équipe que nous poursuivons grâce à une cheville ouvrière fort efficace que je remercie pour son travail : Véronique Larosée.

Ce projet a commencé il y a bientôt 35 ans et se poursuit. Jacques Moreau disait : « *Je souhaite une économie sociale sans rivages* », c'est-à-dire une économie sociale qui soit un centre d'impulsion est non un territoire entouré de barbelés. Evidemment, ce n'est pas parce que l'on veut mesurer, que l'on établit des catégories statistiques et donc qu'il faut définir précisément ce que l'on compte que envisage de mettre des barbelés autour de l'économie sociale et solidaire. C'est finalement aux acteurs engagés de l'avenir qu'appartiendra le soin d'en dessiner les nouveaux contours. Je vous souhaite un bon colloque.

Nous avons prévu du retard, mais j'en ai rajouté quelques minutes. Je m'en excuse auprès de Viviane. J'appelle pour la première session, Julien Deroyon et Aurélien d'Isanto de l'INSEE, Philippe Kaminski pour la conclusion et Viviane, qui nous fait le plaisir d'animer et est membre du conseil scientifique de l'ADDES depuis bien longtemps et avant moi.

Mme Viviane TCHERNONOG.- Bonjour. C'est maintenant un grand moment pour tous, pour l'économie sociale, tous les acteurs qui travaillent pour, dans, à côté de l'économie sociale, pour l'ADDES, qui a œuvré depuis longtemps pour que la statistique publique s'empare de la question de l'économie sociale et des associations. Nous allons commencer par l'intervention de deux chercheurs de l'INSEE.

Julien Deroyon, qui appartient au département des synthèses sectorielles de l'INSEE, va nous présenter les résultats d'une étude qu'il a conduite, des données sur le poids et les spécificités de l'économie sociale et des organisations qui la composent.

Aurélien D'Isanto, qui appartient à la direction des statistiques d'entreprise de l'INSEE et a piloté cette première enquête de l'INSEE, qui est encore en cours, va nous faire un premier retour pour cette enquête.

Julien, vous avez la parole pendant 25 minutes. Nous avons effectivement du retard ; nous allons surveiller le temps.

Julien DEROYON.- Je vous remercie. Avant de débiter et d'entrer dans le vif du sujet, je souhaiterais remercier l'ADDES et son président de nous permettre de présenter ce travail, coécrit avec Laurent Bisault de l'INSEE.

Pour entrer dans le vif du sujet et résumer les objectifs de ce travail, il s'agissait, en premier lieu, d'estimer le poids de l'économie sociale au niveau macroéconomique, dans l'ensemble de l'économie. En termes de parts dans l'emploi, le poids était déjà relativement bien documenté. Il s'agissait concrètement de répondre à des questions : quelle est la part de l'économie sociale dans la valeur ajoutée, quelle est la part dans le PIB.

Au-delà de ces grands ordres de grandeur macroéconomiques, il s'agissait également d'apprécier la capacité de décrire la situation économique et financière des unités de l'économie sociale, de les décrire dans leur diversité, le tout selon des concepts et des méthodes partagées pour établir des comparaisons entre ces unités et le reste de l'économie.

Je mentionnais la diversité des unités de l'économie sociale. S'il y avait naturellement une richesse, pour l'évaluateur, elle est un premier écueil, voire un défi majeur. On se retrouve avec, comme objet d'étude, un champ qui englobe des unités de logique économique très diverses recouvrant des formes juridiques très différentes.

Les comptes nationaux, pour décrire l'économie, la partitionnent par grands types d'agents économiques, ce que l'on appelle les « secteurs institutionnels ». Nous avons schématiquement, d'une part, les unités marchandes avec les sociétés non financières, les sociétés financières et, d'autre part, les unités non-marchandes : administrations publiques, institutions sans but lucratif au service des ménages. De fait, l'économie sociale transcende cette délimitation puisqu'elle englobe l'ensemble des types de secteurs institutionnels.

Nous sommes également confrontés à des organisations productives très diverses avec de grandes unités employeuses, des unités non-employeuses et des pratiques, des moyens mobilisés délicats à quantifier comme le recours au bénévolat.

Concrètement, cette diversité se traduit dans les sources par des difficultés d'identification. Par exemple, par rapport aux sources usuelles mobilisées pour rendre compte de l'activité des sociétés non financières en France, il existe des données fiscales produites par les statistiques à l'INSEE. Les unités non lucratives sont non assujetties aux impôts commerciaux et échappent donc concrètement à cette source.

Nous avons également des difficultés, et non des moindres, d'ordre conceptuel : comment rendre compte de l'utilité sociale d'une association dans l'estimation de sa production ? Comment valoriser des moyens tels que le bénévolat ? Toute une série de questions sur le champ, les concepts, la méthode, les mesures.

La méthode, par rapport à tous ces écueils, sera d'appliquer un cadre. Il est, certes, simplificateur voire réducteur par rapport à la diversité de l'économie sociale, mais a le mérite d'être cohérent, homogène, et de pouvoir autoriser une lecture sur l'ensemble de l'économie. Nous appliquerons donc le cadre général de la comptabilité nationale.

D'un point de vue pratique, il présente un double intérêt puisque nous pourrions mobiliser les sources, répliquer les méthodes déjà employées par les comptes nationaux pour estimer les comptes des sociétés financières, des institutions sans but lucratif au service des ménages. Ce faisant, nous pourrions également témoigner d'une certaine diversité des témoignages en raisonnant par grand type d'agent économique.

Concrètement, ce qui a été fait dans ce travail était, une fois le champ délimité et les unités d'économie sociale identifiées, de les répartir par grands types de secteurs institutionnels, d'estimer les résultats pour chaque type d'agent en réinvestissant les sources et méthodes de la comptabilité nationale et, pour finir, d'agrèger l'ensemble de ces résultats.

La contrepartie, comme je l'indiquais, est que cette vision au prisme de la comptabilité nationale implique un certain nombre de restrictions en termes de champ, de concepts et de mesures.

Pour la présentation, dans un premier temps, j'apporterai des précisions sur le champ suivi, un champ naturellement cohérent avec le nouveau cadre légal et, par ailleurs, articulé avec les délimitations opérées par la comptabilité nationale. Je préciserai également certaines caractéristiques de description des types d'agents, en particulier comment nous apprécions leur caractérisation marchande. Enfin, je décrirai sommairement les différentes sources de données mobilisées.

Je reviendrai dans une deuxième partie aux résultats macroéconomiques. Je décrirai sommairement les résultats en termes d'emploi, de masse salariale, de valeur ajoutée et j'expliquerai pourquoi, d'une part estimé à 10 % d'emplois, on aboutirait à une part dont la valeur ajoutée est de l'ordre de 5 %.

Enfin et surtout, l'intérêt de ce travail est de pouvoir dresser une sorte d'inventaire systématique des différentes sources et d'identifier les possibilités de suivi statistique dans un second temps d'étude. Je finirai par l'illustration de quelques spécificités des propriétés des unités d'économie sociale, soit sur un plan macroéconomique avec une évolution comparée de l'emploi, soit au plan microéconomique en illustrant le comportement de mise en réserve des résultats par les coopératives.

Le champ de l'étude : la loi opère dans une logique extensive puisqu'un premier socle est constitué des familles traditionnelles : associations, fondations, coopératives, mutuelles. Il est précisé que ces unités sont dotées de la personnalité morale et peuvent rejoindre le champ des sociétés commerciales sous un certain nombre de conditions.

En l'état actuel du répertoire statistique et en attente de la mise en œuvre de cette disposition, nous ne pouvons pour l'instant raisonner et appréhender que la première partie, la partie socle, généralement qualifiée d'économie sociale, de ce champ.

Ce champ doit être articulé avec la comptabilité nationale dans une démarche qui s'apparente à l'estimation d'un compte de l'ensemble des institutions sans but lucratif. Le système européen des comptes opère une délimitation entre les grands types d'agents. Lorsque ces ISBL sont de faible importance, elles sont assimilées à des ménages. En pratique, la délimitation opérée se fondera sur le caractère employeur des unités. On raisonnera de fait sur les associations, les fondations, les coopératives, les mutuelles employeuses identifiées dans des répertoires par leur catégorie juridique.

Une précision sur les méthodes et en particulier la façon dont on définit le caractère marchand des unités. Cette question est importante puisqu'il s'agit de s'employer à décrire leur modèle économique. Cela suppose plus précisément de déterminer le type de ressources dominantes. En la matière, on applique un critère quantitatif, c'est-à-dire que, si l'unité couvre plus de la moitié de ses coûts de production avec les ventes, elle est considérée comme marchande. Cette répartition est appliquée ensuite par secteur d'activité à un niveau relativement fin.

Pour rendre cela plus concret, je vais en donner une illustration avec deux exemples emblématiques pour l'économie sociale, donc l'action sociale. À l'INSEE, les comptes nationaux estiment un compte de l'action sociale. On estime une production et on s'intéresse à la répartition du financement de cette production entre les différents types d'agents. On estime en particulier la part financée par les ménages, donc le reste à charge. Il ressort de ces travaux que, par exemple, pour les établissements d'accueil de personnes handicapées ou en difficulté sociale, les ressources propres ne couvrent pas la moitié des coûts de production. En vertu du critère précédemment décrit, les associations dans ce secteur d'activité sont considérées comme non-marchandes.

À l'inverse, par exemple dans les établissements d'accueil de personnes âgées, on obtient que

les ventes couvrent à peu près la moitié des coûts de production. On est donc à la frontière du critère précédemment décrit. Par ailleurs, les concours publics sont d'une ampleur équivalente entre les différents types d'unité, les unités lucratives et les unités non lucratives. On considère donc que ces concours publics d'égale importance ne biaisent pas la concurrence. Ces unités, les associations, sont en concurrence avec des producteurs marchands. De ce fait, elles sont elles-mêmes assimilées à des producteurs marchands.

Pour finir, sur les sources de données, il a été procédé en deux temps. Dans un premier temps, les données sociales ont été mobilisées : les déclarations annuelles de données sociales, DADS. Elles permettent d'abord une délimitation du champ, un repérage des unités par catégorie juridique, permettront ensuite une répartition par famille et par secteur institutionnel et fourniront les premiers ordres de grandeur en termes d'emploi et de masse salariale. Ensuite, pour obtenir des résultats économiques et financiers sur les unités, on va mobiliser en premier lieu des données fiscales produites et exploitées par les statistiques d'entreprise à l'INSEE. Ces données ne permettent pas de couvrir exhaustivement l'intégralité du champ. On va donc combler les lacunes en mobilisant les comptes déjà réalisés par les comptes nationaux.

Par exemple, pour les associations, on va mobiliser des comptes qui reposent sur des résultats d'enquête, notamment l'enquête du centre d'économie de la Sorbonne. Pour les mutuelles, on mobilisera des comptes qui reposent sur des données de l'autorité de contrôle prudentiel.

Ceci étant fait, on obtient des premiers résultats. Le résultat sur l'emploi est assez bien documenté. L'économie sociale représente 10 % de l'emploi salarié en France. La nouveauté par rapport à ce résultat tient à la répartition de cet effectif. Déjà, si je raisonne en amont en termes de nombre d'unités, on est sur un ensemble qui comprend plus de 150 000 unités employeuses. Du point de vue des unités, l'économie sociale est très majoritairement non-marchande ; les 2/3 des unités, un peu plus de 100 000, sont non-marchandes.

En revanche, ces unités non-marchandes sont comparativement de plus petite taille. Au final, on aboutit au résultat que l'emploi dans les unités non-marchandes est légèrement majoritaire par rapport aux unités marchandes.

Ensuite, lorsque l'on s'intéresse aux rémunérations versées par ces unités, le premier résultat est que, d'une manière générale, les rémunérations versées par l'économie sociale sont assez en deçà des rémunérations versées dans le reste de l'économie.

Par ailleurs, ces rémunérations présentent une dispersion assez importante. Il existe un écart de 50 % entre les rémunérations versées par les associations, fondations par rapport aux mutuelles. Cette dispersion est accrue lorsque l'on passe à un raisonnement en termes de secteur institutionnel, avec un écart de plus de 70 % entre les unités non-marchandes d'une part et les sociétés financières d'autre part. Cela montre l'intérêt d'avoir une vision par grand type d'agents. Cela délivre une lecture plus homogène et cohérente des unités.

De ces deux faits stylisés*, les rémunérations moindres versées dans l'économie sociale se traduisent par une réduction en termes de masse salariale, puisque l'on passe de 10 % en termes d'emploi à un peu moins de 8 % en termes de masse salariale. Les écarts de rémunération au sein de l'économie sociale aboutissent à un déplacement de l'équilibre puisque, alors que les unités non-marchandes étaient majoritaires en termes d'emploi, elles sont minoritaires en termes de masse de rémunération versée : 46 % pour les unités non-marchandes.

Lorsque l'on passe à la valeur ajoutée, par définition, par principe et comme l'énonce la loi, les unités d'économies sociales poursuivent un objectif autre que la seule réalisation de bénéfice. Par ailleurs, par construction, du point de vue des méthodes, ces unités non lucratives verront leur production valorisée à hauteur de leur coût. On peut citer d'autres facteurs, une répartition sectorielle davantage dans les services et, à secteur donné, moins

d'intensité capitalistique. Cet ensemble de facteurs aboutit au résultat général que la part des salaires dans la valeur ajoutée est plus élevée pour les unités de l'économie sociale que pour les unités du reste de l'économie.

J'ai mentionné quelques ordres de grandeur pour faire le lien avec ce qui précédait, mais ils sont exprimés en termes de rémunération brute. Pour aboutir à la part des salaires dans la valeur ajoutée, il faudrait prendre également les cotisations acquittées par les employeurs. On obtient des écarts similaires lorsque l'on passe vraiment à cet ensemble. Par exemple, pour les sociétés non financières, on a une part des salaires de l'ordre de deux tiers dans la valeur ajoutée alors que, pour les institutions sans but lucratif au service des ménages, on estime cette part à 90 %. Du fait de cet écart, on aboutit au résultat que la part en termes de valeur ajoutée se trouve réduite et passe de 8 % en termes de masse salariale à 5 % en termes de valeur ajoutée. Concrètement, avec des données 2012, on aboutit à un ordre de grandeur de 90 milliards d'euros de valeur ajoutée au coût des facteurs.

La répartition entre les différents types d'unités marchandes, non-marchandes, est sensiblement peu modifiée.

Comment expliquer que l'on passe d'un ordre de grandeur initial de 10 % de l'emploi à 5 % en termes de valeur ajoutée ? Les deux facteurs sont des rémunérations moindres dans l'économie sociale et un comportement de marge moins prononcé équivalant à une part plus importante de salaire dans la valeur ajoutée, des facteurs qui jouent dans des proportions similaires et aboutissent à cette réduction de moitié de la part de l'économie sociale.

Je vais peut-être faire une précision sur la mesure. Nous avons raisonné avec une valeur ajoutée que l'on appelle « au coût des facteurs ». Nous avons pris en compte les subventions d'exploitation perçues par les unités après déduction des impôts sur la production. C'est une mesure plus pertinente pour les unités de l'économie sociale, qui perçoivent davantage de subventions, et, par ailleurs, plus favorables.

Si on souhaite passer à une mesure en termes de points de PIB, il faut se ramener à une valeur ajoutée brute, c'est-à-dire que l'on retranche, notamment, ces subventions. Par ailleurs, on procède à une comparaison avec un ensemble plus grand qui intègre notamment les impôts perçus sur les produits par les administrations publiques, de sorte que la comparaison en termes de points de PIB réduit légèrement l'ordre de grandeur. On serait à 4,5 points du PIB.

Comme je le disais, l'intérêt de ce travail exploratoire est également d'effectuer un repérage systématique dans les différentes sources de données à disposition et de réaliser un premier bilan des capacités de documentation des unités de l'économie sociale.

Il s'avère que l'on peut disposer de données individuelles parfois très denses en termes de contenu pour les coopératives, les mutuelles. En revanche, l'information s'avère plus lacunaire pour les associations et les fondations, unités pour lesquelles il faudra recourir à des enquêtes. En particulier, l'enquête « Associations 2014 » de l'INSEE, qu'Aurélien va vous présenter, devrait permettre de combler ces lacunes et d'approfondir ces estimations.

Pour finir, je vais montrer rapidement quelques illustrations des spécificités des unités de l'économie sociale. Le travail est parti d'un repérage systématique dans les données sociales. Ces données permettent une couverture différente des différentes unités et on peut donc suivre la part de l'économie sociale dans l'emploi. Sur ce graphique, nous avons l'illustration de la résilience de l'emploi de l'économie sociale durant la grande récession de 2009, avec une part qui progresse et un écart qui n'a pas été rattrapé depuis.

On peut s'intéresser à des propriétés plus microéconomiques en observant directement le comportement individuel des unités. J'ai pris pour exemple la mise en réserve des résultats par les coopératives. C'est une pratique assez emblématique des unités de l'économie sociale, d'ailleurs rappelée dans l'article premier de la loi. C'est également un critère qui prévaudra pour les entreprises commerciales qui souhaitent rejoindre le champ de l'économie sociale et

solidaire.

Pour les différents types de coopérative, agricoles, de production, le ratio des réserves constituées a été examiné. On raisonne sur des stocks rapportés au capital social de ces unités et on compare ces résultats aux entreprises du reste de l'économie. On obtient une différenciation assez nette entre, globalement, les différents types de coopératives et, plus particulièrement, les coopératives agricoles par rapport aux entreprises du reste de l'économie.

Pour conclure, j'ai livré ici quelques approfondissements possibles juste pour laisser entrevoir les possibilités. Je finirai par quelques approfondissements et des études qui pourraient être envisagées. En premier lieu, l'enquête « Associations 2014 » qui vient d'être réalisée par l'INSEE, en particulier dans son volet employeur, devrait permettre d'améliorer sensiblement ces résultats. On devrait notamment disposer d'une meilleure connaissance de la structure des recettes et des dépenses des associations, qui permettra d'améliorer la précision de l'estimation et de travailler davantage la répartition entre les différents types d'agents pour apprécier plus précisément le caractère marchand et non-marchand des unités. On devrait également pouvoir aboutir à une estimation du bénévolat, plus précisément du nombre d'engagements bénévoles, du volume horaire, et à une valorisation monétaire qui permettra de compléter les ordres de grandeur déjà présentés.

On peut également envisager des études plus microéconomiques autorisées par les données fiscales sur les coopératives. En effet, cette source est particulièrement dense puisque l'on dispose des comptes de production, des comptes d'exploitation, des comptes de résultat, des comptes de bilan pour ces unités. On peut donc s'intéresser à leur comportement de marge, à leur politique d'investissement, à leur rentabilité, à leur recours à l'endettement. On peut également, dans une perspective plus dynamique, appareiller ces données avec les données de démographie d'entreprise pour étudier la pérennité de ces unités et, plus spécifiquement, s'intéresser aux entreprises reprises par leurs salariés sous forme de coopératives.

Voilà, pour conclure, quelques possibilités d'études. Ce qui vous a été présenté est une première estimation, elle se veut exploratoire, elle est naturellement perfectible et peut être, et sera, complétée par des travaux futurs. Je vous remercie.

Mme Viviane TCHERNONOG.- Merci beaucoup. Aurélien va nous faire un retour sur l'enquête associations.

Aurélien D'ISANTO.- Bonjour à tous. Avant de commencer, je tiens également à remercier l'ADDES pour cette invitation au présent colloque qui me permet de parler de cette récente enquête « Associations 2014 » lancée par l'INSEE.

À l'heure actuelle, je ne serai malheureusement pas en mesure de vous présenter des résultats puisque nous sommes encore en phase de traitement post-collecte de l'enquête. C'est pourquoi je me limiterai à vous présenter un premier retour d'expérience sur la préparation et la collecte de l'enquête associations. C'est tout de même la première fois ; c'est un retour inédit qui sera fait sur cette enquête, notamment sur sa collecte.

Ma présentation sera articulée en cinq points. Tout d'abord, je vous parlerai du contexte et des objectifs de cette enquête, notamment les objectifs détaillés. Ensuite, la deuxième et la troisième partie seront consacrées à un retour d'expérience, un bilan, certes provisoire mais bien avancé, de la préparation et de la collecte des questionnaires de l'enquête. En quatrième partie, je parlerai rapidement des traitements post-collecte indispensables pour obtenir des données de qualité *in fine*. Enfin, je vous évoquerai le calendrier de publication des données produites par l'INSEE et des résultats que l'on peut attendre de cette enquête.

Commençons tout de suite par le contexte dans lequel s'inscrit la réalisation de cette enquête. Il est reconnu, vous le savez bien, que des lacunes existent concernant l'information statistique disponible sur le tissu associatif. Elles sont soulignées depuis très longtemps, ce n'est pas récent.

Ces lacunes sont soulignées par différents types d'acteurs, qu'ils soient publics ou privés. On peut notamment penser au milieu associatif organisé. Par exemple, la Confédération permanente des coordinations associatives, mais également le Conseil national de la vie associative, par exemple lors de grands rassemblements annuels tels que les conférences annuelles de la vie associative. Les chercheurs universitaires spécialistes du domaine qui travaillent sur le sujet sont également confrontés à ces lacunes par l'absence, la non-robustesse de certaines données statistiques sur le sujet.

De même, certains élus ou hauts fonctionnaires ont écrit des rapports, on pense notamment au rapport Ferry (Comment renforcer la place des associations, 2010), au rapport Langlais (Pour un partenariat renouvelé entre l'Etat et les associations, 2008), pour parler de ces lacunes de statistiques disponibles sur le tissu associatif. Enfin, le Conseil national de l'information statistique lui-même émet des rapports sur ces lacunes. On peut penser au rapport Neyret (rapport de la mission associations régies par la loi de 1901, 1998) et, surtout au rapport du groupe de travail Connaissance des associations de décembre 2010 présidé par Édith Archambault ici présente.

Ce rapport constitue la véritable genèse de notre enquête « Associations 2014 ». Le groupe de travail qui a écrit ce rapport avait pour mandat d'établir tout d'abord un état des lieux d'ensemble des dispositifs statistiques, des observations du tissu associatif et, comme deuxième mandat, d'étudier toutes voies d'améliorations possibles sur ce dispositif d'observations statistiques.

Quelles recommandations sortent de ce rapport ? La principale est qu'il fallait vraiment mettre en place une enquête nationale périodique auprès des associations, mesurant des aspects actuellement peu ou pas étudiés par la statistique publique. On peut penser notamment à l'étude des ressources financières, mais également aux ressources humaines et en particulier au bénévolat, qui ne laisse aucune trace administrative et qu'il est donc très difficile d'étudier statistiquement, mais également aux utilisations de ces ressources pour réaliser les activités du tissu associatif.

L'enquête « Associations 2014 » est finalement la réponse de la statistique publique à cette principale recommandation du CNIS, d'autant plus qu'elle pourrait et devrait être renouvelée périodiquement comme il est recommandé dans le rapport du CNIS de décembre 2010.

Cette enquête a pour ambition générale d'améliorer la connaissance du système statistique publique sur le monde associatif. Comment et dans quelles mesures concrètement ? Par le biais de plusieurs objectifs opérationnels concrets. Le premier, qui peut paraître étonnant mais est pourtant un bel objectif, est d'estimer avec le maximum d'exactitude possible le nombre d'associations relevant de la loi 1901 et assimilées qui ont eu au moins un jour d'activité en 2013.

Cela peut paraître une évidence comme cela, mais cela ne l'est pas du tout en soi, car il est rappelé qu'aucun répertoire à ce jour ne peut fournir le nombre d'associations réellement actives, tout simplement parce qu'un certain nombre d'associations, toujours notées comme administrativement actives dans les répertoires, ont en réalité cessé leur activité depuis longtemps mais ne déclarent pas forcément leur cessation à ces répertoires.

Le deuxième objectif est d'éclairer de manière détaillée certains aspects de la vie des associations employeurs. On peut citer beaucoup d'études détaillées mais, par exemple, étudier les financements publics des associations employeuses selon qu'elles viennent des communes, des régions, etc.

Le troisième objectif est d'essayer d'obtenir des données de cadrage au moins très générales sur l'ensemble des associations non-employeuses. La priorité absolue à ce niveau est d'obtenir notamment le volume de travail annuel des bénévoles dans ces associations, idéalement par domaine d'activité et par ancienneté.

Enfin, le dernier objectif, qui a plus une vocation méthodologique, consiste à évaluer la qualité des deux bases nationales qui répertorient aujourd'hui les associations, à savoir le répertoire SIREN, administré et géré par l'INSEE, et le répertoire RNA, répertoire national des associations, administré et géré par le ministère de l'Intérieur.

Que veut dire la « qualité » de ces répertoires ? Premièrement, en lien avec le premier objectif, d'estimer le nombre d'associations réellement actives. Cela veut dire que l'on va essayer de voir l'importance des unités considérées à tort comme actives dans ces répertoires. Deuxièmement, on examine également la qualité des adresses postales dans ces répertoires, ce qui est fondamental lorsque l'on veut réaliser une enquête car une mauvaise qualité des adresses postales peut biaiser le résultat des enquêtes *in fine*.

Enfin, cela consiste à étudier la validité des variables qui codifient l'activité dans ces répertoires. Dans le répertoire SIREN, nous avons le code APE au niveau de la NAF avec une nomenclature officielle NAF rév 2. Dans le répertoire RNA, nous avons des codifications sous forme d'objets sociaux. Il s'agit d'examiner la qualité de ces variables en fonction des réponses à l'enquête.

Pour finir cette première partie, je vais resituer l'enquête par rapport à d'autres dispositifs, d'autres enquêtes nationales sur le tissu associatif. En premier lieu, il convient de citer, hors statistique publique, l'enquête « Paysage associatif » réalisée par le Centre d'économie de la Sorbonne avec le précieux concours de Viviane Tchernonog. Elle a pour l'instant été réalisée en trois vagues, 2000, 2005 et 2010. C'est, à ma connaissance, la seule enquête d'envergure nationale ayant enquêté l'association par unités. Ces résultats sont encore beaucoup utilisés. C'est une référence importante aujourd'hui pour de nombreux acteurs, notamment lorsque l'on veut étudier une évolution des résultats entre les différentes vagues.

Au sein du système statistique public, des enquêtes sont déjà réalisées sur la vie associative, mais toujours avec le point de vue du ménage. L'unité enquêtée est toujours le ménage et jamais l'association. On peut penser aux enquêtes « Vie associative » 2002, 2010 et 2013. Pour l'enquête 2013, il est d'ailleurs à noter que les données sont en cours d'exploitation. Les publications devraient sortir cette année sur la vie associative en 2013. Ces enquêtes présentent de nombreux avantages auprès des ménages. On peut notamment étudier les caractéristiques fines des personnes qui contribuent au tissu associatif, démographiquement, socialement, etc. mais absolument pas les variables comptables, économiques et financières des associations à l'aide de ce genre d'enquête, ce que vient combler l'enquête « Associations 2014 ».

Je passe à la deuxième partie de la présentation consacrée à la présentation de plusieurs étapes importantes de l'enquête, une sorte de bilan de la préparation. La première étape a été de mettre en place un comité de concertation constitué d'experts du domaine.

Dans ce comité, on trouve des représentants de plusieurs services ministériels, par exemple la DJEPVA, des acteurs du monde associatif, notamment organisés, et des chercheurs universitaires spécialistes du domaine, dont beaucoup sont présents dans cette salle. Ce comité a un double rôle. Tout d'abord, de délimiter le champ de l'interrogation précis de l'enquête, jusqu'où l'on va, interroge-t-on les fondations ou non, par exemple et, deuxièmement, de discuter sur le fond et la forme de l'ensemble du questionnaire de l'enquête. Pour satisfaire ces objectifs, le comité s'est réuni quatre fois entre décembre 2012 et janvier 2014.

Concernant le champ de l'enquête, il a été décidé en comité de se restreindre au secteur associatif, donc à l'ensemble des associations loi 1901 et assimilées, catégorie juridique officielle 92, et de ne pas interroger les fondations par ailleurs déjà couvertes par l'enquête spécifique réalisé par la Fondation de France.

Concernant le questionnaire, il a été jugé opportun d'en concevoir deux, un détaillé et long pour les associations employeuses et un plus simplifié et plus court pour les associations non-employeuses. Le principe général est que le questionnaire employeuses reprend exactement toutes les questions du questionnaire non-employeuses mais en contient de nombreuses autres pour permettre des analyses ultérieurement plus détaillées de cette partie des associations.

Le questionnaire employeuses contient six modules. Un premier est relatif à l'organisation, la gouvernance et le domaine d'activité des associations. Un deuxième est relatif aux ressources humaines de tout type, que ce soit salariés, bénévoles, volontaires, etc. des associations. Le troisième module concerne les ressources et les charges autour d'une sorte de bilan comptable des associations, mais également les avantages en nature et leur valorisation éventuelle. La quatrième partie concerne l'appartenance à des réseaux, leur insertion dans des fédérations, groupements, réseaux plus informels, etc. La cinquième partie est relative aux difficultés rencontrées au cours des trois dernières années et l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs, par exemple, l'évolution du nombre de bénévoles au sein de ces associations. La sixième partie est un commentaire libre pour les associations employeuses pour qu'elles puissent exprimer leur opinion, notamment sur le questionnaire.

Le questionnaire non-employeuses reprend les quelques questions principales et fondamentales des six modules que je viens d'énoncer. Pourquoi un questionnaire simplifié pour les associations non-employeuses ? Tout d'abord parce que, par nature, elles ne sont pas concernées par toutes les variables par lesquelles sont concernées les employeuses. Par exemple, il n'y a pas de salariés, le budget est plus petit, certaines catégories de financement les concernent moins, le rayonnement est souvent local. Par ailleurs, nous avons eu peur d'avoir un taux de réponse plus faible si nous mettions un questionnaire trop long et trop compliqué pour ces associations qui relèvent quasiment de la même manière que des ménages, finalement. Enfin, nous avons une qualité incertaine sur la base de sondage sur les associations non-employeuses.

À ce stade, les discussions en comité de concertation avaient permis d'élaborer une version provisoire stabilisée des questionnaires et l'INSEE a décidé de les tester directement auprès des associations. Ce genre d'opération de test est usuellement réalisé pour les nouvelles enquêtes thématiques entreprises à l'INSEE.

Le questionnaire employeuses a été soumis par les enquêteurs de l'INSEE à 70 associations représentatives de l'ensemble du champ qui ont pu émettre leur avis sur ce questionnaire. Un enquêteur de l'INSEE a envoyé par mail ce questionnaire aux associations testées. Celles-ci le remplissaient et, par la suite, l'enquêteur se rendait sur le lieu de l'association pour discuter des difficultés rencontrées et de la façon de les surmonter.

Pour les questionnaires non-employeuses, le test n'a pas pu être effectué faute de moyens, mais des tests courriers plus nombreux ont été effectués par courrier postal auprès d'associations non-employeuses et toutes petites employeuses afin de modifier éventuellement le questionnement à la marge.

Une fois ce test finalisé, un bilan a été réalisé. Ce bilan a été discuté avec le comité de concertation afin d'établir cette fois des versions définitives des deux questionnaires. Les questionnaires finalisés, l'INSEE s'est penchée sur une expertise poussée des répertoires SIREN et du répertoire des associations, pas par pure curiosité professionnelle, bien que ce soit intéressant, mais surtout car l'union de ces deux répertoires avait été choisie pour constituer la base de sondage de l'enquête : les associations qui seront sélectionnées pour

répondre à l'enquête seront tirées de cette union des deux répertoires.

Nous nous sommes dit que, puisque ces répertoires étaient utilisés pour la première fois pour tirer des échantillons d'associations, une expertise approfondie n'était sans doute pas de trop. L'expertise consiste d'abord à identifier au mieux les associations présentes dans les deux répertoires, ce qui est tout à fait possible. Nous avons repéré un peu plus de 45 000 associations présentes dans le répertoire SIREN et le répertoire RNA. Pour le tirage, il a fallu les enlever d'un des deux répertoires, en l'occurrence le répertoire RNA, pour éviter les doubles comptes, car il ne sert à rien à l'association de recevoir deux fois le même questionnaire.

C'est une opération difficile car nous n'avons pas d'identifiant commun entre les deux répertoires. Dans le répertoire SIREN, nous avons le numéro SIREN, mais pas le numéro RNA, et dans le répertoire RNA, nous avons le numéro RNA mais pas le numéro SIREN. Pour fusionner, nous devons donc nous baser sur des critères de ressemblance plus ou moins forte avec la raison sociale et l'adresse entre les deux répertoires. La conséquence est que l'appariement est imparfait, même si nous avons essayé de le rendre le plus propre possible. Il reste donc des doublons que nous n'avons pas pu identifier. Cependant, ce n'est pas une fin en soi car l'enquête permettra de repérer ces doublons résiduels et de les éliminer par le jeu de pondération *in fine* des résultats afin de ne pas constituer de biais à la hausse pour le nombre d'associations.

Ces répertoires ont également été expertisés sur la qualité de l'adressage et des variables relatives aux domaines d'activité. Je passe cela. Cette expertise a été effectuée entre avril et juin 2014, juste avant le tirage de l'échantillon.

À ce stade, nous avons un questionnaire finalisé et une base de sondage nettoyée et expertisée. Nous pouvons ainsi procéder au tirage de l'échantillon. L'échantillon de l'enquête associations a été tiré en deux parties : d'un côté l'échantillon pour les associations employeuses et de l'autre pour les associations non-employeuses.

17 450 associations employeuses ont été tirées parmi les associations qui relèvent de la loi 1901 et assimilées, c'est le code juridique officiel de 92, présentes dans le répertoire SIREN fin 2013, actives administrativement au moins un jour en 2013, implantées en France métropole ou DOM et ayant déclaré au moins 1 € de masse salariale à l'Urssaf ou à la MSA en 2013. Ces critères permettent de dire si l'association est employeuse ou non. Notez que les 1 200 unités de plus de 200 salariés au 31/12/2012 sont interrogées exhaustivement dans l'enquête.

Concernant le tirage de l'échantillon des associations non-employeuses, un échantillon de 17 000 unités a été tiré parmi les associations présentes dans le répertoire national des associations ou le répertoire SIREN, actives administrativement au moins un jour en 2013, implantées en France ou dans les DOM et ayant déclaré 0 € de masse salariale à l'Urssaf ou la MSA, complément des associations employeuses que je viens de citer.

Pourquoi a-t-on utilisé SIREN et le RNA pour les associations non-employeuses puisque, si le répertoire SIREN est exhaustif pour les associations employeuses, il ne l'est pas du tout pour les associations non-employeuses ?

Notez qu'une proportion non exacte des associations est active administrativement, mais plus du tout active réellement sur le terrain depuis longtemps ; l'enquête permettra d'estimer cette proportion.

La concaténation de ces deux échantillons donne un échantillon total de 34 400 unités. Une précision importante est que le tirage a été effectué afin que l'échantillon total soit représentatif de l'ensemble des associations, mais également selon les grands domaines d'activité, la taille en termes de tranche d'effectifs salariés, mais également la région, l'ancienneté et la tranche de taille de la commune d'implantation du siège de l'association.

Il faut savoir que, pour la comparabilité des réponses et pour éviter tout biais à la hausse ou à la baisse, nous avons demandé à toute association de répondre uniquement sur son périmètre unité légale, par exemple, s'il y a des têtes de réseau, de ne pas répondre sur l'ensemble du réseau ; de même, si c'est une association gestionnaire d'établissements médico-sociaux, de répondre pour l'ensemble des établissements médico-sociaux relevant de son numéro SIREN ou RNA et pas seulement pour l'association de gestionnaires, ce qui n'aurait pas de sens.

Tout cela nous amène à la troisième partie de la présentation qui concerne le retour d'expérience sur la collecte des questionnaires de l'enquête. Le questionnaire a été envoyé en septembre 2014 auprès des 34 400 unités de l'échantillon. Deux modes de réponse étaient proposés : Internet par un site sécurisé ou papier par courrier postal. Trois relances ont été envoyées à un mois d'intervalle, octobre, novembre et décembre, mais également des relances personnalisées auprès des plus grandes associations en recherchant les coordonnées sur Internet. La collecte s'est terminée fin janvier 2015.

Une fois que l'INSEE a recueilli ces questionnaires, ils sont contrôlés pour vérifier d'éventuelles erreurs de remplissage. Ces erreurs peuvent être de cohérence, deux réponses incohérentes entre elles au sein du questionnaire, mais également de vraisemblance, par exemple un nombre de bénévoles ahurissant par rapport à la taille de l'association. L'expertise consiste à vérifier qu'il y a bien une erreur et, s'il y en a une, trouver la donnée corrigée. Les questionnaires à expertiser sont priorisés suivant différents critères, notamment l'importance de l'erreur potentielle dans l'agrégat, dans le résultat que l'on envisage de diffuser, mais également en fonction de la taille de l'association.

Passons à quelques enseignements généraux sur la collecte de cette enquête et sur le comportement des réponses. Nous avons eu *in fine* une bonne, voire très bonne participation à cette enquête puisque le taux de retours pour le questionnaire employeuses est de près de 80 % et de 50 % pour le questionnaire non-employeuses. On ne peut pas comparer le 50 et le 80 %, cela ne veut pas dire que les associations non employeuses ont moins bien répondu car, dans cette population, beaucoup ont cessé, et celles-ci n'avaient quasiment aucune chance de répondre. Il faudra attendre les contrôles et les redressements finalisés pour pouvoir calculer un vrai taux de retours sur les associations non-employeuses. Il laisse présager d'être à peu près du même ordre que les associations employeuses, donc un très bon taux de réponses.

Notez que les trois relances sont indispensables pour obtenir un taux de réponse assurant la qualité des résultats. Je vous en laisse juger mais, avec seulement le questionnaire initial, nous n'avons que 20 % du taux de réponses. À chaque relance, nous avons gagné environ 20 points de taux de réponse.

La possibilité de répondre à l'enquête par papier a été appréciée, puisqu'environ 40 % des associations non-employeuses et 20 % des employeuses ont choisi ce mode de réponse.

Sur les comportements de réponse au questionnaire employeuses spécifiquement, le taux de retours augmente avec la taille de l'association et les associations immatriculées très récemment au répertoire SIREN ont un taux de retour significativement plus faible. Il existe un effet régional. Certaines régions, notamment les DOM et la Corse, répondent moins bien que l'ensemble de la métropole. Je ne souhaite pas lancer de débats régionaux pour autant.

Concernant le comportement des réponses des associations non-employeuses, on note le même effet régional, l'Île-de-France répond moins bien. Toutefois, sur cette partie, le comportement de réponse peut également être influencé par la qualité de la base de sondage, qui était peut-être moins bonne sur les DOM.

Avant de passer au résultat attendu de cette enquête, une diapositive sur les quelques difficultés rencontrées. Ce sont, pour la plupart, des difficultés spécifiques à la population enquêtée, ce qui a nécessité un travail important de la part des pôles de gestion et de l'INSEE pour redresser les résultats. Nous sommes encore en train de faire cela.

L'obligation de répondre à l'enquête a pu surprendre quelques associations, voire même en choquer, qui ne comprenaient pas ce que leur réponse pouvait apporter puisqu'elles étaient de petites associations. Ce n'est pas faux, mais ce n'est pas vrai car, si toutes les petites disent cela, nous n'avons plus de données sur les petites.

Les associations représentent un ensemble beaucoup plus hétérogène que les entreprises. Il est donc très difficile d'avoir un seul questionnaire qui satisfasse l'ensemble des associations. Ce questionnaire a pu contribuer au mieux à cela, mais nous avons déjà des pistes d'amélioration pour une éventuelle reconduction de l'enquête.

Par ailleurs, certaines catégories d'unité, par exemple les associations d'avocats ou de médecins et les congrégations, ne se sentent absolument pas concernées par l'enquête et ont beaucoup de mal à répondre à ce questionnaire.

Quelques problèmes ponctuels dans les périmètres de réponse ont également été notés, mais ils sont facilement identifiés, donc corrigés lors des redressements.

Quelques associations qui ont déposé des comptes au JO, les déposent annuellement, nous disent que l'enquête peut être redondante sur la partie ressources et charges. Ce n'est pas faux, mais nous leur répondons que, sur le JO associations, les comptes sont déposés sous format PDF de manière non harmonisée entre associations, donc non exploitables automatiquement.

Quelque chose de plus embêtant est qu'une part non négligeable des associations, 15 à 20 %, déclare spontanément zéro bénévole, bien que nous ayons précisé que les membres du conseil d'administration et du bureau doivent compter s'ils le font bénévolement. Je vous rassure, une grosse part a été identifiée comme des erreurs et pu être corrigée. Malgré tout, 2 ou 3 % maintiennent zéro bénévole, même quand on leur demande. Pour cela, je l'avoue, je n'ai pas encore l'explication, mais peut-être pouvez-vous me l'apporter.

Notez également que la notion de « bénévole régulier » que nous avons utilisée dans l'enquête n'est pas forcément acceptée par toutes les associations employeuses. Nous entendons, comme bénévole régulier, un bénévole qui fait au moins 8 heures par mois dans une association, de manière régulière, tous les mois. Nous comprenons bien que cela puisse ne pas être accepté : on peut dire qu'y consacrer deux heures par semaine est régulier. Cela veut peut-être dire que, finalement, nous ne pouvons peut-être pas faire grand-chose de la notion de bénévole régulier et que ce n'est peut-être pas la meilleure approche à avoir sur ce plan.

Notez enfin que la valorisation en euro des avantages en nature n'est pas toujours possible. Pour autant, nous avons tout de même beaucoup d'excellentes réponses à cette question et pourrions sans doute l'exploiter, ce qui pourrait être un atout intéressant de l'enquête.

Je vais vous parler des traitements post-collecte de l'enquête, qui suivent toute collecte pour assurer la robustesse des résultats. La première étape consista à déterminer, parmi l'ensemble des répondants, les questionnaires sur lesquels les résultats seront réellement basés, donc les questionnaires exploitables qui appartiennent réellement au champ associatif et, surtout, le cas particulier des associations qui ont été réellement actives au moins en 2013. On ne parle pas d'activité administrative, mais d'activité réelle. C'est la différence avec les enquêtes entreprises classiques. Ces réponses seront pondérées afin d'être représentatives de l'ensemble de notre champ d'intérêt.

Deux dernières corrections sur les réponses individuelles, mais également de la correction de la non-réponse partielle, sont effectuées. C'est comme pour la plupart des enquêtes entreprises classiques. Pour que l'extrapolation des questionnaires retenus soit représentative de l'ensemble du champ visé, donc des associations 1901 et assimilées actives au moins un jour en 2013, il faut calculer les poids de telle manière que ces résultats soient représentatifs. Il y a une phase de calage pour que les résultats soient représentatifs au niveau de l'ensemble des associations, mais également par domaine d'activité, par région, par taille, pour assurer une certaine finesse des résultats diffusés.

Je conclus avec les résultats attendus et le calendrier de publication prévu par l'INSEE. Les premiers éléments seront diffusés cet été, été 2015, dans le cadre d'une publication présentant des nombres d'associations actives au moins en 2013, au total pour les employeuses et les non-employeuses. C'est le premier objectif de l'enquête. Pour les employeuses, il n'y a pas vraiment de match puisque, si elles ont été employeuses en 2013, elles ont été actives. C'est plutôt pour les non-employeuses qu'il existe un intérêt. En fonction de la robustesse et du fait que nous calons les poids sur certains critères, nous pourrions sans doute décliner ces résultats par domaine d'activité, taille, ancienneté, région. Ces résultats sont rendus possibles, comme je vous l'ai dit, grâce à l'extrapolation des proportions d'unités de l'échantillon actives administrativement mais ayant, dans les faits, cessé leur activité avant 2013.

Enfin, concernant les études plus poussées à venir, à l'automne 2015, nous aurons une publication de type quatre pages Insee Première sur un panorama plus précis de la vie des associations employeuses en 2013. Nous étudierons notamment leurs comptes, les ressources et les charges.

Enfin, fin 2015-2016, c'est prospectif mais nous aurons un panel général des associations non-employeuses et deux ou trois études plus détaillées sur certains aspects focalisés pour la vie des associations employeuses. Je vous remercie de votre attention.

Mme Viviane TCHERNONOG.- Merci à tous les deux pour l'importance du travail réalisé et pour le soin qu'ont pris Julien et Aurélien, en amont de leurs travaux, à consulter les réseaux ou experts qui pouvaient aider à répondre à certaines questions.

Je crois que c'est un avis unanime des membres qui étaient dans le comité de concertation et sont dans la salle pour en témoigner, je voudrais dire que nous avons vraiment apprécié la qualité de l'écoute et du dialogue au sein du comité de concertation. Il y a eu de trop nombreuses suggestions, mais elles ont toujours été entendues et examinées avec beaucoup d'attention. C'était très agréable et, je pense, très utile également, mais l'écoute a été vraiment remarquable.

Philippe Kaminski va maintenant nous faire quelques appréciations sur les bons et mauvais usages des chiffres sur l'économie sociale et solidaire. Philippe, vous avez sept minutes. Nous aurons ensuite un temps d'échange.

Philippe KAMINSKI.- Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de dépasser légèrement ces sept minutes, mais je prends l'engagement de réduire à proportion mes autres interventions dans la journée. Tout d'abord, je présente quelques excuses, car le texte que vous avez dans votre mallette comporte encore quelques coquilles et il lui manque deux paragraphes de conclusion mais, bientôt, sur le site de l'ADDES, vous aurez le texte définitif. Cela vous encouragera à consulter notre site.

Oui, il existe de mauvais usages des chiffres. Cela se constate partout, dans tous les domaines, et ce n'est pas une raison pour les accepter dans l'économie sociale. Après tout, pourquoi ne serions-nous pas un secteur modèle où le chiffre serait mieux utilisé qu'ailleurs ? C'est un objectif que nous pouvons raisonnablement poursuivre.

Dans cette partie de mon intervention, je vais parler de la production du chiffre par la statistique publique et voir quelle peut être la responsabilité du producteur dans les mauvais usages qui sont ensuite faits de ces chiffres. Je ne parlerai donc pas, dans cette première série, des utilisateurs, mais uniquement du système statistique public, c'est-à-dire de l'INSEE.

L'économie sociale doit savoir se compter pour pouvoir se faire entendre, et se compter de manière sincère et véritable, tel est le message que nous martelons depuis 35 ans. Ces 35 ans ne se sont pas déroulés de manière uniforme.

Jusqu'en 1988, l'INSEE apportait un concours permanent et de premier niveau aux activités de l'ADDES. Cela s'est arrêté en 1988 et cette situation a duré une vingtaine d'années, période pendant laquelle l'ADDES a continué son chemin seule, l'INSEE étant quasiment aux abonnés absents.

Un changement a eu lieu en 2008. Je corrige peut-être ce qu'a dit Henri Noguès tout à l'heure : ce sont bien les chiffres de 2006 qui ont été publiés, mais cela s'est fait en 2008. Cette année-là donc, l'INSEE accepte de diffuser sur son site officiel des chiffres de l'économie sociale, qui reçoivent dès lors l'estampille officielle. C'était une rupture forte, et nous l'avons vécue comme un progrès significatif.

Ceci étant, au point de vue méthodologique, il ne s'agissait et il ne s'agit toujours que de croisements selon la catégorie juridique et l'activité économique regroupées, à partir de bases de données qui sont, en l'occurrence, les DADS refondues dans le système CLAP. Excusez les acronymes, je les détaille dans mon document écrit.

Je considère que, pour ce qui est de la production de données sur les comptes et la valeur ajoutée, les choses ne sont pas mûres, et je ne veux pas aborder ce point aujourd'hui. Je veux en rester simplement à ces tableaux croisés : catégorie juridique et activité économique.

Cela satisfait, pour une large mesure, les besoins régionaux. Pour l'instant, l'INSEE n'a guère été sollicité qu'au niveau des régions. Ce n'est qu'à ce niveau qu'il existe un début de politique publique en faveur de l'économie sociale. Il n'y a donc pas lieu de considérer que l'information en elle-même est forcément insuffisante, même si les attentes se font jour pour des données conjoncturelles, des données permettant de mieux saisir les évolutions de court terme.

Cependant, cela ne doit pas nous empêcher de constater que, sur ces notions de catégorie juridique et d'activité économique, il existe des défauts que nous avons signalés depuis très longtemps, pour certains depuis plus de 30 ans. Ces défauts existent toujours, et n'ont pas été résolus.

En ce qui concerne la catégorie juridique, l'essentiel de la critique porte sur la description des coopératives. Les chiffres diffusés par l'INSEE conduisent à environ 300 000 salariés dans les coopératives. Il s'agit des unités répertoriées avec un statut juridique de coopérative. Il en existe une liste assez longue, et aucune distinction n'est faite dans leur total et c'est dommage, car coopérative de salariés, coopérative d'utilisateurs et coopérative d'entrepreneurs, ce n'est pas la même chose. Cela gagnerait beaucoup à être distingué.

En ce qui concerne les coopératives d'entrepreneurs, c'est là que le bât blesse le plus puisque la statistique ne tient pas compte des filiales contrôlées par les coopératives, lesquelles font, pour les chefs d'entreprise, intégralement partie de leur périmètre. En consolidant avec ces filiales de droit commun, on aboutirait à un chiffre plus proche de 600 000 salariés que de 300 000.

Les organisations coopératives vont plus loin. Elles dessinent un troisième périmètre qui revient à consolider, avec les coopératives d'entrepreneurs, chacune des entreprises adhérentes, sociétaires de leur coopérative. Cela nous conduirait à un chiffre de 1 million de salariés. C'est sur ce chiffre de 1 million de salariés que Coop FR communique.

Nous avons donc un chiffre de 300 000 affiché, un chiffre de 1 million sur lequel les coopératives font leur communication et un chiffre intermédiaire de 600 000 qui est d'une grande pertinence. Cette situation est absolument anormale. Trancher est difficile mais, dans l'attente, il me paraît urgent d'être capable de publier trois colonnes avec les explications nécessaires. Autrement, la statistique est illisible et les mauvais usages sont quasiment choses obligées, fatales.

Après les catégories juridiques, je dois dire un mot des activités économiques.

L'économie sociale ne peut pas se réduire à une seule description de son activité économique. Par ailleurs, les codes de la nomenclature de l'activité économique n'ont jamais été conçus pour décrire correctement l'économie sociale. Il existe donc une frustration du fait que des catégories auxquelles on est habitué quand on parle d'économie sociale ne puissent se retrouver simplement dans une nomenclature d'activité. Je pense, par exemple, à l'éducation populaire ou au tourisme social.

Ceci serait un moindre mal, mais le mal le plus important réside dans le fait que les zones de la nomenclature où les codes sont le plus mal renseignés concerne justement les institutions sans but lucratif. Il est clair que nous comptons énormément sur l'enquête Associations qui vient de vous être décrite pour mettre davantage d'ordre dans cette situation.

Il est important en particulier que toutes les associations ayant le même objet se retrouvent dans le même poste de la nomenclature, par exemple que toutes les ADAPEI soient classées ensemble, que toutes les UDAF soient classées ensemble et ainsi de suite.

La partie la plus problématique est la persistance, au sein de la statistique, d'un poste significatif de non classés. Je ne veux pas entrer dans le détail de l'historique, mais je considère que cela a toujours constitué un très gros handicap pour la lecture des statistiques. Pour terminer, je veux vous faire part d'un contrôle que j'ai réalisé récemment sur 22 grosses associations qui étaient mal classées en 2004, dernière date à laquelle j'ai été en mesure de tirer des listes complètes selon les différentes catégories d'activité. J'ai constaté avec plaisir que 14 d'entre elles ont régularisé leur situation mais 8 sont toujours dans le rouge, et c'est 8 de trop.

Au tableau d'honneur, j'ai sept associations réintégrées dans l'action sociale : les jeunes handicapés du Tarn, l'association Montjoie, la Dunkerquoise de gestion d'équipements sociaux, l'ADAPEI du Puy-de-Dôme, la prévention des addictions, la Fondation patronage Saint-Pierre et l'UDAF des Landes. Ces sept structures, qui font plusieurs milliers d'emplois, sont heureusement réintégrées dans l'action sociale d'où elles n'auraient jamais dû sortir.

Deux associations sont dans le tourisme social, l'une à Thionville est correctement reclassée. L'autre, c'est plus compliqué, l'Union française des centres de vacances loisirs n'est plus dans les divers non classés mais se trouve dans les enseignements sportifs, ce qui ne correspond pas à son activité et montre la difficulté de faire rentrer les associations, même lorsque l'on

sait parfaitement ce qu'elles font, dans le code d'activité. L'OGEC de Vendée, de la même façon, n'est pas classé dans l'enseignement, mais dans la mise à disposition de personnel, ce qui pose un problème. La ligue de l'enseignement, qui n'était nulle part, se trouve réintégrée, mais en tant qu'organisation professionnelle, ce qui risque tout bonnement de la maintenir en dehors de l'économie sociale.

Enfin, trois organismes qui étaient dans l'économie sociale en sont heureusement sortis avec le reclassement dans une nouvelle activité : la fédération nationale des HLM, l'association des Maires de France et le Parti Communiste Français.

Maintenant, au ban d'infamie, je suis désolé de devoir les citer, la Fondation de France, la Fédération Nationale Léo Lagrange, la Fédération Française des MJC (celle de la rue Hermel, parce qu'il y en a plusieurs fédérations concurrentes), l'ADAPEI des Pyrénées-Orientales (nous avons vu qu'une ADAPEI a été correctement reclassée mais une autre est restée dans la poubelle), la Prévention Routière, la Société Protectrice des Animaux, l'UDAF du Loiret (toutes les UDAF ne sont pas traitées de la même manière) et, en dernier, le Fonds National, qui est classé en "activités associatives diverses" et qui appartient de ce fait, du moins par la statistique et j'en suis désolé, à l'économie sociale. Je vous remercie.

Mme Viviane TCHERNONOG.- Le temps est donc venu d'avoir quelques échanges. Qui se lance pour une première question ? En attendant que vous prépariez des questions, je vais peut-être poser une question à chacun d'entre vous.

Une Intervenante.- J'avais une question de clarification sur les informations que vous avez données, plutôt à Julien Deroyon sur la définition du champ. Quand vous parlez de coopératives, en particulier de coopératives agricoles, pour les chiffres que vous avez donnés, vous restreignez-vous aux coopératives ou incluez-vous les filiales, en particulier lorsque vous présentez les chiffres de l'ESS sur la masse salariale et la valeur ajoutée ? Merci.

Julien DEROYON.- Comme cela a été dit par les critiques, pour les coopératives, nous appréhendons les unités par leur catégorie juridique. Les filiales sont de fait exclues de l'économie sociale, quand bien même elles sont contrôlées par les coopératives. Sur cette question, je ferai une réponse legaliste. Une loi récente définit un périmètre et charge l'INSEE du suivi statistique de ce périmètre, qui raisonne en termes d'unités légales. En toute rigueur, les filiales, les coopératives, entreprises commerciales sont donc en dehors du champ de l'économie sociale. Cela n'exclut pas, naturellement, de quantifier, d'estimer les ordres de grandeur et de valoriser cette zone d'influence d'importance par rapport au périmètre coopératif.

C'est d'ailleurs ce qui a été réalisé par mon coauteur Laurent Bisault dans l'étude qui a été publiée. C'est présenté sous la forme d'un encadré où l'on fait figurer, pour les groupes coopératifs, la part dans le champ de l'économie sociale en termes d'emploi et la part dans les filiales en dehors de l'économie sociale. On a effectivement une part deux tiers/un tiers de répartition de l'effectif.

L'intervenante.- Sans vouloir prendre trop de temps, il existe un groupe de travail avec l'INSEE sur la coopération agricole où l'on a mis en évidence que, en réintégrant les filiales de droit commercial, plus d'un salarié sur deux est dans les groupes coopératifs. Les travaux de Vincent Toubon-Pomerol*, par exemple, ont permis de prendre en compte cette dimension.

Je ne comprends pas bien pourquoi on ne pourrait pas utiliser ces travaux pour compléter. Je comprends bien la rigueur de prendre seulement les unités en économie sociale, mais on pourrait peut-être ajouter un complément qui permettrait d'apporter plus de précisions sur les chiffres néanmoins intéressants à avoir.

Julien DEROYON.- Cela vient d'être fait récemment dans la publication de manière ponctuelle. Cela peut être effectivement systématisé.

Un Intervenant.- Une question faussement naïve et béotienne. Je voudrais savoir comment l'INSEE mesure la valeur ajoutée et comment elle pourrait élargir cette mesure pour intégrer, notamment, tout le bénévolat et la valeur ajoutée du bénévolat des associations. Ce chiffre de 5 % a dû choquer beaucoup de personnes, du moins les interroger et les faire réfléchir à la façon de valoriser l'ensemble des actions et des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Julien DEROYON.- C'est une question compliquée. Dans un premier temps, une répartition est réalisée entre les différents types d'unité. Pour les unités marchandes, on se repose sur les données fiscales, qui renseignent sur la valeur ajoutée réalisée. On peut disposer de ce type de données, y compris pour les associations qui ont une certaine lucrativité. Ensuite, pour les unités classées non-marchandes, on valorise la production à hauteur de ces coûts, c'est-à-dire que l'on considère que la valeur ajoutée réalisée par les unités est au moins égale à ses coûts de production.

C'est une hypothèse minimaliste qui, de fait, minimise l'ordre de grandeur obtenu. Elle ne rend pas compte de l'utilité sociale de ces unités.

On peut objecter que, si on réalise ce travail dans une perspective de comparaison, ces mêmes principes critiquables et minimalistes sont également appliqués à la production non-marchande réalisée par les administrations publiques. On a le même biais ou la même faille des deux côtés de la comparaison.

Mme Viviane TCHERNONOG.- Une remarque sur le terme « choqué ». Nous avons là une définition du poids et de la part dans la valeur ajoutée selon les normes de la comptabilité nationale. On peut être surpris dans la mesure où le chiffre qui circule le plus et a frappé les esprits est celui du poids de l'emploi salarié dans les associations. D'ailleurs, Julien montre les étapes vers lesquelles on arrive à une valeur ajoutée beaucoup moins importante que le poids de l'emploi, mais ce chiffre n'est pas tout à fait le poids de l'emploi mais le ratio des effectifs salariés dans l'économie sociale sur l'ensemble des effectifs du secteur privé. On sait déjà qu'il surestime le poids du secteur. Si on avait pris d'autres indicateurs, l'équivalent temps plein ou la masse des rémunérations, on aurait eu un chiffre inférieur.

Une Intervenante.- Pour en venir au domaine d'activité, à la nomenclature NAF. On retrouve vraiment l'économie sociale dans autres services, notamment. Y a-t-il des pistes de réflexion pour éclairer cette catégorie ?

Aurélien D'ISANTO.- Vous parlez du poste nomenclature 9499Z. Quelques associations se sont par magie retrouvées bien codées depuis deux ans car une opération d'amélioration de cette catégorie 9499Z a été effectuée il y a deux ans. On a pris les 2 000 plus grosses associations employeuses et on leur a envoyé le questionnaire pour leur demander de recoder leur activité car on pensait que ce n'était pas la bonne. Cela a abouti à certaines corrections, mais d'autres n'ont pas pu être faites car les associations n'ont pas répondu et l'INSEE n'a pas la main pour changer elle-même l'activité. Il faut avoir le consentement de l'association.

À l'heure actuelle, les opérations d'amélioration de cette catégorie ne sont pas prévues mais l'enquête permettra, par rapport au domaine d'activité observé sur les unités de l'échantillon, de voir la part de « mal codés » dans le répertoire SIREN et, éventuellement, dans le répertoire RNA avec l'objet social. Cependant, on ne pourra mesurer que des parts de non codés et, comme nous aurons les informations uniquement sur l'échantillon, il ne pourra pas y avoir de corrections à grande échelle.

Élisa BRALEY.- J'aurais une question à vous poser au regard des travaux que vous avez pu mener plus spécifiquement sur ce champ de l'économie sociale et solidaire et des associations. Cela aboutira-t-il également à inclure ce champ dans tous les autres travaux d'enquête qui peuvent être menés par l'INSEE ou par la statistique publique, puisque nous sommes là sur des dispositifs ou des focus plus spécifiques ? Pour autant, il existe énormément de dispositifs sur les créations de structure, dynamique créatrice, sur la longévité des structures, le taux de survie ou autres, sur les différents secteurs, où l'on n'arrive pas à identifier ce champ. La prise de conscience du poids de ce champ par la statistique publique, par ces études, fera-t-elle qu'il sera mieux visible, réintégré dans les autres travaux d'enquête qui peuvent être menés, que ce soit sur l'emploi, les secteurs d'activité ou l'activité financière ?

Aurélien D'ISANTO.- Si l'enquête devait être reconduite, elle se limiterait au même champ, c'est-à-dire la côte juridique 92, éventuellement discutée en comité de concertation pour ajouter les fondations. Cela ne nous a pas semblé opportun pour cette fois, mais pourquoi pas la prochaine.

Julien DEROYON.- Il y a peut-être deux questions. D'une part les enquêtes et dans quelle mesure on arrive à identifier dans les échantillons, cela ne pose pas de problème, mais dans la mesure où les échantillons que l'on manipule sont suffisamment représentatifs pour documenter les phénomènes pour le reste de l'économie et, en comparaison, l'économie sociale. Cela suppose des tailles d'échantillon particulièrement conséquentes pour prétendre être représentatifs de ces deux dimensions.

Pour les études, comme je l'ai indiqué, au moins une partie du champ est couverte de façon quasi exhaustive. Cela autorise donc toutes les possibilités d'étude sur les caractéristiques économiques et financières, en particulier des coopératives. Le principal facteur limitant est la capacité d'exploitation, mais c'est également autant de possibilités d'exploitation pour les chercheurs qui souhaitent s'approprier ces données.

Un Intervenant.- Peut-on savoir le poids des entreprises commerciales dites « sociales » en dehors des familles canal historique ?

Julien DEROYON.- Cette question renvoie à l'évolution du périmètre, donc à la capacité de repérer statistiquement les nouvelles formes de l'économie sociale et solidaire comme le prévoit la loi. En l'état actuel du répertoire, on n'est pas en mesure de retracer ces nouvelles formes d'unités d'économie sociale, ce qui devrait être fait... La déclinaison réglementaire de cette disposition de la loi est encore en cours. Il est *a priori* envisagé d'introduire une variable *ad hoc* pour être capable de retracer ces nouvelles formes d'unité de l'économie sociale et solidaire et pouvoir les identifier directement et pertinemment.

Jean-Claude DETILLEUX.- Bonjour. En tant qu'ex-président de Coop FR, pour avoir une part de responsabilité dans les publications de Coop FR et, par conséquent, dans les

controverses qui ont été évoquées par Philippe Kaminski et qui ne sont pas minces, 300 000 et 1 million, c'est un écart considérable. Je voudrais dire aux deux représentants de l'INSEE que je suis très content qu'ils s'intéressent enfin de façon fine et très professionnelle aux coopératives. Vous avez annoncé qu'il y aurait des approfondissements, vous avez souligné qu'il existait beaucoup de données. C'est une chose dont nous pouvons nous réjouir les uns et les autres.

Concernant cette controverse sur les chiffres, je respecte tout à fait les définitions légales que vous avez l'obligation de mettre en œuvre, mais la réalité économique telle que nous l'apercevons doit, je pense, nous intéresser. Pourquoi ? Une remarque a été faite sur le périmètre des coopératives agricoles et leurs filiales, j'en ferai une autre pour illustrer la difficulté, mais aussi l'intérêt du sujet.

La coopérative de commerçants détaillants, on en parle beaucoup en ce moment, a pris une place considérable dans le paysage économique. Ils représentent aujourd'hui, d'après eux et je les crois, 30 % du commerce de détail, et cela progresse chaque année. Ce n'est pas rien. Pardonnez-moi, vous connaissez les chiffres mieux que moi, mais je ne crois pas me tromper en disant que le chiffre des salariés des coopératives est de 40 000 environ. Le chiffre d'ensemble contrôlé par les coopératives est 520 000. Cela fait une différence énorme, mais on est bien obligé, si on veut regarder la réalité en face, de tenir compte des deux chiffres, car les coopératives n'existent que parce que des entreprises groupent en coopératives. Par ailleurs, les commerçants, je ne dis pas qu'ils n'existeraient pas sans les coopératives, mais leur développement en termes d'activité et d'emploi existe parce qu'existent les coopératives. C'est donc indissolublement lié, encore plus que le phénomène des filiales.

Il faut bien prendre ces deux chiffres en considération. Je suis reconnaissant à Philippe Kaminski de sa proposition, d'une période peut-être transitoire plutôt que de donner des explications sur les différents périmètres. C'est d'ailleurs ce que nous essayons faire avec l'observatoire national du CRESS, nous avons des discussions.

C'est important car, derrière tout cela, Philippe Kaminski a parlé de politiques publiques dans les régions, on peut espérer qu'il y aura, demain, des politiques publiques au niveau national. Je considère, par exemple, que la loi sur l'économie sociale qui vient d'être adoptée est un engagement, je ne sais pas, mais une manifestation de l'intérêt des pouvoirs publics. Cette loi contient un certain nombre d'embryons de politique publique. Nous verrons ce qu'il en sera, notamment en ce qui concerne l'économie.

Dans ces conditions, il n'est pas indifférent de constater que pendant la crise, le chiffre de l'emploi salarié des coopératives est passé de 4,2 à 4,5, ce n'est pas rien. Quand on s'adresse à des décideurs, c'est tout de même très important. Je considère que c'est un bon usage des chiffres, pardonnez-moi, que de montrer aux décideurs, au niveau mondial et au niveau européen également, que les coopératives sont capables de créer de l'emploi dans une période très difficile et où ce sujet est très controversé.

Nous sommes tout à fait désireux de partir de chiffres légaux, mais produire des chiffres d'une valeur économique est très important également. Merci à Philippe Kaminski de nous avoir donné des pistes pour réconcilier jusqu'à ce que l'INSEE prenne en compte, je l'espère un jour, les réalités globales du monde coopératif.

Édith Archambault*.- Une question pour Julien Deroyon. Vous avez évoqué le fait que ce que vous avez construit est un compte satellite des institutions sans but lucratif au sens du chapitre XXIII du nouveau système de comptabilité nationale. Dans cette optique, la division entre unités marchandes et unités non-marchandes reste-t-elle pertinente pour les ISBL ?

L'exemple qui a été donné sur les maisons de retraite et les établissements pour personnes handicapées est tout à fait symptomatique, car la partie marchande des maisons de retraite est

essentiellement financée par l'APA, l'allocation personnalisée d'autonomie, un financement public. Vous restez au financeur ultime, mais la différence entre les deux n'est pas si considérable. Vous avez dit vous-mêmes que c'est plutôt 50/50. On va trouver beaucoup de fondations et, surtout, d'associations, aux alentours des 50/50.

Dans un compte satellite futur des institutions sans but lucratif qui pourrait être le prélude à un compte satellite de l'économie sociale entière, cette division, naturelle pour vous en fonction des sources que vous utilisez, entre unités marchandes et unités non-marchandes, ne pourrait-elle pas être estompée ?

Julien DEROYON.- Sur cette question, on postule *a priori* du caractère marchand ou non des unités. En premier lieu, on va chercher dans les sources, en particulier les données fiscales, si des données témoignent d'une certaine lucrativité. Effectivement, le taux de concordance entre les deux notions, les deux concepts, le caractère marchand et la réalisation d'une activité lucrative, n'est pas totalement satisfaisant. On attend notamment de l'enquête associations la possibilité de revenir sur ce concept et de faire évoluer la mesure.

L'intérêt de cette subdivision est de pouvoir également comparer à d'autres types d'agents économiques, en particulier les sociétés non financières. L'idée est plutôt d'approfondir cette limitation en essayant de la faire coller davantage aux résultats obtenus, notamment avec l'enquête.

Ceci dit, pour obtenir ces résultats, les deux types d'information ont été panachés, c'est-à-dire que l'on pouvait avoir des unités classées non-marchandes mais qui réalisaient des ventes, ventes dont on pouvait rendre compte avec les données fiscales. Nous avons mobilisé les données d'enquête et les liasses fiscales pour rendre compte des activités non-marchandes et marchandes pour une même unité. Dans les faits, pour une tentative d'estimation, ce clivage a déjà évolué.

Une Intervenante.- J'ai un point positif et une remarque. Je suis largement impressionnée par la méthodologie mise en place par l'INSEE pour l'enquête « Associations 2014 ». Il n'en reste pas moins que j'ai une remarque au niveau méthodologique. Je comprends que, lorsque l'on s'intéresse à l'ESS et que l'on travaille avec des bases de données limitées de fait puisque, étant la statistique publique, on ne s'intéresse plus particulièrement qu'aux associations employeuses puisqu'on a plus de données pour celles-ci.

Je suis gênée par le fait que l'on a l'impression d'avoir plus de portée sur les associations employeuses dans cette enquête et de les laisser pour compte... Je dis cela car, en échelle, à Paris, les associations employeuses représentent 16 % sur 60 000 associations. C'est très important, évidemment, et il était intéressant de faire un focus dessus, mais il ne faut pas laisser de côté les associations non-employeuses. Pour leurs actions, leur utilité sociale, elles ont un impact économique même si elles ne sont pas employeuses et peuvent également le devenir. Si l'on ne s'intéresse pas à elles, je pense que l'on ne favorise pas cet essor. Pour les avoir rencontrés, cela ressort dans les représentations, le discours des dirigeants : « On est non-employeur et ni la recherche ni les décideurs ne tiennent à s'intéresser à nous ».

Cela avait-il été proposé dans le comité de concertation ? Vous étiez-vous rendu compte que c'était laissé de côté ?

Mme Viviane TCHERNOG.- Je passe la parole à Aurélien, mais je voudrais dire que la connaissance des associations sans salariés et la mesure de leur activité économique passe maintenant par une étude, une enquête en profondeur sur le bénévolat. On peut progresser dans leur connaissance, mais ce n'est pas au niveau des flux économiques que se situe la plus grande richesse des associations sans salariés.

Aurélien D'ISANTO.- Elles ne sont pas laissées de côté dans l'enquête, on en interroge 17 000 sur on ne sait pas encore exactement, l'enquête permettra de le dire avec précision. On a bien la scission entre enquête employeuses/ non-employeuses car, sur employeuses, on est sûr d'obtenir un ensemble de résultat complet de cadrage, voire même très détaillé sur différents pans de ces associations alors que, sur non-employeuses, il faut bien voir que, lorsque l'on a commencé à réfléchir à l'enquête il y a trois ans, on avait relativement peu d'information et le nombre d'associations non-employeuses actives n'était pas forcément connu, sauf par le biais des enquêtes du CES.

Il faut voir cela comme une enquête exploratoire auprès des associations non-employeuses. On pourra peut-être récupérer un certain nombre de résultats, le volume annuel du travail bénévole n'est pas non plus neutre, un compte de ressources avec les subventions à ces associations, l'appartenance à des réseaux, des informations sur les adhérents, la gouvernance et le domaine d'activité. Nous avons un questionnaire, certes de deux pages comparé aux six pages de l'employeuse. On a encore le sentiment qu'elles sont mises de côté mais, tout de même, on s'y intéresse.

Sur les associations non-employeuses, il est vrai que les enquêtes des ménages, donc les enquêtes vie associative, notamment l'enquête 2013, permettent de donner plus de détails, notamment sur la participation bénévole.

Je voulais également souligner que la frontière est poreuse entre toutes petites employeuses et non employeuses. Une non-employeuse peut, une année, ne pas envoyer de salarié et l'année suivante employer un salarié pour quelques heures. Au niveau comportemental, on est bien conscient que, entre les types d'association de zéro, un, deux salariés mais qui ont tout de même employé quelques heures salariées dans l'année et les associations sans salarié, il n'y a pas forcément de différence comportementale énorme.

Une Intervenante.- C'est une question technique, mais quand vous allez étudier les problèmes de financement des associations, il existe un point sur lequel on ne met jamais de *flash*, c'est que, lorsque je suis dans une résidence pour personnes âgées, j'ai des financements publics mais, si je suis à l'aide sociale, j'ai des recours sociaux sur succession. Je voudrais bien savoir comment les recours sur succession sont pris en compte dans la pondération des financements publics.

Aurélien D'ISANTO.- C'est très technique.

L'INTERVENANTE.- C'est de plus en plus important.

Aurélien D'ISANTO.- Il faudra repérer les associations de ce pan et étudier avec précision les réponses. Dans leur déclinaison de ressources, elles avaient le choix entre don, cotisation, mécénat, recette d'activité privée, publique...

L'intervenante.- C'est l'État qui récupère l'argent, pas les associations.

Aurélien D'ISANTO.- Dans l'enquête, on ne capte bien que les ressources qui arrivent directement à l'association sinon, on ne sait plus. Malheureusement, je ne peux donc pas savoir comment nous allons traiter.

Mme Viviane TCHERNONOG.- Nous allons maintenant travailler sur la question de l'observation de l'économie sociale dans les territoires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Pendant la transition, vous trouverez des articles des intervenants que vous avez à cette table ronde, mais aussi à celles qui vont suivre, dans la revue *Juris associations*. C'est pourquoi il n'y a pas eu systématiquement de texte complémentaire donné pour ce colloque, vous les trouverez dans le dossier de la revue *Juris associations* que vous avez dans votre pochette.

Arnaud Matarin du Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire et des collaborateurs des CRESS, les observatoires régionaux, puisqu'il y a également une activité en région, et Jean-François Draperi, que nous avons le plaisir d'accueillir à nouveau, un partenaire de longue date pour l'ADDES, qui vient en tant que géographe car c'est sa discipline tangible parmi de nombreuses autres compétences et qualités.

Arnaud MATARIN.- Merci, Henry, de nous avoir conviés pour parler avec vous aujourd'hui de l'observation territoriale de l'ESS. Je me présente, Arnaud Matarin, responsable de l'observatoire national de l'ESS porté par le CNCRES, qui publie notamment l'*Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire* dont la dernière édition est sortie en juin. Vous avez quelques exemplaires en consultation à l'accueil.

Je suis chargé de l'animation de ce temps sur l'observation territoriale de l'ESS avec la mission, le défi de vous intéresser à ses enjeux, de montrer les acquis de l'observation territoriale que l'on constate depuis des années, montrer et emprunter quelques limites et des pistes de développement pour ouvrir ensuite le débat avec la salle.

La séquence sera divisée en trois temps. Nous aurons une intervention de Jean-François Draperi, une communication des observatoires régionaux de l'ESS, l'observatoire de la région Pays de la Loire et de la région PACA avec Karine et Manon que je vous présenterai tout à l'heure, et nous terminerons par une dernière séquence à l'image du premier temps sur les bons et mauvais usages des chiffres dans l'ESS par Philippe Kaminski.

Sans plus attendre, nous allons commencer avec Jean-François Draperi, que je vous présente rapidement, même si tout le monde le connaît ici. Il est géographe et sociologue, chercheur et enseignant au centre d'économie sociale du CNAM, auteur de nombreux ouvrages sur l'ESS, dont un que je vous recommande particulièrement, *La République coopérative*, et rédacteur en chef de la revue RECMA. Je vais lui laisser la parole pour son intervention : « cartographier l'ESS pour comprendre son inscription territoriale ».

Jean-François DRAPERI.- Merci, Arnaud, merci à l'ADDES pour cette invitation. Je ne suis pas certain d'apporter quelque chose d'original sur cette question, d'autant qu'il me semble que la première table ronde a abordé les questions fondamentales que nous allons retrouver et que nous avons retrouvées lorsque l'on a réalisé cet Atlas. Je ne parlerai pas que de cet Atlas, mais plus largement de cartographier l'économie sociale pour comprendre son inscription territoriale.

Pour démarrer, je voudrais dire l'engouement sans précédent que l'on observe aujourd'hui pour les cartes dans la société. Historiquement, les cartes sont toujours un enjeu de pouvoir et, aujourd'hui, grâce à Internet essentiellement, on a très facilement accès à des cartes, on peut même les concevoir, les enrichir à titre personnel. Toute personne qui a un GPS peut faire sa carte sur le téléphone. Lorsque l'on regarde Via Michelin, Google maps, Mappy, on observe les cartes et on en change l'échelle à la seconde pour observer tel ou tel élément qui nous intéresse.

On a même une continuité tout à fait nouvelle entre la carte... On peut partir d'une carte du monde, grossir jusqu'à avoir un plan, qui n'est déjà plus une carte puisque l'on n'est plus dans

la symbolique et, ensuite, grâce à cette vue de rue, se trouver à l'intérieur de ce que l'on vient d'observer. C'est un phénomène nouveau et qui va à l'encontre de la culture historique de la cartographie.

La carte est un objet très ancien, on en trouve en Mésopotamie, au VII^e siècle avant Jésus-Christ. Les Grecs, Ptolémée, Platon, en font un grand usage, en particulier scientifique. Les premiers atlas apparaissent avec le capitalisme marchand, que Braudel a bien décrit. À partir de cette période, l'atlas devient à la fois un objet de distinction dans le social et un objet de pouvoir, c'est-à-dire que l'on observe l'économie essentiellement grâce aux atlas. Les XVIII^e et XIX^e siècles marqueront l'affirmation des États-nations grâce aux cartes. Elles deviennent l'outil indispensable des généraux, des stratèges et des diplomates, voire des dictateurs. La carte est toujours un outil politique sensible, on l'a encore vu avec la refonte récente des régions. Tout de suite, dès que l'on regarde les cartes, on s'interroge. C'est extrêmement parlant, je crois, beaucoup plus que les chiffres.

Derrière tout découpage se lit un projet politique, si bien que beaucoup de géographes l'ont dit, je cite Gérard Eudes* qui dit : « Il n'y a pas de neutralité et d'objectivité de la représentation cartographique ». On le sait, mais c'est toujours bien de le souligner. Toute carte, parce qu'elle met en valeur certains éléments par rapport à d'autres, ne serait-ce qu'une carte routière, on grossit les traits des routes et des autoroutes, n'est pas une représentation exacte de la réalité. Toute carte est une représentation. Elle a été un instrument du pouvoir mais, pour la même raison, d'ailleurs, un grand géographe, Lacoste, avait dit, il y a une quarantaine d'années : « La géographie sert d'abord à faire la guerre ». On pourrait dire également que cela peut servir d'abord à faire la paix.

La carte peut également soutenir une vision engagée et utopique du monde. On peut faire des cartes de lieux qui n'existent pas. Elle a un caractère très heuristique, elle invite à l'imaginaire, à la réflexion. Elle peut être également un modèle. Mon directeur de thèse, Roger Brunet, a fait de magnifiques modèles, la diagonale du vide, la banane européenne, etc. des cartes modélisées qui ont été souvent reprises par des villes, souvent n'importe comment, comme il l'a dit lui-même. Elle parlait aussi du fait qu'elle servait de détecteur de mensonge. On peut dire : « Nous nous trouvons au cœur du triangle Londres, Paris et Bruxelles » et il conclut que c'est un trou. Cela doit effectivement se trouver entre Berck-sur-Mer et Auchy-lès-Hesdin dans le Pas-de-Calais. Toulouse s'était vanté de se trouver sur la grande diagonale européenne Berlin Lisbonne, comme s'il n'avait pas autre chose à vendre que quelque chose qui n'existe pas. Quand on dessine sur la carte, on voit tout de suite que cela n'existe pas.

Plus récemment, avec Internet, la carte peut devenir participative et interactive. Je lisais récemment un article sur cette cartographie indisciplinée, c'est une revendication de ces cartographes qui prétendent réaliser des cartes indépendamment des savoirs techniques, des savoirs savants des cartographes. On n'a pas du tout le même résultat, ce n'est pas la même nature de carte, néanmoins, cela existe. La carte participative est celle de l'habitant, de celui qui fait usage de la carte. Elle incorpore le savoir local direct sans nécessairement renoncer aux compétences techniques du cartographe.

C'est une brève introduction pour dire la prudence à observer lorsque l'on est face à une carte, de la même façon que la prudence que l'on observe face à des chiffres. Peut-être doit-elle être encore plus importante face à une carte car la carte nous parle très directement.

Quand on prend cet atlas, on peut regarder n'importe quelle carte à l'échelle régionale, départementale ou des zones d'emploi, inévitablement, on va l'interpréter. Dès que l'on va la lire, on va l'interpréter et chercher des explications. En général, on trouve toujours des explications, pratiquement toujours fausses.

En effet, je vais venir maintenant à cet atlas, qui est une grande avancée, cela a été souligné. C'est grâce à l'implication de l'INSEE et des Chambres Régionales d'Économie Sociale,

d'abord parce qu'il y a eu ce relais ADDES, CRESS, INSEE, cette articulation, cette coordination, que l'on a pu réaliser le premier atlas en 2011 et cette seconde édition en 2014 avec l'observatoire, Arnaud. Nous avons été trois à être appelés à travailler dessus complémentirement, Nadine Richez-Battesti, Danièle Demoustier et moi-même. Nous avons observé, commenté les cartes, nous avons tenté de le faire.

La nouveauté de la version 2014 a été de pouvoir observer l'économie sociale et solidaire à l'échelle des zones d'emploi. C'est le point essentiel. Tout est intéressant, y compris une cartographie nationale ou régionale mais, les régions, quand on observe une cartographie, une représentation de l'économie sociale et solidaire en région ou au niveau des départements, on est face à des moyennes. Si on prend le Languedoc-Roussillon, on n'a pas du tout les mêmes chiffres sur le pourtour méditerranéen et sur le sud du Massif Central. Si on prend la Bretagne, on n'a pas du tout les mêmes résultats à l'intérieur et sur les côtes. Si on prend les côtes, on n'a pas les mêmes résultats sur la côte nord et sur la côte sud. On est pratiquement toujours dans des moyennes, et on ne peut pas dire que ces moyennes équilibrent, ou en tout cas composent, des chiffres toujours les mêmes en milieu urbain, en milieu rural, sur les côtes, etc. On a toujours une complexité qui apparaît bien avec les zones d'emploi.

Je crois que, concernant les zones d'emploi, on commence avoir un sens qui correspond à une réalité car ces zones d'emploi correspondent à des espaces de vie et que, sûrement, je me tourne vers les statisticiens et les économistes qui nous diront cela, la majorité des entreprises de l'économie sociale ont souvent une pertinence à être observées à l'échelle où les gens habitent et travaillent, ce qui est, en gros, la définition de la zone d'emploi. On arrive à avoir des contrastes très intéressants au sein des départements, des régions, à l'échelle des zones d'emploi.

Ceci dit, lorsqu'on veut expliquer pourquoi il y a beaucoup d'emplois dans l'économie sociale dans telle zone ou un chiffre important, un nombre important d'entreprise dans telle zone ou plutôt faibles dans telle autre, on est toujours face à une difficulté insurmontable *a priori*. Cela peut être lié à une entreprise, si on prend la zone d'emploi de Berck, cet hôpital a une importance, même à l'échelon du département du Pas-de-Calais, alors qu'il est à Berck et c'est d'ailleurs, je crois, le plus gros établissement du Pas-de-Calais.

C'est parfois dû à une personne, une personnalité remarquable. Si on prend le Queyras, une personnalité remarquable a été à l'origine du mouvement coopératif ou d'économie sociale dans le Queyras.

C'est parfois un collectif. Si on prend le Pays Basque, la zone d'emploi de Saint-Jean-Pied-de-Port Saint-Étienne-de-Baïgorry, c'est la coopérative d'Irouléguy. On disait à des coopérateurs de laisser leur vignoble mourir de sa belle mort et ils ont dit non, ils ont résisté et se sont regroupés, ont créé leur coopérative, qui a été à l'origine de la création de la zone d'appellation protégée des vins d'Irouléguy, qui a initié un mouvement local. Peut-être que, plus loin, cela ne s'est pas fait. Trouver des explications est très compliqué. Je ne crois pas qu'il existe d'explication territoriale *a priori*. En revanche, on peut effectuer une analyse extrêmement ponctuelle et, ce que l'on n'a pas fait encore, il faudrait étudier toutes les zones d'emploi, voire les dynamiques et, ensuite, on pourrait peut-être montrer des processus.

En revanche, quand on part des activités données, on sait tirer des leçons. Par exemple, on va observer beaucoup de petites et moyennes coopératives dans le secteur de la vinification. C'est la même chose dans l'élevage laitier ; en Savoie ou en Franche-Comté, on peut observer de grandes coopératives. À chaque fois, si on veut aller plus loin, on va dire que, dans un autre secteur, elles seront moins nombreuses mais plus importantes, il y aura une concentration. Les mêmes chiffres ne donneront pas les mêmes résultats.

Je voudrais dire quelques limites que l'on observe dans cet atlas. La première est que l'on n'a pas les associations non-employeuses. C'est le plus grand nombre d'associations si l'on prend

en chiffres d'associations.

Pour les coopératives, mais pas uniquement, on a soulevé la question des filiales, le président Detilleux a soulevé également la question des membres dans les coopératives d'entreprise. Vous avez cité les coopératives de commerçants détaillants mais, si on prend les CUMA, Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole, en chiffre d'affaires, en nombre de salariés, elles ne représentent pas grand-chose, 12 000. En revanche, si on prend les membres, l'importance des membres, on aura des écarts de chiffres tout à fait comparables.

Concernant les filiales, il faut aller beaucoup plus loin, comme l'a dit Philippe, également dans la relation entre les filiales et la coopérative mère. Tous les cas ne sont pas comparables. Certaines filiales sont des outils techniques, prenez la cave coopérative de Montlouis. J'ai plutôt été dans la cave coopérative dans les SCOP du bâtiment, c'est le hasard, vous m'excuserez. La cave de Montlouis, 14 membres, 150 hectares, ils ont une société anonyme non pas détenue par les membres mais à 100 % par la cave, qui est un moyen technique pour vendre leur production. C'est la cave coopérative.

Si vous étudiez le Crédit Agricole, c'est totalement différent. Des filiales sont détenues majoritairement, des filiales sont créées par croissance interne, d'autres acquises par croissance externe. Certains dans la salle connaissent cela mieux que moi. Je crois que l'on doit aller dans cette complexité pour comprendre la réalité de l'économie sociale.

Je pense à ce que disait Jacques Moreau sur l'économie sociale sans rivages. Est-ce l'économie sociale et solidaire ou ses impacts sur un territoire et sur la société en général ? Je pense que les observatoires des CRESS ont travaillé dessus et pas uniquement. Il est intéressant d'observer également les impacts que les entreprises ont, économiques ou sociaux. On le sait tout tous en économie sociale, puisque c'est la raison d'être de l'économie sociale, mais c'est ce que l'on n'observe pas en règle générale.

La cave d'Irouléguy, je reprends cet exemple remarquable, mais toutes les entreprises sont remarquables, il y a 100 adhérents, 40 professionnels et 60 qui font la viticulture de loisirs. L'AOC est pratiquement sur deux communes, mais les 60 membres sur 100 qui font de la viticulture de loisir sont dans tout le pays basque. Ils respectent le principe d'une personne une voix. Cela veut dire que les viticulteurs de loisirs sont majoritaires dans l'assemblée générale d'une cave qui est à l'origine de l'AOC Irouléguy. Il est extrêmement compliqué d'évaluer l'impact d'une telle toute petite coopérative.

Je voudrais revenir également sur les critères. On a dit que l'on croisait les critères juridiques, le nombre de salariés, le chiffre d'affaires, mais on ne sait pas le nombre de membres alors que, fondamentalement, l'entreprise économie sociale est un groupement de personnes. Peut-être que ce qui nous intéresse est de savoir le nombre de personnes associées, de membres. Parmi les membres, quand on est dans une SCOP ou une coopérative de consommateurs, on n'a pas le même rapport à l'entreprise. Combien y a-t-il de membres actifs, de membres qui votent à l'assemblée générale, d'élus, d'administrateurs, voilà des questions qui intéressent l'économie sociale, tout autant que le nombre de salariés, pas moins, pas plus, mais tout autant. On a également du mal à observer les dynamiques, cela peut venir assez facilement, de l'entreprise économie sociale. En tout cas, dans l'atlas, on a encore des difficultés.

Je voudrais parler d'une autre initiative qui a été menée par Acte 1, Acteurs, Chercheurs, Territoires d'économie sociale, un laboratoire de recherche actions coopératives à la demande de Coop FR, que je remercie. Cécile Le Corroller, qui est dans la salle, et moi-même, avons coordonné une étude sur l'ancrage territorial des coopératives. Quand nous avons eu cette proposition de Coop FR, nous avons proposé à Coop FR de mettre en place un comité de pilotage composé des représentants des différentes familles coopératives. Ce comité de pilotage, dont plusieurs membres sont dans la salle, a fonctionné. Il s'est réuni cinq fois et a permis d'éclairer, de guider le travail de ce groupe Acte 1.

Cela a également permis de collecter des données que les fédérations coopératives ont concernant leurs membres et, grâce à un partenariat que Cécile Le Corroller a mis en place avec l'université de Caen, nous avons pu travailler avec de jeunes étudiants en master qui ont géolocalisé 20 000 données à partir des adresses des coopératives. Nous n'avons pas la totalité des coopératives, mais tout de même des données satisfaisantes, en tout cas, dans certaines fédérations coopératives, nous avons vraiment des données intéressantes. Ce qui est particulièrement réjouissant est que la géo localisation nous donne une très grande souplesse de lecture de l'ancrage, puisque l'on peut varier l'échelle tout à fait facilement.

Nous avons donc désormais une base de données. Comme nous avons croisé ces données d'adresses avec les dates de création des activités, etc., nous commençons à pouvoir... Nous n'avons pas épuisé, nous ajustons maintenant les données qu'il nous faut étudier, mais nous avons potentiellement beaucoup d'études à réaliser à partir de cette géo localisation.

Ce travail est poursuivi, nous l'avons réalisé l'année dernière et avons reconduit l'action et espérons pouvoir, à terme, constituer un observatoire permanent de la vie coopérative en poursuivant ce travail. Cela nous permettrait, en tout cas c'est une piste possible, d'aller vers une cartographie participative. On pourrait avoir un usage de la cartographie, un atlas en ligne avec un usage possible, en tout cas pour les mouvements, pour les acteurs coopératifs de l'ensemble des données que l'on va récolter.

Pour conclure, je voudrais dire que l'*Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire 2014* est une avancée importante pour l'économie sociale. Je crois que l'ADDES a été le premier lieu historique où l'on a voulu porter l'attention sur les chiffres. On peut dire qu'une étape a été franchie.

En même temps, au moment où l'on a l'impression d'avoir atteint un but, on se rend compte finalement que l'on s'ouvre sur un nouvel univers, de nouveaux enjeux et que ce que l'on ne connaît pas est encore bien plus important que ce que l'on croit avoir découvert. Cependant, si nous n'avions pas eu cette étape, nous ne pourrions pas dire tout ce que nous sommes en train de dire aujourd'hui sur ce qui nous manque, ce qui nous fait défaut et qui est la condition pour que l'économie sociale et solidaire soit appréhendée pour ce qu'elle est et non pas pour la valeur que l'on lui donne dans l'économie classique.

Il me semble que nous devons travailler encore sur la construction des données, sur la réflexion, qu'il est très important, aujourd'hui, de commencer à coordonner les différentes initiatives. C'est en train d'exploser en région, des coopératives se constituent autour de la cartographie. Il y a les observatoires des CRESS, les travaux menés par l'INSEE. Je crois que nous devons travailler également pour une meilleure coordination entre ce qui se fait dans le monde associatif et ce qui se fait dans le monde coopératif. On parle d'économie sociale, mais je pense qu'il existe des dynamiques tout à fait distinctes dans le monde associatif et dans le monde coopératif, y compris en récolte de chiffres et en cartographie.

Je crois que nous devons aller de plus en plus d'une réflexion sur l'économie sociale à une réflexion sur son impact dans la société. Je crois que ce qui nous intéresse est plus la société et l'évolution de la société et de l'économie que l'économie sociale en elle-même.

Je pense enfin, du point de vue des atlas, de la cartographie, qu'il faudrait arriver à dépasser la réflexion sur le territoire et sur l'échelle*, bien que nous l'aurons toujours entre les mains, pour aller vers une réflexion sur la territorialité, passer d'un débat sur la bonne échelle à une analyse de la façon dont les acteurs s'inscrivent dans les territoires. Nécessairement, les acteurs, les entreprises en particulier, s'inscrivent toujours dans plusieurs territoires en même temps. Le territoire d'approvisionnement, le territoire de chalandise ne sont pas les mêmes. Nous devons arriver à prendre en considération cette complexité d'ancrage simultané dans plusieurs territoires. Je vous remercie.

Arnaud MATARIN.- Merci, Jean-François. L'idée de coordination, de participation que tu évoques dans ta communication permet de faire le lien directement avec ce que nous allons entendre maintenant. Dans cette matinée, nous avons entendu l'INSEE, représentant de la statistique publique, toi, Jean-François, représentant de la recherche universitaire et, maintenant, nous allons donner la parole aux observatoires régionaux de l'ESS, directement ancrés dans les territoires puisque portés par les CRESS, et qui ne sont pourtant ni la statistique publique, ni le chercheur universitaire. Ils sont portés par les CRESS et les acteurs de l'ESS.

Nous avons ici deux représentantes de ces observatoires régionaux, sachant que nous avons travaillé en commun avec l'observatoire de Bretagne, de Nord-Pas-de-Calais et de Bretagne pour harmoniser notre communication. Karine Fenies-Dupont est responsable de l'observatoire de la chambre régionale de l'ESS Pays de la Loire et Manon LAMBERT est chef de projets à l'observatoire pour la chambre régionale de l'ESS de Provence Alpes Côte d'Azur.

Quelques mots rapides en introduction sur une présentation globale des observatoires de l'ESS – un texte de *Juris associations* vous a été distribué dans la mallette – sur la méthodologie que les observatoires mettent en place. C'est plus ou moins celle que l'on met en place au niveau national, notamment au travers de l'atlas. Le périmètre, cela a beaucoup été évoqué ce matin, est le même depuis 2008. Les sources de données que les observatoires utilisent sont essentiellement celles de l'INSEE, des données CLAP et DADS, pour donner des acronymes, mais aussi celles de l'Urssaf qui permettent de mesurer l'évolution conjoncturelle de l'emploi, celles des DIRECCTE pour tout ce qui est contrats aidés, celles des OPCA Uniformation pour les données sur la formation, etc.

Le champ des observatoires est bien l'économie sociale et solidaire dans son ensemble. On est donc vraiment en transversal, ce qui différencie les observatoires régionaux des autres observatoires de type observatoires de branche, que l'on a dans l'ESS, ou observatoires locaux de la vie associative, souvent portés par les maisons des associations. L'objectif de ces observatoires est très clair, c'est vraiment l'observation pour l'action, donc pour améliorer la reconnaissance et la connaissance de l'ESS, *in fine*, liée à son développement.

Pour donner un élément de contexte, selon les régions, les observatoires existent depuis plus ou moins une dizaine d'années et on recense aujourd'hui, au sein du réseau, environ 400 travaux qui seront disponibles sur le site Internet du CNCRES. Je vous invite à les découvrir.

Le cadre de l'intervention des observatoires aujourd'hui au sein du colloque sera organisé en cinq temps, cinq questions qui permettront chacune de répondre à la grande question : où en est-on aujourd'hui de l'observation territoriale de l'ESS ? Jean-François a déjà donné un certain nombre d'éléments sur la cartographie, nous allons compléter à partir de l'expérience des observatoires.

Nous allons commencer par une première question générale pour Manon LAMBERT, de la CRESS PACA, sur ce que l'on est capable d'observer aujourd'hui sur l'ESS dans les territoires et, précisément, sur quel territoire, sur quel niveau géographique on se place, que nous ayons un panorama général de ce que l'on fait aujourd'hui dans les régions.

Manon LAMBERT.- Bonjour à tous. Merci à nouveau à l'ADDES pour cette invitation. Je vais faire un rapide historique de l'observation de l'ESS dans les territoires. Comme évoqué précédemment, les premières bases sur lesquelles l'ESS a été mesurée sont les bases de données INSEE, donc les DADS, et, avec l'évolution de l'appareil statistique de l'INSEE, on travaille sur les données CLAP, Connaissance Locale de l'Appareil Productif.

À partir de ces bases de données, on travaille différents indicateurs, différentes variables

principalement axées sur l'emploi. On regarde les tranches d'âge, les catégories de travail, contrats de travail, métiers, et les établissements que l'on observe également en fonction des secteurs d'activité, catégories juridiques et d'autres indicateurs. Les emplois et établissements ne sont pas spécifiques à l'ESS, ce sont les mêmes que sur le champ public ou le champ privé. Ils permettent donc de faire des analyses comparatives. Sur les secteurs d'activité, c'est le même principe, ce sont les mêmes nomenclatures qui regroupent les mêmes codes APE. De la même façon, on peut avoir des observations sur le champ de l'économie sociale et solidaire ou d'autres secteurs, qu'ils soient publics ou privés.

J'ai une première vigilance sur les secteurs d'activité. Quand on parle de missions sociales, de culture, de sport, on regarde les mêmes codes APE. En revanche, dans l'économie sociale et solidaire, on n'aura pas la même réalité sur le territoire. Si je reprends l'exemple de la culture, dans le secteur culturel, on aura dans l'ESS beaucoup plus d'associations de secteur culturel, par exemple sur l'enseignement, enseignement de musique, d'arts plastiques ou autres alors que, dans le privé hors ESS, on aura plus de commerce de biens culturels, jeux vidéo, livres ou autres. On regarde les mêmes codes APE, mais ils n'ont pas les mêmes proportions à l'intérieur. Il faut donc avoir une certaine vigilance dans les calculs de poids au niveau du secteur d'activité.

Si on a toujours pris le soin, au niveau des réseaux de l'observation de l'ESS dans les régions, d'avoir des nomenclatures comparables et compatibles entre ESS et hors économie sociale et solidaire et publique, on a également construit des typologies propres qui restent compatibles, notamment sur les métiers. On a la même diversité des métiers que dans le reste de l'économie, mais certains métiers seront peut-être plus représentés. On essaie donc d'adapter la typologie pour observer au mieux.

Sur l'aspect territorial, l'économie sociale et solidaire est observable et observée sur tout type de territoire, toute échelle, que ce soit au niveau national ou au niveau local. On a notamment tout ce qui est territoire administratif, les régions, les départements, les communes, les établissements, les EPCI, les territoires de projets, les parcs naturels régionaux, les parcs nationaux, les pays, les PTCE (pôles territoriaux de coopération économique) et les territoires qui relèvent plus du bassin de vie comme les zones d'emploi.

On peut donc observer l'économie sociale à toutes les échelles, c'est ici l'observation comme source d'information et de connaissance pour l'action dans les territoires, identifier des opportunités, des projets en émergence, des enjeux plus ou moins locaux ou transversaux. Nous verrons par ailleurs que l'on peut observer l'ESS à toutes les échelles mais que chaque échelle a sa difficulté.

Arnaud MATARIN.- Merci, Manon. Je me tourne maintenant vers Karine de l'observatoire de la CRESS Pays de la Loire. Nous avons bien compris ce que l'on était capable de faire aujourd'hui en termes d'observation de l'ESS dans le territoire et à quel niveau. Nous allons maintenant l'illustrer par un cas concret d'un travail que tu as mené dans ta région. Cela permettra également d'éclairer les liens entre l'observation et l'action.

Karine FENIES-DUPONT.- Bonjour, Karine Fenies-Dupont, de la chambre régionale d'économie sociale et solidaire des Pays de la Loire. Mon intervention ira plus sur l'articulation entre l'observation et l'action, ce que disait Arnaud, par le fait que l'on dispose d'une grosse batterie d'indicateurs à différentes échelles. Maintenant, il s'agit de faire parler ces chiffres sur la région Pays de la Loire, la CRESS ou les paiements renforcés, les réseaux d'acteurs à l'infra départemental. Certes, les panoramas sont intéressants, nous verrons tout à l'heure, notamment pour les pouvoirs publics mais, concrètement, qu'est-ce que cela apporte aux acteurs d'avoir ces chiffres à l'échelle régionale départementale ?

En termes de méthodologie, sur l'échelle du pays d'Ancenis, qui se situe entre Nantes et Angers, où il existait déjà un fort terreau de coopérations entre différents acteurs, qu'ils soient de l'économie sociale et solidaire ou de ce que l'on appelle l'économie classique, nous avons voulu mettre en commun le regard que portent ces différents acteurs sur l'économie sociale et sur ce territoire et, éventuellement, leur permettre ensuite d'envisager des actions opérationnelles communes pour développer la création d'activités, voire d'emplois.

Pour ce faire, nous sommes partis des chiffres car c'est ce qui permet d'ouvrir les portes et de réunir l'ensemble des acteurs sur un même territoire. Nous leur avons proposé un état des lieux de l'ESS sur leur territoire. Ensuite, nous sommes plus passés sur une phase qualitative. C'est passer de l'observation à l'action, du quantitatif au qualitatif et par des entretiens individuels auprès d'acteurs importants sur le territoire.

Grâce au fichier SIREN de l'INSEE, on peut identifier les grosses coopératives ou les associations importantes sur le territoire. Nous sommes partis de cette base pour mener des entretiens. Sur ce territoire, la coopérative Terrena, qui salarie environ 1 800 salariés sur le territoire français est vraiment un acteur historique. Nous sommes également passés par eux, par différentes associations, par des entretiens individuels auprès des politiques du comité de bassin d'emplois pour savoir ce qu'était pour eux l'économie sociale et solidaire, leur montrer les chiffres et voir, notamment auprès des politiques, mais nous développerons tout à l'heure, ce qu'est l'ESS sur leurs territoires. Ils sont, souvent, plutôt étonnés par le poids que l'ESS représente sur leur territoire.

Par cette approche quantitative puis individuelle, nous avons fait un état des lieux collectif. Après la phase individuelle, l'idée était de pouvoir les réunir autour d'une même table et de les faire réfléchir à la vision de chacun pouvait avoir vis-à-vis de l'autre, éventuellement les préjugés, les stéréotypes que peuvent avoir certains politiques sur les acteurs associatifs, et inversement. Cela permet d'avoir un état des lieux partagé de l'ESS sur le territoire.

Après cette phase d'état des lieux, nous sommes plutôt passés à une phase prospective en réunissant différents acteurs du territoire. Sur le pays d'Ancenis, environ 50 personnes de l'ESS ont bien voulu participer, plus des acteurs politiques, en se disant : « Voilà l'état des lieux, les freins, les leviers identifiés à travers les différents entretiens que l'on a pu mener. Maintenant, qu'est-ce que l'on veut avoir comme politique de l'ESS, comme développement et comme structuration de l'ESS sur le territoire ? »

Cette phase a duré trois ou quatre mois avec une rencontre mensuelle pour identifier les pistes d'actions qui pouvaient être portées collectivement. L'aspect coopération est venu assez naturellement au fil de cette démarche. Finalement, cela a été de co-construire des activités sur ce même territoire, dans un premier temps de communication, communiquer au grand public par un forum au mois de novembre, le mois de l'économie sociale et solidaire. Nous en avons profité pour faire un grand forum de l'ESS sur le territoire.

L'intérêt de ce travail a été de structurer un réseau d'acteurs sur le pays d'Ancenis. Ce réseau d'acteurs a réfléchi au développement d'activités, notamment par une légumerie et par un travail entre acteurs coopératifs et acteurs d'insertion sur la mise en place d'une structure d'écoconstruction. Ces actions opérationnelles ont donné lieu à un pôle territorial de coopération économique labellisé PTCE. C'était pour vous donner un exemple concret de ce que peuvent finalement apporter, dans un premier temps, des chiffres de l'économie sociale et solidaire, et dans un deuxième temps, les faire parler, discuter avec différents acteurs et finalement aller vers de l'opérationnel.

Arnaud MATARIN.- Merci, Karine pour cet exemple très clair. Si vous avez des questions, n'hésitez pas, nous nous gardons un temps à la fin pour échanger avec vous. On le devine à travers ton illustration, pourrais-tu préciser maintenant l'intérêt que peuvent avoir les pouvoirs

publics locaux et les acteurs de l'ESS dans l'observation territoriale de l'ESS ?

Karine FENIES-DUPONT.- Tout à l'heure, M. Kaminski disait qu'il existait des politiques régionales de l'ESS mais que, finalement, il existe également des politiques d'agglomération, de métropole, de plus en plus. En Pays de la Loire, les grandes métropoles, notamment Nantes Métropole, a une vraie politique en faveur de l'ESS. Sur le cas d'Ancenis, il existe maintenant un service ESS au sein du bassin d'emplois. Jusque-là, l'ESS était vue comme une action sociale, caritative. Elle est passée au développement économique et, maintenant, dans le service développement économique, une personne s'occupe de l'ESS.

On voit que les chiffres peuvent également faire évoluer la vision de nos politiques sur un secteur qui était souvent... Je vous ai présenté un diagnostic sur Ancenis, mais nous en avons fait quatre autres sur d'autres territoires. On se rend compte que l'ESS, par sa transversalité, est soit vue comme dans le service action sociale, dans la solidarité, voire même dans la gestion des déchets. On l'a vu dans une agglomération, l'ESS était un service de gestion des déchets. On voit bien la vision que peuvent avoir les politiques sur l'ESS.

Finalement, aller à la rencontre de ces différents services permet de faire de la sensibilisation et de la promotion à l'ESS. On peut, au fur et à mesure, faire éventuellement évoluer les politiques publiques en faveur de l'ESS.

Il y a la vision politique publique. En l'occurrence, en Pays de la Loire, depuis deux mandats, notre élue a vraiment travaillé pour que l'ESS soit prise en compte dans l'ensemble des autres politiques publiques. Elle a réussi à enclencher un travail sur l'économie de proximité, qui est également une thématique où l'ESS a toute sa place. C'est un travail que nous menons avec les autres chambres consulaires, la chambre d'agriculture, la chambre des métiers et de l'artisanat, la chambre de commerce.

On voit que la notion d'observation de l'ESS, si elle est prise en compte en amont, mais c'est un travail que doivent également mener les acteurs de l'ESS pour aiguiller les politiques publiques, permet d'avoir ce type de travaux sur une même région avec les autres chambres consulaires. Finalement, nous rencontrons tous les limites de l'observation par la statistique publique, pour ne pas citer l'INSEE, nous sommes tous sur l'observation de notre territoire et, sur notre territoire, il existe différentes formes d'économie. Le fait qu'il existe des observatoires de l'ESS apporte maintenant un autre regard sur l'économie.

Arnaud MATARIN.- Merci, Karine. Nous avons vu jusqu'à présent qu'il y avait des avancées dans l'observation, que des travaux concrets se sont enclenchés dans les territoires sur plusieurs niveaux, que beaucoup de parties prenantes ont besoin de ces observatoires, les pouvoirs publics, mais les acteurs également. Le but de cette journée était également d'avoir un recul sur les chiffres que l'on produit, la production que l'on a au sein du réseau. Plus généralement, cela nous permet d'aborder la question des limites de l'observation territoriale de l'ESS. Quelles sont les limites aujourd'hui identifiées ? Certaines ont déjà été citées mais je passerai la parole à Manon sur cette question.

Manon LAMBERT.- Je passe rapidement sur celles qui ont déjà été citées. La première, qui est une réalité pour les observatoires régionaux mais également au-delà, est l'accessibilité des données sur l'économie sociale et solidaire. Une première question est le coût de ces données, la qualité, la difficulté du secret statistique, notamment sur des échelles territoriales très petites qui ne permettent pas d'avoir la pleine mesure sur un territoire.

Cela illustre la nécessité d'améliorer le périmètre statistique de l'économie sociale et solidaire, de faire évoluer notamment, peut-être, des catégories juridiques. Nous avons déjà évoqué le fait qu'il n'existe pas de catégorie juridique claire pour les SCOP ou les SCIC, la

surreprésentation des 9499Z.

Cela a été évoqué ce matin par l'INSEE, je trouve que c'est tout à fait dans la dynamique actuelle d'essayer de repérer l'économie sociale et solidaire sur d'autres bases de données, de dépasser uniquement l'observation de l'ESS sur des logiques emploi et établissement et de pouvoir aller au-delà. Il me semble que les travaux présentés ce matin vont dans ce sens au niveau de la mesure sur des données économiques et financières.

Une autre limite est la mesure dans le temps. Nous avons des difficultés, avec les bases dont nous disposons aujourd'hui, à avoir des évolutions dynamiques et pouvoir mesurer les évolutions de l'emploi. On observe souvent des stocks et non des flux : création, destruction. On a également des logiques de disparition, fusion, difficiles à aborder aujourd'hui.

La question de la taille des territoires rejoint la question du secret statistique pour les petits territoires où des impacts peuvent être importants mais, en nombre d'emplois ou d'établissements, peuvent être petits et, à l'inverse, de gros territoires où, comme l'évoquait Jean-François, on sera plutôt sur des moyennes, des territoires trop gros et sur lesquels on a des difficultés à faire émerger des spécificités.

Nous avons également évoqué ce matin les difficultés à mesurer pleinement les établissements non-employeurs. Enfin, la mesure d'indicateurs économiques valeur ajoutée et le fait de mesurer les logiques de filiales sur lesquelles, au niveau du réseau des CRESS, nous avons des réflexions mais qui, pour nous, restent... Nous avons le socle commun du périmètre de l'économie sociale et solidaire et nous avons des indicateurs, des logiques en complément, qui viennent éclairer et enrichir ces connaissances et indicateurs de base.

Arnaud MATARIN.- Merci, Manon, pour cette question des limites. Nous allons terminer sur une ouverture, et cela permettra de poser éventuellement quelques idées pour les échanges avec la salle sur les perspectives que l'on identifie aujourd'hui pour l'observation territoriale de l'ESS, les pistes d'amélioration. Je me tourne à la fois vers Manon et Karine pour évoquer cette question des perspectives à venir.

Manon LAMBERT.- Vous l'avez certainement perçu dans notre propos, nous étions, dans les toutes premières années de l'observation de l'ESS, sur un enjeu de mesure quantitative. C'était se mesurer, se connaître et se faire connaître. Il y avait un véritable enjeu de compter les établissements et emplois. Aujourd'hui, on ne va pas dire que c'est acquis, mais il existe une connaissance et reconnaissance par les acteurs, au niveau territorial et national, de ce qu'est l'économie sociale et solidaire.

De plus en plus, nos travaux, au sein du réseau des observatoires et plus largement, vont sur des logiques de thématique, que ce soit l'enjeu des renouvellements générationnels avec des départs à la retraite importants, les logiques de GPEC, la mesure de l'innovation sociale et de l'utilité sociale ou nous travaillons conjointement avec différents laboratoires et chercheurs. Une des spécificités de notre réseau est également que nous ne sommes pas portés par des collectivités publiques ou laboratoires de recherche, mais nous travaillons fortement en lien avec tous les organismes partenaires ou opérateurs qui peuvent observer et avoir des mesures sur l'économie solidaire, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives.

Karine FENIES-DUPONT.- Pour prolonger ce que vient de dire Manon, de plus en plus, les acteurs viennent vers le réseau des observatoires également pour essayer de quantifier autrement que par le nombre d'établissements, de salariés, la masse salariale.

Nous sommes de plus en plus sollicités sur la question de nouveaux indicateurs. On parlait tout à l'heure de l'impact social, l'utilité sociale. Dans certaines régions, il existe des démarches pour avoir de nouveaux indicateurs de richesse. Les acteurs viennent de plus en

plus vers nous pour travailler ensemble sur la façon de se quantifier et se qualifier autrement. Nous aurons peut-être un groupe de travail, car nous en avons justement pour pouvoir répondre à ces sollicitations et sur cette question, qui semble assez primordiale.

De plus en plus de politiques publiques sont sur des conditions des aides publiques. Il existe beaucoup de démarches de responsabilité sociétale des entreprises, de développement durable, l'ADDES a déjà organisé un colloque à ce sujet. Il faudra anticiper également ce type d'indicateurs, justement pour être plus forts et avoir les arguments et les données pour répondre à ces demandes et, en même temps, anticiper l'évolution des collectivités publiques.

Arnaud MATARIN.- Merci, Karine. En conclusion, pendant que Philippe, vous vous installez pour la prochaine séquence, le réseau des observatoires de l'ESS est tout à fait ouvert aux participations. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour nous aider à améliorer cette observation territoriale de l'ESS que nous avons essayé de vous faire découvrir, de vous résumer aujourd'hui. Vous pouvez trouver les publications des observatoires régionaux sur les sites des CRESS. Elles sont également répertoriées sur le site Internet du CNCRES. N'hésitez pas à aller les découvrir. Je vous passe la parole, Philippe.

Philippe KAMINSKI.- J'ai promis d'être court, trois points. Le premier est une conclusion de vos propos : c'est vraiment la nécessité de disposer de niveaux élémentaires plus fins que les régions. Sur le site de l'INSEE, on a un tableau de chaque type par région, c'est bien, mais on sent que ce n'est pas forcément le niveau le plus pertinent, en tout cas pas celui qui permet des analyses fines.

Les bonnes vieilles zones d'emploi me rappellent des souvenirs émus. Le défaut de ces zones d'emploi a toujours été que c'est un excellent zonage d'études, mais que cela ne correspond pas à un zonage décisionnel. Si nous voulons fournir les indicateurs pour les politiques d'emploi qui se mettent en place dans les territoires, il faut fatalement sortir des zones d'emploi.

Par ailleurs, vous savez que nous sommes actuellement dans une très grande incertitude quant à savoir ce que seront les découpages territoriaux demain. Toutes les hypothèses sont actuellement émises. Des *think tanks*, comme on dit aujourd'hui, émettent les hypothèses les plus farfelues en apparence mais, finalement, peut-être très vraisemblables également. Il est certain qu'il faut pouvoir reconstituer des zones à la demande de façon très souple. Je l'ai dit tout à l'heure pour les activités, c'est encore plus vrai pour le zonage géographique. Il faut imaginer d'aller vers un infocentre. C'est peut-être encore chimérique, mais je crois que c'est indispensable.

Comme l'a souligné Jean-François, quand on est à un « mauvais » niveau, on est fatalement amené à tirer de mauvaises conclusions. Cela a toujours été ainsi et cela risque de continuer si on ne dispose pas de ces zonages à la demande.

Deuxième point, il existe un certain paradoxe à constater que, très souvent, l'économie sociale est surreprésentée dans les zones déshéritées et, corrélativement, sous-représentée dans les grandes métropoles. Ce n'est pas forcément paradoxal, mais c'est à prendre en considération.

On ne peut pas faire l'éloge d'un territoire parce que l'économie sociale y est très représentée. C'est souvent le signe que, par ailleurs, ce territoire est soumis à de très gros problèmes de désertification.

Dernière chose, dès que l'on parle de territoires, on pense à les comparer. Et dès lors que l'on veut comparer, la question de la qualité des chiffres se pose de façon cruciale. L'un des principaux mauvais usages des chiffres, c'est la validité des différences que l'on croit déceler alors qu'elles ne sont pas significatives.

Je n'aime pas beaucoup les Américains, du moins il m'arrive souvent de les critiquer, mais ils ont au moins une qualité : vous ne pouvez pas publier un article dans une revue américaine si vous n'associez pas à chaque chiffre que vous présentez un test de validité. Sinon, votre article est refusé. Ce n'est pas une culture que nous avons forcément en Europe, c'est dommage. Pourquoi l'économie sociale ne serait-elle pas un pionnier en la matière ? Il faudrait que nous soyons capables, à chaque fois que nous affichons un chiffre, de donner une idée de sa précision, de sa qualité et, surtout, lorsque nous comparons deux chiffres, de pouvoir dire si l'écart entre les deux est significatif, que l'on puisse réellement dire que tel territoire est mieux pourvu en telle ou telle activité que tel autre.

Je sais que la batterie usuelle des tests que l'on enseigne dans les grandes écoles ne permet pas de répondre d'emblée à toutes les questions et que, surtout, lorsque l'on a des effectifs importants, l'utilisation des tests conduit inmanquablement à accepter comme significative n'importe quelle différence. Mais tout est affaire de bon sens et cet écueil est surmontable.

Si ces tests dits classiques ne répondent pas à la bonne question, c'est parce qu'on les utilise à tort et à travers et que l'on ne distingue pas la réelle information importante, celle sur laquelle il faut faire porter les vérifications. Sur ce point, je ne vais pas me lancer dans des discussions techniques maintenant, mais en restant simple, je considère, par exemple, lorsque l'on a une distribution de salaires, que les points importants sont les déciles, éventuellement quelques percentiles extrêmes, et non chaque observation prise individuellement. Cela nous conduit à faire des comparaisons sur 9 ou sur 15 points. Et cela, n'importe quel Wilcoxon, ou Kruskal-Wallis, ou autre, suffit très bien à obtenir des conclusions sans appel. Tout est possible, il faut le faire.

Arnaud MATARIN.- Merci Philippe, nous allons passer aux questions dans la salle.

Michel ABHERVÉ.- Je remercie Jean-François de m'avoir rappelé les débats de géographes d'il y a 40 ans sur la carte et le concret, la carte outil de la logique. J'ai deux questions et une proposition. Première question au CNCRES : comment comptez-vous faire pour avoir une homogénéité de la qualité des observatoires ? En sachant que ceux qui nous ont été présentés sont les meilleurs et que certains sont moins performants que ceux-ci, je ne les citerai pas, mais c'est tout de même une réalité importante et l'homogénéisation n'est pas aujourd'hui complète.

Philippe KAMINSKI.- Le meilleur n'est pas là, c'est celui de Franche-Comté.

Michel ABHERVÉ.- La deuxième question est à Jean-François. Je vois une contradiction entre l'affirmation de l'échelle intrarégionale sur laquelle nous allons travailler car elle permet de construire des données, c'est celle de la zone d'emploi où nous avons un certain nombre de données et, de l'autre côté, dire, avec pertinence, qu'il faut travailler sur autre chose que la zone d'emploi, sur les adhérents, les implications territoriales, et construire différentes échelles, ce qui est le propre des géographes, et pas une échelle unique. Sur ce point, on

approfondit la zone d'emploi mais on réduit, à travers cela, l'approche de l'ESS sur la composante emploi qui est utile, comme l'a dit Manon Lambert, mais n'est pas la seule possible.

La proposition est qu'il existe une région sur laquelle le concept de zones d'emploi ne fonctionne pas : l'Île-de-France. Il faudrait peut-être que l'ESS construise une approche intrarégionale à partir d'autres critères que l'emploi et, sur les réseaux de solidarité, les réseaux d'implication, on pourrait peut-être trouver une démarche innovante qui serait une façon de réduire un décalage dans une région où l'observation n'est pas la plus performante.

Arnaud MATARIN.- Je vais répondre sur la première remarque. Les différences entre régions sur les observatoires, c'est une réalité. Aujourd'hui, sur les 26 CRESS, seuls 16 ont un « véritable » observatoire, les autres ont plutôt une fonction d'observation. Ils sont en mesure de produire des données, mais pas avec un chargé de mission dédié. Cela s'explique de diverses manières. Le réseau des CRESS s'est construit à partir des territoires. On a des territoires différents en France, donc pas les mêmes moyens, pas les mêmes soutiens. La loi ESS a mis un coup de *boost* là-dessus puisque le réseau s'est lancé dans un vaste chantier d'harmonisation depuis deux ans sur un socle de mission commun, des statuts harmonisés. Nous allons donc vers le mieux, si je peux vous rassurer.

Nous avons également un groupe de travail au niveau national qui regroupe trois fois par an tous les chargés de mission de l'observatoire des CRESS, où nous partageons la méthodologie, les sujets d'étude, nous en faisons en commun, nous commentons nos données ensemble. L'harmonisation des méthodologies est là. Il manque parfois encore des moyens dans les régions pour embaucher un observatoire. En tout cas, nous allons vers le mieux sur cette question.

Jean-François DRAPERI.- Merci, Michel. C'est une réponse à deux niveaux, je crois. Tout d'abord, les échelles varient, tu l'as dit à propos de l'Île-de-France, selon les territoires, mais également selon ce que l'on veut observer. La région peut être, dans certains cas, une échelle pertinente. Par exemple, il semble que l'on ait en Alsace une conception particulière de l'économie sociale comme répondant à l'intérêt régional plus qu'à l'intérêt collectif des membres. Peut-être Pierre pourrait-il intervenir, je n'en sais rien, mais il existe des spécificités régionales, géographiques. On va peut-être trouver une économie sociale particulière sur le plateau de Millevaches. Selon ce que l'on observe, on a des échelles différentes, c'est clair. Ensuite, pourquoi la zone d'emploi ? Je renvoie peut-être à un idéal type de la zone d'emploi plutôt qu'au découpage réel, mais c'est simplement parce que c'est ce qui se rapproche le plus du bassin de vie, ce n'est pas par rapport à l'emploi. C'est l'idée que, dans ce territoire, des personnes habitent et travaillent. C'est ce qui fait leur spécificité par rapport à d'autres échelles, mais ce n'est pas la seule pertinente.

Un Intervenant.- Une question à Jean-François Draperi. Pour travailler cette notion de flux et sortir de la statique des échelles et des chiffres bruts, ne pourrait-on pas s'inspirer de la notion de système productif mobilisée au niveau des politiques d'aménagement, notamment de réindustrialisation, et imaginer tendre vers une cartographie des systèmes réciproques, par exemple, qui inclurait la production, mais également tous les flux de solidarité, serait le pendant des systèmes productifs mais mobilisée pour l'économie sociale et solidaire et ses spécificités.

Hugues SIBILLE.- Je voudrais poser une question qui prolonge celle-ci. J'ai beaucoup apprécié ce que tu as dit, Jean-François, sur des chiffres qui rendent compte des impacts sur

l'économie sociale et solidaire et pas simplement sur combien de divisions. Il faut dire ce que représente le poids. On communique beaucoup dessus et, finalement, en communiquant trop sur combien de divisions, on perd le sens et on perd en crédibilité car ce qui intéresse les jeunes d'aujourd'hui n'est pas le nombre de division mais en quoi nous allons vers un monde meilleur.

L'exemple des pôles territoriaux de coopération économique, dans le prolongement de ce que vous dites, Monsieur, on ne va pas expliquer ce que sont ces pôles ce matin, essaie de trouver des façons de coopérer sur les territoires entre des acteurs différents pour avoir de l'impact sur ce territoire. Je pense qu'il existe des travaux de mesures d'impact, d'évaluations à effectuer à partir des pôles de coopération économique mais qui, au fond, vont plus loin et rejoignent la question que vous posez.

Jean-François, comment pourrait-on travailler plus ensemble au sein de l'ESS sur cette question de l'impact ? Certaines choses sont, me semble-t-il, dispersées. On gagnerait beaucoup en crédibilité et on ne laisserait pas le terrain de la mesure d'impact, pour faire plaisir à Philippe Kaminski, qu'aux Anglo-Saxons qui l'occupent lourdement aujourd'hui. Y aura-t-il des réseaux de chercheurs, praticiens à mettre en œuvre ? L'ADDES, le labo, le CNAM, des gens pourraient-ils essayer de se grouper pour rester sur cette question de l'impact ?

Jean-François DRAPERI.- Sur les systèmes productifs, il est évident que nous avons là une bonne coordination ou alliance entre la perspective de l'économie sociale et le territoire. En même temps, je ne limiterai pas la cohérence de l'économie sociale sur un territoire au système productif car je crois qu'il existe des spécificités culturelles telles que le système productif n'est pas forcément la bonne entrée.

Je pense aux Pays Basques, ou peut-être à la Bretagne. Des régions, des territoires qui ont une identité culturelle forte peuvent se mobiliser en termes d'économie sociale sur un autre objet que la production ou l'emploi, ou même l'économie, mais sur l'identité, la culture, par exemple. Ce n'est pas pour aller contre, simplement pour dire qu'il faudrait trouver une entité, quelque chose qui aille au-delà du système productif mais soit du même ordre.

Je crois que l'économie sociale a comme fondement la population, les habitants d'un territoire et, comme partenaire évident, l'économie de proximité, les TPE et les PME, et les collectivités territoriales. Autour de ces trois acteurs et de son ancrage, qui est la population, je crois que l'on peut construire des identités de territoire et d'économie sociale, mais qui ne sont pas forcément ancrées dans la production. Je ne sais pas si je suis très clair.

Hugues, je suis tout à fait d'accord, cela ne peut être que des coordinations. Chaque labo, chaque partenaire potentiel a ses problématiques, sa dynamique, etc. Cela, on fait avec et c'est très bien comme cela. En revanche, je pense que ce qui peut fonctionner, c'est de mettre en œuvre un projet commun qui n'existe pas. Ce n'est pas de partir d'une logique, fût-elle les PTCE ou quoi que ce soit, c'est un nouveau projet à définir ensemble.

Arnaud MATARIN.- Y a-t-il d'autres questions pour cette séquence ?

Juliette WEBER.- Bonjour, Juliette Weber du Groupe Macif. Je voulais réagir par rapport aux perspectives qui ont été ouvertes à l'issue des observations que vous avez menées au niveau des CRESS, notamment sur la question : que veut-on mesurer ? Je tenais à vous informer que nous avons construit un premier indicateur synthétique de création de valeur sociale en collaboration avec d'autres mutuelles partenaires qui vise, justement, à rendre tangible notre politique sociale dans une logique de comparaison et de réflexibilité. Cet indicateur vise à écouter trois grands cercles, celui des salariés, celui de l'interaction entre

l'entreprise et ses sociétaires assurés ou clients, et le cercle externe, l'ensemble des politiques ou moyens que l'on peut déployer envers la société.

Aujourd'hui, nous sommes vraiment dans une démarche de comparaison et d'ouverture, également avec des entreprises privées. Par rapport à ce que vous disiez sur cette logique de, pourquoi pas, créer un observatoire ou consolider certaines données, sachez que cela pourrait être l'objet d'une première collaboration sur ces sujets.

Arnaud MATARIN.- Je vous remercie. Merci à tous.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie. Nous nous retrouvons à 14 heures 15 pour la remise des prix. La dernière intervenante était une des anciennes lauréates du prix de l'ADDES avant d'intégrer son poste à la Macif.

REMISE DES PRIX DE L'ADDES

Maurice PARODI.- Nous allons vous présenter les lauréats du prix de thèse et du prix de mémoire. Cette année, nous avons opéré une division de travail. Nous avons fait deux jurys car nous avons plus de 7 000 ou 8 000 pages à lire. C'est Éric Bidet qui a animé et coordonné le jury de thèse, participé. Ensuite, je vous présenterai le lauréat du prix de mémoire.

Éric BIDE.- J'ai une lourde responsabilité, puisque c'est d'habitude mon illustre voisin Maurice Parodi qui présente ce prix. Je le fais pour la première fois cette année. Le jury qui a étudié les thèses a reçu un très grand nombre de travaux cette année, beaucoup plus que la fois précédente. Le prix de l'ADDES s'adresse à toutes les disciplines universitaires. Les thèses de toutes disciplines peuvent concourir. Nous avons reçu 18 thèses. 500 pages en moyenne par thèse, cela nous fait 9 000 pages à lire, ce que nous n'avons pas fait, c'était matériellement impossible. Nous avons adopté une procédure pour effectuer une première sélection au sein de ces 18 thèses afin d'en dégager 3 que nous avons étudiées de manière intégrale pour l'attribution du prix.

Cette inflation à trois chiffres montre bien, en tout cas, le succès de l'entreprise de l'ADDES à travers ce prix de la recherche qui a été lancé il y a presque 30 ans maintenant. Édith pourra préciser éventuellement.

Édith ARCHAMBAULT.- Un certain temps.

Éric BIDE.- Plus de 20 ans, c'est certain. Si l'on regarde très généralement ces travaux, on note que, sur ces 18 thèses, c'est assez naturel, nous avons une très forte proportion de thèses soutenues dans les universités, 12, c'est-à-dire les 2/3. Les autres sont soutenues dans des établissements de statut différent : l'EHESS, le CNAM, les grandes écoles.

Par ailleurs, concernant la distribution de ces travaux par discipline universitaire, on remarque qu'un grand nombre de disciplines sont représentées, mais certaines ressortent de manière plus nette, ce qui est surprenant par rapport à d'autres années. Cette année, nous avons six thèses en gestion alors que cette discipline était peu présente pendant longtemps. Nous avons quatre thèses en droit, trois en économie, trois en sociologie et les autres thèses relèvent d'autres disciplines. Vous avez un document dans la valise qui présente ces éléments.

Il est intéressant de voir l'objet de recherche choisi par les doctorants. J'essaie de classer ces objets de recherche à travers des catégories très discutables, mais qui donnent une idée tout de même. De ce point de vue, cinq thèses portent sur la santé, l'action sociale, l'éducation, donc plutôt des problématiques qui vont nous ramener sur les associations. Trois thèses portent sur

la coopération crédit et la finance solidaire, quatre autres portent sur les autres formes coopératives. Deux thèses portent sur les mutuelles d'assurance et les autres travaux portent sur d'autres objets d'étude tels que le commerce équitable ou des thèses transversales.

La quatrième répartition que j'aie choisi de mettre en évidence est la représentation géographique de ces travaux, qui montre que l'économie sociale est un objet de recherche présent sur l'ensemble du territoire, avec quelques pôles qui ressortent de manière plus nette puisque la moitié des thèses ont été soutenues à Paris, ce qui n'est, en soi, pas véritablement surprenant. Par ailleurs, trois thèses viennent d'universités du nord-ouest de la France, qui est assez présent. Les thèses se répartissent assez bien sur l'ensemble du territoire, y compris au-delà du territoire français puisque deux thèses ont été soutenues hors de France, une au Luxembourg et l'autre à Yaoundé.

Pour faire le tri dans ces travaux, le jury du prix de l'ADDES s'est focalisé dans un premier temps sur les éléments fondamentaux de chacune de ces thèses, rapport de soutenance, plan de thèse, conclusion, introduction, bibliographie, les éléments habituels que l'on regarde en priorité. Cela nous a permis, non sans mal, de dégager trois thèses pour discuter de l'attribution du prix.

Lors du précédent prix de l'ADDES, c'est une discipline comme l'Histoire qui avait été particulièrement mise en valeur. Cette année, ce sont des disciplines différentes ; des travaux en gestion, en économie, en sociologie ont été retenus pour la sélection finale.

Les trois thèses qui avaient été retenues sont une thèse qui portait sur le commerce équitable, soutenue par Delphine Pouchain en économie, une thèse en sociologie soutenue par Diane Rodet qui portait sur les labels dans l'économie solidaire et une thèse en gestion soutenue par Pascale Château-Terrisse, qui portait sur les outils de gestion dans la finance solidaire.

Ce sont trois disciplines différentes, trois objets d'étude différents, donc des approches qui ont chacune leurs particularités. Ce sont trois thèses de très grande qualité qui ont donné beaucoup de discussions au sein du jury pour faire sortir le lauréat. Le choix du jury s'est finalement porté sur la thèse de Pascale Château-Terrisse, soutenue à l'Université de Paris-Est sous la direction de Muriel Jougleux, dont le titre est : « Les outils de gestion transporteurs et régulateurs des logiques institutionnelles, cas de deux organisations de capital-risque solidaire. »

Cette thèse décrit l'évolution du secteur du capital-risque solidaire en France à travers deux dispositifs plus spécialement : le fonds Afrique mis en place par Garrigue en 2005 et la société FinanCités créée par PlaNet Finance en 2007. L'originalité de la démarche menée par Pascale Château-Terrisse est d'analyser les transformations de ces organisations par l'étude des outils de gestion qu'elles utilisent. Cette recherche porte sur une question essentielle à notre sens pour l'économie sociale et solidaire : la question des tensions qui naissent de la référence à des logiques institutionnelles distinctes et parfois contradictoires.

En couronnant le travail de Mme Terrisse, le jury a souhaité tout d'abord récompenser une thèse originale qui porte sur un sujet d'un grand intérêt, en particulier avec la loi sur l'ESS l'année dernière. Au-delà de l'intérêt intrinsèque du sujet, le jury salue la rigueur théorique de l'argumentation menée, l'honnêteté méthodologique dont elle fait preuve et le potentiel heuristique de la thèse. Le jury a particulièrement apprécié la réflexion théorique menée sur l'approche néo-institutionnaliste, le chapitre méthodologie consacré au logiciel Alceste, particulièrement bien traité, et la description fine des transformations dans ce champ de la finance solidaire depuis une vingtaine d'années environ.

Une remarque qui est une forme de réserve également, certains membres du jury ont regretté que l'auteur n'ait pas tenté d'élargir sa perspective théorique en mobilisant des auteurs de la sociologie des organisations, comme Mintzberg, Crozier, Boltanski et Thévenot, mais tout en ayant bien conscience qu'une thèse n'est jamais un travail achevé et que ce seront peut-être

donc là des pistes pour poursuivre la réflexion. Je vais d'ailleurs passer la parole à notre lauréate qu'elle vous parle plus précisément de son travail.

Mme CHÂTEAU-TERRISSE.- Je vous remercie pour cette belle présentation et ces éléments d'analyse de ma thèse, que je trouve très intéressants. Merci également pour ce prix de l'ADDES. Je vais commencer en remerciant l'ensemble des personnes qui ont contribué à ma thèse car c'est loin d'être un travail et une production solitaires.

Je suis particulièrement touchée par ce prix car l'économie sociale est un champ de la gestion, et c'est aussi une reconnaissance pour le domaine de la gestion, qui est porté à l'intérieur de mon laboratoire par un groupe thématique, POPESS, qui vient d'ailleurs de coordonner un numéro spécial dans la *Revue Française de gestion*.

Je vais essayer de vous présenter rapidement ma thèse avec la question et les deux réponses majeures. Ma thèse part de travaux sociologiques qui posent la question de l'outil de gestion et ont un avis plutôt critique dessus. C'est mon objet de recherche. Les outils de gestion seraient utilisés pour discipliner les acteurs organisationnels, pervertiraient les valeurs dans les organisations de l'économie sociale et solidaire et seraient vecteurs d'une logique purement financière.

Ma question est : dans les organisations de l'économie sociale et solidaire, les outils de gestion peuvent-ils être conçus et utilisés autrement que pour provoquer uniquement une logique financière ? Je vais observer cette question avec un seul de mes terrains de thèse, car je ne peux pas faire les deux en cinq minutes, le fonds Afrique de Garrigue, un fonds de capital-risque solidaire. Pour ceux qui ne connaissent pas, ce sont des organisations qui mutualisent l'épargne et prennent des participations dans des entreprises cibles selon des critères sociaux et financiers. Le fonds Afrique plus particulièrement réunit l'épargne de particuliers essentiellement et s'appuie sur deux organisations, une ONG au niveau français pour faire remonter les dossiers et les étudier, et les partenaires africains pour faire remonter les dossiers des pays africains vers la France. À la fin de ma thèse, il y avait 13 investissements, donc 13 entreprises, suivis par le fonds Afrique Garrigue

À ma question : les outils de gestion peuvent-ils être autre chose que des vecteurs de logique financière ? Je réponds évidemment oui, et tant mieux pour une gestionnaire. Les outils de gestion peuvent d'abord aider à construire le sens.

Un tableau de bord a été conçu par le fonds Afrique, consacré au suivi des entreprises cibles sur des indicateurs principalement sociaux. J'ai suivi la conception de ce tableau de bord. L'observation de cette construction et de cette conception a mis en évidence que les finalités sociales du fonds n'étaient pas forcément claires pour les partenaires africains, les entreprises cibles et même entre l'association internationale française et Garrigue. Finalement, le fait de travailler quelles finalités traduire en termes d'indicateurs a permis de mieux comprendre les finalités sociales du fonds Afrique à travers des indicateurs environnementaux, de gouvernance, de suivi des salaires et de formation. La chaîne* n'a pas été simplement des indicateurs choisis par Garrigue et imposés aux cibles. Il y a eu des allers retours et cela a construit le sens. Les partenaires africains ont également participé à la conception de ce tableau de bord et ont fait remonter des incohérences selon eux.

Par exemple, l'échelle des salaires, dans un contexte africain, alors qu'il rentre tout de même dans ce qu'est une entreprise de l'agrément, en tout cas ministérielle sur l'entreprise solidaire, leur a paru ne pas convenir à leur contexte. De la même façon, le statut des apprentis et les obligations de formation leur semblaient éloignés de leurs préoccupations.

Les allers retours réalisés et la conception, qui a pris plusieurs semaines, ont permis de construire un sens à travers le langage et autour de la construction de compromis et de savoirs

partagés sur la conception du tableau. C'est un référentiel commun qui appuie l'action puisque ce tableau a été utilisé et a permis de remettre en avant les indicateurs sociaux.

La deuxième réponse est que les outils de gestion peuvent équilibrer les finalités financières et sociales à partir du moment où ils prennent bien en compte les deux finalités dans leurs contenus. Sous certaines conditions, les outils de gestion peuvent donc être des médiateurs qui vont révéler les tensions, les organiser et les confronter. On peut dire qu'ils s'apparentent à des objets frontières, qui permettront de mettre d'accord plusieurs mondes sociaux autour de leur utilisation.

J'ai observé des comités d'engagement. Ce sont les moments où les fonds de capital-risque décident ou non de l'investissement. On étudie le dossier de l'entreprise qui demande de l'investissement et on décide de donner de l'investissement ou non. Ce qui est intéressant est que l'on s'appuie sur l'outil de gestion, qui est un *business plan*, dont on discute les éléments. On voit très rapidement que des groupes de coalition se forment avec des personnes qui défendent plutôt une logique financière et d'autres qui défendent plutôt une logique solidaire.

Par exemple, les salaires, dans le cadre des *business plans*, peuvent être conçus et interprétés à la fois comme des coûts fixes, qui grèvent beaucoup la rentabilité financière, et à la fois un pouvoir d'achat et des revenus pour le développement des territoires autour de l'organisation.

Les deux visions vont se confronter et il faudra arriver à un compromis autour de la décision d'investissement. Ce compromis est fait, au fonds Afrique, à travers une grille d'évaluations remplie de manière collective à la fin de l'étude du dossier. Cette grille d'évaluation reprend des critères financiers et des critères sociétaux, qu'ils appellent « d'utilité sociale ». Le fait de le remplir collectivement, avec une personne qui remplit pour tout le monde mais qui change selon les séances, permet d'équilibrer les visions des différentes personnes du comité d'investissement et d'arriver à équilibrer une finalité sociale et financière.

Si vous voulez plus d'informations sur la thèse, elle est disponible sur les archives en ligne dans sa version complète. Je suis ravie de voir le nombre de téléchargements progresser, puisque l'on parle des chiffres comme actions. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Félicitations, là, c'est de la monnaie scripturale.

C'est le prix de l'ADDES. Un professeur d'économie me disait que la monnaie était de la liberté frappée. Cela vous permet d'aller dans l'espace économique où bon vous l'entendez.

Sachez que l'ADDES remet des prix depuis une trentaine d'années, mais c'est souvent l'occasion de la naissance d'un partenariat entre les candidats, les lauréats et l'ADDES. Si vous le voulez, puisque nous sommes dans l'économie sociale, c'est sur la base du volontariat, vous serez désormais invitée à participer, notamment comme gestionnaire, à notre comité scientifique. J'espère que nous aurons donc d'autres occasions de vous voir.

Mme CHÂTEAU-TERRISSE.- Je vous remercie.

Maurice PARODI.- Il me reste cinq minutes pour présenter le prix de l'ADDES. Nous avons reçu 29 mémoires, cela représentait 3 634 pages hors texte. Pour connaître la répartition de ces mémoires par discipline scientifique ou par thématique, comme l'a proposé mon collègue, c'est-à-dire entre les principales disciplines, management, gestion, sciences économiques, politiques, etc. dont l'Histoire, selon les composantes institutionnelles, coopérative, mutuelles, associations, fondations, etc. et enfin selon les universités et les grandes écoles, reportez-vous à un texte plus développé qui est dans votre mallette. Je vous signale également qu'une version plus longue du compte rendu sera publiée ultérieurement dans la RECMA. On aura

des analyses plus complètes et, si possible, des articles même des lauréats qui expliqueront davantage ce qu'ils font.

Je vous signale malgré tout que 14 mémoires provenaient des universités de Paris, dont l'IAE et l'institut catholique, l'EHESS, les grandes écoles, l'ESSEC et HEC. 15 mémoires sont venus d'universités de province : Lille, Grenoble, Lyon, Montpellier, Strasbourg, etc.

Selon les usages habituels, la sélection finale a nécessité trois tours. Le premier a permis de sortir du lot neuf candidats, pas encore classés, le second n'a retenu que cinq puis quatre candidats nominés, le troisième a permis d'élire le lauréat. Il s'agit de Raphaël Laforgue, ici présent. Il n'aura pas le temps lui-même de présenter son travail pour son mémoire de M2 en Histoire des sociétés occidentales contemporaines soutenu à l'Université de Panthéon-Sorbonne. Le titre est : « La coopération sans les coopérateurs, promotion de la société de consommation par la FNCC en France 1918-1930 ».

Avant d'en dire davantage sur ce travail, je voudrais vous signaler la grande qualité d'autres mémoires qui avaient été retenus au premier tour ou dans les tours suivants, notamment le mémoire de Sylvain Celle, soutenu à l'université de Lille 1 en sciences économiques : « L'esprit coopératif entre-deux-guerres, les registres de justification du mouvement coopératif dans les transformations idéologiques du capitalisme français 1919-1939 », donc une période identique à celle du premier mémoire. Ce candidat était au coude à coude avec Laforgue et nous étions bien embrassés pour les départager. Heureusement, nous avons appris en temps utile qu'il avait été retenu par le prix de la recherche coopérative. Cela nous a libérés d'un poids énorme.

Ensuite, le jury avait retenu dans les trois premiers nominés du deuxième tour le mémoire de Jean-Noël Fraisy, soutenu à l'université de Grenoble en sciences politiques à l'IEP. Le titre : « l'UDES 05, union départementale de l'économie sociale et solidaire des Hautes-Alpes, l'institutionnalisation d'une représentation politique d'économie sociale et solidaire ». C'est un travail d'une grande pertinence et d'une grande utilité pour les acteurs et responsables des CRESS et du CNCRESS, très bien représentés ici, qui se préoccupent de plus en plus d'établir des plateformes territoriales intrarégionales – là, il s'agit des plateformes départementales – de l'économie sociale au contact des autres acteurs du développement local. C'est un thème que nous avons largement abordé ce matin. Je ne m'y appesantis pas.

D'autres mémoires avaient été retenus, je signale au moins leurs titres : Geoffroy Laissus, « Quels axes stratégiques pour développer une société coopérative de services aux entreprises ? » Il s'agissait de l'étude de cas portant sur le service Coop de France. Master spécialisé en management international agroalimentaire de l'ESSEC.

Un deuxième mémoire de même facture, Alain Brulard : « Quelle compatibilité entre le modèle associatif et le concept de résidence-services pour seniors à la lumière de l'expérience belge, de la description du concept à la présentation d'un modèle de mise en œuvre en France », d'un master management des organisations présenté à l'IAE de Paris. C'est un travail très intéressant mais d'une minutie extraordinaire quant à l'analyse juridique et fiscale des avantages et inconvénients que présente chacune des formules de résidence pour personnes âgées.

Le jury n'a pas retenu ces deux mémoires, de très bonne facture professionnelle, car il s'efforce de prendre en compte au même rang les résultats opérationnels, ici excellents, et les résultats et apports conceptuels, insuffisants à ce niveau.

Je reviens deux minutes sur le résumé qu'a présenté l'auteur lui-même qui va récupérer son prix tout à l'heure, Laforgue. Je vous lis un résumé synthétique car résumer en 10 lignes 275 pages, il fallait le faire, il l'a fait, mais je vais rajouter 9 notes très brèves.

« Entre la fin de la grande guerre et le début des années 1930, la coopération de consommation française connaît son apogée économique. Pour la première fois, une instance

unique assure la représentation de ce mouvement, la fédération nationale des coopératives de coopération : la FNCC. » Deux notes, apogée économique car à partir de la grande crise des années 30, le mouvement va baisser. L'unification du mouvement est réalisée en 1912 par fusion de deux unions, en quelque sorte, l'union coopérative issue du courant réformisme de l'école de Nîmes de Charles Gide et de la Bourse des coopératives socialistes.

« *Ce mémoire a pour objet de comprendre les principes, discours et méthodes, choisis par cette organisation puissante mais peu étudiée, pour promouvoir la coopération de consommation auprès des Français entre 1918 et 1931.* » Là encore, trois notes. Les principes, il s'agit des principes de la coopération, la doctrine ou les grands principes coopératifs, par exemple ceux relevés par l'Alliance coopérative internationale. Discours et méthodes, il s'agit tout spécialement des méthodes de « propagande morale » – l'expression n'est pas de moi mais de la FNCC – ou d'éducation des coopérateurs, puis celle de la « publicité commerciale », une expression utilisée par la FNCC à l'époque, et d'éducation des consommateurs. On a changé de ton. On est passé de « propagande morale ou éducation des coopérateurs » à « publicité commerciale et éducation des consommateurs ».

Deuxième note : on parle de période peu étudiée, pour quoi, par qui ? Par les historiographes militants de la coopération, y compris ceux des coopératives de consommation, trop absorbés, selon notre auteur, par une auto-célébration de l'âge héroïque (les héros de l'associationnisme ouvrier français au XIX^e siècle ou les équitables pionniers de Rochdale en Grande-Bretagne) au détriment de l'âge réel. Là, on oppose âge héroïque et âge réel, c'est-à-dire la prise en compte du contexte économique, sociologique et politique de l'entre-deux-guerres.

« *En associant lecture locale et nationale et en confortant discours, pratique et travail quantitatif, ce mémoire montre comment les transformations de la société française d'entre-deux-guerres bouleversent les relations entre une organisation sociale, la FNCC, et ses adhérents.* » Là encore, trois notes. On entre ici dans les méthodes de travail classiques de l'historien, c'est-à-dire l'exploitation des sources primaires, des références bibliographiques, les fonds d'archives, y compris manuscrites et imprimées de la FNCC à cette époque, et les sociétés coopératives régionales adhérentes. On entre également dans les périodiques du mouvement, les ouvrages et publications des grands auteurs de la période, Brocard, Fauquet, Gaumont, Gide, Lavergne, Poisson, Thomas, etc. mais aussi plus proches de nous car il a exploré Desroches, Draperi, Dreyfus, Guérin, Lacroix et tant d'autres. 17 pages de références intégrées à leur juste place tout au long de l'ouvrage. Ce n'est pas à titre décoratif, ce n'est pas du papier collé, c'est vraiment intégré à chaque page. Cela ne m'étonne pas, d'ailleurs. Ce matin, il était pris par une épreuve en quatrième année de Normal Sup. Il est rompu à ce genre d'exercice, me semble-t-il.

L'expression « quantitative » désigne modestement la méthodologie utilisée pour le traitement informatique des données chiffrées et la cartographie qu'il a récupérées dans ces fonds d'archives. Il a extrait le chiffre qui vient étayer par conséquent solidement les apports conceptuels et historiques de notre auteur et contribue à combler les vides laissés par les historiographes militants. De plus, ce travail quantitatif s'intègre opportunément dans la thématique du 26^e colloque de l'ADDES : « les chiffres sur l'économie sociale ».

Les transformations de la société française dont il est question dans cette phrase et de ces fondements démographiques et économiques nous ramènent à l'âge réel de la coopération de consommation de l'entre-deux-guerres. Celles-ci doivent s'ajuster à de nouvelles assises sociologiques constituées notamment des couches bourgeoises ou des classes moyennes, – avant la lettre, puisque l'on n'utilise pas encore cette expression à cette époque – qui sont désormais les cibles privilégiées pour le recrutement des adhérents coopérateurs et des consommateurs non coopérateurs qui font leur apparition depuis la vente libre au public, d'où le changement progressif des stratégies – c'est le point central, me semble-t-il, du mémoire –

de développement du mouvement coopératif qui porte sur les axes concentration des coopératives, capitalisation, financement, formation professionnelle des dirigeants administrateurs qui devient prioritaire par rapport à la formation doctrinale et priorité accordée à l'attraction et à l'éducation des consommateurs par une publicité commerciale pleinement assurée par le mouvement, même si on ne renonce pas tout à fait à la recherche des adhérents et à l'éducation morale des coopérateurs.

Dernière phrase et dernière note, « *C'est dans un moment de stabilité inédit pour la coopération qu'être un « coopérateur », prend un sens nouveau.* » Note terminale : les transformations de la société française reprofilent, ce que je viens d'évoquer, les figures de ce que les historiographes appellent l'*homo cooperatibus*. On peut distinguer ainsi plusieurs types de *cooperatibus*, les coopérateurs militants qui subsistent, minoritaires, mais subsistent encore, les coopérateurs professionnels, il s'agit des gestionnaires et des dirigeants, ou encore les coopérateurs consommateurs qui répondent au principe de la double qualité, on est adhérent mais, en même temps, on participe à l'activité, les coopérateurs non consommateurs ou insuffisamment coopérateurs, réprimés ou incités à consommer davantage et à respecter le principe de la double qualité et, enfin, les consommateurs non coopérateurs mais fidélisés et coopérant à leur manière.

En résumé, un travail remarquable qui n'interroge pas seulement le passé des coopératives de consommation mais certainement également leur devenir dans un nouveau contexte concurrentiel de la grande distribution qui se décide dès aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Félicitations. Compte tenu du temps occupé, vous ne pouvez pas parler. C'est avec plaisir que nous vous remettons ce prix et c'est l'occasion d'avoir un partenariat, si vous voulez, soit pour entrer dans la vie active, soit pour réaliser une thèse. L'équipe de l'ADDES reste à votre disposition dans les deux cas. Bonne chance.

Nous allons passer à la session suivante. Je demande à tous ceux qui y participent de bien vouloir me rejoindre. Nous allons parler de l'emploi dans l'ESS.

Nadine RICHEZ-BATTESTI.- Difficile de prendre la parole après ces hommages à ces jeunes pousses dans le champ de l'économie sociale et solidaire qui, j'espère, continueront encore longtemps à venir enrichir notre réflexion et nos avancées théoriques et pratiques.

Nous allons continuer à travailler sur les chiffres avec une entrée plus particulière, celle du travail, permettant d'aborder des questions autour de l'emploi, mais également du bénévolat. Nous avons bien entendu ce matin que l'on avait une connaissance sur l'emploi et le travail, mais que vous aviez également des attentes sur les questions d'impact. Dans une société qui produit encore en France plus de 10 % de chômeurs officiellement, la question de l'emploi reste centrale, et la question de la production de biens et services, à travers des formes qui ne se limitent pas à de l'emploi salarié mais s'élargissent aussi au bénévolat, reste essentielle.

Bien que consciente de l'enjeu de la production d'impact, il importe d'une part de ne pas sous-estimer la contribution de l'économie sociale et solidaire à la création d'emploi et d'autre part d'approfondir la question de la qualité de l'emploi. C'est l'objet de cette table-ronde pendant laquelle s'exprimeront trois personnes.

J'ai le plaisir d'accueillir Brigitte Lesot, directrice générale de la mutuelle Chorum, qui nous présentera le baromètre sur la qualité de vie au travail réalisé récemment. L'enjeu de cette qualité de vie au travail est important, d'autant qu'un certain nombre d'auteurs tendent à mettre en avant le fait que la qualité de vie au travail dans l'économie sociale n'est pas toujours au rendez-vous et qu'il y aurait un décalage dans les organisations entre un projet

social ambitieux et des pratiques de travail dégradées. Ce baromètre nous donnera des résultats très intéressants de ce point de vue.

Mathieu Narcy, enseignant-chercheur au CEE, nous présentera le lien entre des questions de motivation au travail, notamment en milieu associatif, et qualité de vie au travail, sous l'angle particulier des associations.

Lionel Prouteau, que vous connaissez tous en tant que fidèle collaborateur de l'ADDES depuis plusieurs années, nous fera un panorama général, et c'est par lui que nous commençons, autour des données générales sur l'emploi salarié, l'emploi dans l'ESS en soulignant le développement de ces données, un usage plus important répondant à la forme de demande sociale, mais également des limites, notamment autour du bénévolat.

Je vous propose de rentrer directement dans le vif du sujet. Je serai par la suite le gardien du temps et je rappelle à Philippe qu'il a accepté de réduire son temps de parole. Nous démarrons tout de suite.

Lionel PROUTEAU.- Merci, Nadine. Bonjour. J'interviendrai sur les progrès et limites de la connaissance, non pas seulement de l'emploi dans l'ESS, mais du travail, qui est un concept plus large car les normes adoptées par les statisticiens du travail sous l'égide du Bureau international du travail conduisent à distinguer différentes formes de travail. De mémoire, il en existe quatre.

En ce qui concerne l'économie sociale, deux formes de travail sont plus particulièrement objet d'intérêt, l'emploi compris comme un travail rémunéré, en l'occurrence un travail salarié, et le travail bénévole qui, par définition, n'est pas rémunéré.

Il existe d'autres ressources en main-d'œuvre sur lesquelles nous reviendrons en conclusion, mais je me concentrerai sur ces deux formes : l'emploi et le travail bénévole.

Les carences de l'information statistique en matière de connaissance du travail dans l'économie sociale et plus particulièrement dans les associations ont été largement soulignées, notamment dans l'enceinte de l'ADDES, dans les années 80 et 90. Nombreuses sont les références sur le sujet que je ne vous infligerai pas ici oralement mais que vous pouvez trouver sans peine. Comparativement à la situation qui prévalait alors, il est incontestable que celle que l'on connaît aujourd'hui a évolué et ce, dans un sens favorable.

Des progrès ont été réalisés, mais ces progrès dans la connaissance du travail en ESS sont inégaux. Ils sont réels dans le domaine de l'emploi salarié, beaucoup plus discutables, en tout cas beaucoup plus insatisfaisants, dans le domaine du travail bénévole.

Dans le domaine de l'emploi salarié, j'éviterai de répéter (ou de m'appesantir sur) ce qui a déjà été dit ce matin, mais les progrès incontestables sont dus à la conjonction de plusieurs facteurs. Il me semble, peut-être me contredirez-vous, qu'il faut trouver les facteurs les plus importants du côté de la demande de chiffres plutôt que du côté de l'offre de chiffres. En effet, la statistique publique disposait depuis déjà longtemps d'instruments d'observations susceptibles de fournir des données sur l'emploi salarié dans l'économie sociale. Or, ce n'est que depuis la deuxième moitié des années 2000, comme cela a été rappelé ce matin, que des statistiques de ce type sont régulièrement publiées sur le portail Internet de l'INSEE.

Cela ne veut pas dire que le facteur « offre de chiffres » n'a compté pour rien dans ces progrès de la connaissance de l'emploi dans l'ESS. L'amélioration des instruments de mesure a évidemment joué un rôle. Parmi ces instruments, il faut bien évidemment citer les DADS,

dont il a été question ce matin, qui sont des fichiers administratifs que tous les employeurs doivent remplir et qui sont centralisés par l'INSEE. Dans les années 90, déjà, notre ami Philippe Kaminski ici présent avait montré tout l'intérêt que l'on pouvait tirer des DADS pour la connaissance de l'emploi salarié dans l'économie sociale. Pourtant, il a fallu attendre la fin des années 2000 pour que ces DADS alimentent, avec d'autres sources d'information, le dispositif CLAP et permettent la publication régulière de statistiques sur le sujet.

C'est donc que d'autres facteurs ont joué, des facteurs qu'il faut trouver du côté de la « demande ». La demande de chiffres relatifs à l'économie sociale, qui a été exprimée par l'ADDES dès son origine, est montée en puissance sous l'effet de l'intérêt croissant des différentes familles de l'ESS pour cette production de données statistiques, car elles ont vu dans la mesure de l'emploi qu'elles mobilisent un facteur de reconnaissance de leur rôle en tant qu'acteurs économiques. La demande des pouvoirs publics, notamment locaux, s'est aussi faite plus insistante, car ils ont été conduits à considérer cet emploi de proximité comme un vecteur de développement local non négligeable. Les facteurs de demande ont donc été essentiels mais, pour mesurer l'emploi dans l'économie sociale, encore fallait-il s'entendre sur le champ du secteur.

De ce point de vue, la définition, dans la deuxième moitié des années 2000, d'un périmètre de l'économie sociale par l'INSEE, en lien avec l'ex-DIIESES (Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale) et le CNCRES allait également constituer une condition de la production de statistiques sur l'emploi dans le secteur.

Les marges du champ ainsi défini peuvent être discutées, on l'a évoqué ce matin à propos des coopératives. Ce champ devra être reconsidéré quelque peu avec la récente loi sur l'ESS et l'extension de son périmètre à des sociétés commerciales sous réserve qu'elles remplissent certaines conditions. Quoi qu'il en soit, tous ces facteurs ont favorisé cette amélioration de la connaissance chiffrée de l'emploi en ESS.

Ces chiffres ne demandent qu'à être exploités. L'INSEE peut le faire, mais il n'est pas nécessaire d'attendre que l'INSEE le fasse pour s'approprier ces données. Le monde de la recherche a son rôle à jouer. Je citerai un seul exemple. Les statistiques sur l'emploi publiées par l'INSEE, non seulement en ce qui concerne l'économie sociale mais plus généralement pour l'ensemble de l'économie, sont produites à partir des « vrais emplois » c'est-à-dire, dans le langage des DADS, des « postes non annexes ». Je vous fais grâce de la définition de ces postes non annexes mais ce choix conduit à occulter les emplois très ponctuels qu'Ann Chadeau et Jean-Charles Villard appelaient, dans les années 1980, les « miettes d'emploi », particulièrement nombreuses dans les associations. Rien aujourd'hui n'empêche les chercheurs d'étudier cet emploi occasionnel en se concentrant sur les postes des DADS que l'INSEE définit comme des « postes annexes », lesquels sont exclus des statistiques traditionnelles sur l'emploi.

Reconnaître qu'il y a eu des progrès dans la connaissance de l'emploi salarié ne signifie pas que les données existantes sont entièrement satisfaisantes. Ce matin, il a été question d'un certain nombre de limites dans ces données. Par exemple certains codes d'activité présentent une grande opacité, notamment le fameux 9499Z dont il a été question. Je n'y reviens pas.

L'emploi aidé gagnerait à être mieux documenté et la distinction dans le domaine de l'insertion entre salariés en insertion et salariés permanents des structures d'insertion devrait pouvoir être faite, ce qui n'est pas le cas actuellement dans les DADS.

Des améliorations restent donc à apporter, mais l'existant n'est pas négligeable. Néanmoins, les progrès les plus importants à opérer à mes yeux en matière de connaissance de l'emploi salarié concernent désormais la qualité de cet emploi. Il a été dit ce matin, à juste titre, que compter pour compter avait déjà largement été fait. Cette étape indispensable est maintenant quasiment derrière nous. Maintenant, il reste à qualifier les emplois et les relations d'emplois dans l'économie sociale.

Sur ce sujet de la qualité de l'emploi, mon voisin Mathieu Narcy et ma voisine Brigitte Lesot interviendront. C'est une question sur laquelle la statistique publique peut également être sollicitée, à travers les Enquêtes Emploi, les enquêtes DARES sur les conditions de travail, même si la taille des échantillons limite les capacités d'investigation. Cette taille est en effet trop restreinte pour des études fines, notamment par domaine d'activité. Il y a toutefois matière à travailler sur cette question importante de la qualité de l'emploi dans l'ESS, et cette voie a été ouverte en particulier par plusieurs chercheurs, en particulier l'équipe du LEST d'Aix-Marseille au sein de laquelle tu es particulièrement active, Nadine.

En matière de connaissance du travail bénévole, il faut être franc, les progrès ont été beaucoup plus limités et nous restons encore largement sur notre faim. La raison tient probablement au fait que, contrairement à l'emploi salarié, les instruments de mesure ne préexistaient pas à la demande. Il n'existait pas de DADS sur le bénévolat ! Il faut donc construire les instruments pour répondre à la demande, et c'est là que le bât blesse.

Quels sont les instruments envisageables pour mieux connaître le bénévolat ? Ils sont de deux types. Il peut s'agir d'enquêtes auprès des ménages ou d'enquêtes auprès des associations. Auprès des ménages, la référence a été et reste encore l'enquête « Vie Associative » 2002 de l'INSEE. Il y a bien eu une enquête postérieure conduite par la DREES et l'institut de sondage BVA, en 2010, mais elle a été nettement moins riche.

S'agissant des enquêtes auprès des associations, pendant longtemps, il n'y avait que les enquêtes du CNRS-CES de Viviane Tchernog. Aurélien d'Isanto nous a présenté ce matin cette initiative très intéressante qu'est l'enquête « Associations 2014 », la première du genre menée par l'INSEE. Elle va nous permettre de mesurer le volume du bénévolat, voire de le valoriser monétairement.

Alors, que demander de plus ? Pourquoi dire que la connaissance du bénévolat reste très insatisfaisante ? En fait, le principal problème vient aujourd'hui de l'absence d'enquêtes auprès des ménages qui pourraient être comparées à celle de 2002 réalisée par l'INSEE.

Les enquêtes auprès des associations sont indispensables pour connaître le bénévolat, mais les enquêtes auprès des ménages le sont tout autant pour plusieurs raisons que je n'ai pas le temps de développer. J'en signalerai toutefois deux d'entre elles.

D'abord, les biais auxquels ces deux types d'enquête sont exposés ne sont pas les mêmes. Confronter leurs résultats peut donc être une très bonne chose. Aurélien d'Isanto disait ce matin que l'enquête « Associations 2014 » montrait qu'il y avait des associations sans bénévoles. Cela peut au moins partiellement s'expliquer par le fait qu'un certain nombre d'associations n'intègrent pas spontanément les membres de leur conseil d'administration

parmi leurs bénévoles, comme le remarquait déjà Sybille Mertens en Belgique il y a plusieurs années. On peut d'ailleurs les comprendre puisque le guide « Lamy Associations » déconseille la prise en compte de ces administrateurs pour la valorisation du bénévolat mobilisé. L'enquête auprès des ménages présente également des risques de biais, mais ce ne sont pas nécessairement les mêmes.

Ensuite, les enquêtes auprès des associations et celles auprès des ménages ne donnent pas forcément le même type d'information. Une enquête auprès des associations nous donnera le nombre d'heures de bénévolat, à condition que les associations tiennent une comptabilité de ces heures, ce qui n'est pas systématiquement le cas, tant s'en faut. Mais une enquête auprès des associations, si elle communiquera le nombre de participations bénévoles, ne permettra jamais d'estimer le nombre total de bénévoles. Seules les enquêtes auprès des ménages pourront le faire puisqu'un bénévole peut avoir plusieurs participations dans différentes associations. Autrement dit, l'enquête auprès des ménages reste absolument nécessaire. C'était le sens de la préconisation, émise par le congrès international des statisticiens du travail de 2008, qui consistait à adjoindre un module « bénévolat » aux enquêtes nationales sur la force de travail (l'Enquête emploi en France). Cette préconisation risque fort de ne pas trouver un écho enthousiaste auprès de la statistique publique française pendant encore un certain temps.

Pourtant, il est absolument indispensable qu'une démarche d'observation pérenne du bénévolat soit mise en place. Si ce n'est pas possible sous la forme de l'adjonction d'un module bénévolat à l'Enquête emploi ou à l'enquête SRCV, il faut une réplique périodique, tous les cinq ans par exemple comme le recommandait en 2010 la commission du CNIS que présidait Édith Archambault, d'une enquête du type de celle de l'INSEE en 2002.

En guise de conclusion, notons qu'une autre forme de travail prendra peut-être davantage d'importance demain dans l'ESS et plus particulièrement dans les associations, du moins si les intentions affichées par les pouvoirs publics se concrétisent. J'évoque ici le volontariat qui prend notamment la forme du service civique. Jusqu'à présent, nous avons l'engagement de service civique pour les moins de 25 ans et le volontariat de service civique pour les plus de 25 ans. Ce dernier a été transformé par la loi ESS de 2014 en volontariat associatif et il est question d'augmenter le volume de ces formes de travail. Le volontariat n'est ni du salariat ni du bénévolat. On peut penser que l'enquête « Associations 2014 » de l'INSEE permettra de documenter l'usage de ce volontariat comme elle pourra peut-être renseigner également sur les mises à disposition de salariés.

À propos de ces mises à disposition, et ce sera ma conclusion, je voudrais vous soumettre une de mes interrogations : dans le domaine associatif de l'éducation, faut-il, comme tel est le cas à ma connaissance dans les statistiques publiées par l'INSEE sur l'emploi dans l'ESS, intégrer les enseignants des associations d'enseignement privé sous contrat alors même que ces enseignants sont rémunérés par l'État ? La question est posée.

Nadine RICHEZ-BATTESTI.- On voit que la question des frontières reste essentielle. Si la loi contribue à les définir, l'enjeu de la mesure statistique perdure. Il reste encore beaucoup à faire sur les catégories pour affiner la connaissance.

Mathieu NARCY.- Bonjour. Je ne vais pas vous parler de la question de l'emploi dans l'associatif mais plutôt de la question de la motivation au travail qui anime les salariés de ce

secteur et, plus précisément, du lien qui peut exister entre qualité de vie au travail et préservation de ce type de motivation et comment on peut améliorer cette connaissance du lien entre qualité de vie au travail et motivation des salariés du secteur associatif. Les résultats que je vais vous présenter ne concernent que le secteur associatif et non l'ensemble de l'économie sociale.

Un certain nombre d'études, menées en France et l'étranger, ont établi le constat assez clair que les salariés du secteur associatif avaient une motivation que je qualifie de « pro-sociale » plus élevée que les salariés du secteur privé. Cette « motivation pro-sociale » est le fait de retirer une utilité du fait de participer à des activités désintéressées génératrices de bénéfices sociaux. En ce sens, la motivation pro-sociale est une forme de motivation intrinsèque dès lors qu'elle n'est pas guidée par des considérations monétaires ou par la volonté de développer une réputation.

Or, la particularité de la motivation pro-sociale, par sa nature intrinsèque, est que c'est une motivation au travail fragile. Autrement dit, certaines dimensions de la qualité de vie au travail sont susceptibles de la détériorer, notamment – cela a été montré par un certain nombre d'études menées en psychologie – les incitations monétaires, le contrôle ou les sanctions. D'autres dimensions de la qualité de vie au travail, au contraire, peuvent lui être bénéfiques, et ont donc tendance à préserver ce type de motivation. Je pense aux compliments, à l'autonomie, au sentiment d'être rémunéré de manière équitable et aux récompenses symboliques. On voit là un rôle important de la qualité de vie au travail dans la préservation de cette motivation spécifique du secteur associatif.

Je vais maintenant vous présenter un état des lieux de la motivation des salariés du secteur associatif et de certaines dimensions de la qualité de vie au travail susceptibles de préserver ce type de motivation. Je vais vous présenter les quelques études que j'ai pu mener, en collaboration avec Joseph Lanfranchi de l'université Panthéon-Assas, qui ont montré que les salariés du secteur associatif avaient une motivation pro-sociale plus élevée que les salariés du secteur privé.

Puisque l'on est dans l'idée des données que l'on a pu mobiliser, nous avons mobilisé exclusivement des données issues d'enquêtes réalisées auprès des ménages. Tout d'abord, nous avons mobilisé les données issues de l'enquête emploi réalisée par l'INSEE pour les années 1994 à 2001 et nous avons estimé un écart de rémunération et d'effort entre les salariés du secteur associatif et du secteur privé.

La population que nous avons considérée pour mener cette étude était uniquement les salariés à temps complet occupant un CDI et évoluant au sein des sous-secteurs des services où les formes associatives et privées coexistent afin d'homogénéiser au maximum les conditions d'emploi et de travail entre ces deux secteurs.

Nous avons révélé une motivation pro-sociale plus élevée des salariés du secteur associatif car, pour travailler pour ce secteur, ils ont fait un sacrifice monétaire évalué à 13,8 %. Autrement dit, s'ils avaient travaillé dans le secteur privé, étant donné leurs caractéristiques individuelles, ils auraient perçu un salaire horaire en moyenne 13,8 % plus élevé. Nous avons montré que ce salaire plus faible n'était pas compensé par un effort au travail également plus faible.

Pour la deuxième étude, qui confirme cette motivation pro-sociale plus élevée des salariés du secteur associatif, nous avons mobilisé d'autres données issues d'une enquête européenne sur

la satisfaction au travail menée en 2004. Encore une fois, la population d'étude concerne exclusivement les salariés évoluant au sein du secteur des services. La motivation pro-sociale plus élevée des salariés du secteur associatif est confirmée par le fait qu'ils se déclarent, toutes choses égales par ailleurs, donc étant donné leurs caractéristiques individuelles et les caractéristiques de leur emploi mesurées assez précisément dans l'étude, plus satisfaits de leur travail que leurs homologues du secteur privé.

Enfin, une troisième étude qui mobilise les mêmes données issues de cette enquête européenne confirme cette motivation pro-sociale plus élevée. Dans cette étude, nous avons exploité une partie du questionnaire particulièrement originale. Il était en effet demandé aux enquêtés de se placer dans une situation fictive de perte d'emploi dans laquelle on leur demandait d'évaluer, sur une échelle allant de 0 à 10, différentes offres d'emploi fictives se caractérisant par 10 attributs différents. Nous leur précisions également que, en dehors de ces attributs, les caractéristiques de ces emplois fictifs étaient identiques à l'emploi qu'ils étaient supposés avoir perdu.

L'hypothèse était que, en raison de leur motivation au travail différente, ils valoriseraient différemment certaines caractéristiques de leur emploi. Nous montrons que les salariés de l'associatif souhaitent travailler plus longtemps que leurs homologues du secteur privé puisqu'ils maximisent leur utilité pour une durée de travail s'élevant à 30,5 heures contre 28 heures pour les salariés du secteur privé et que, pour ce temps de travail, pour travailler une heure supplémentaire, ils sont disposés à abandonner davantage de salaire que ne le feraient les salariés du secteur privé.

Voilà un certain nombre d'éléments qui nous permettent de conclure que la motivation des salariés est spécifique, avec une dimension intrinsèque importante. Maintenant, étant donné la spécificité de cette motivation et sa fragilité, nous nous sommes intéressés aux éventuelles dimensions de l'environnement de travail, de la qualité de vie au travail susceptibles de préserver ce type motivation. Un certain nombre d'études, notamment celle qu'ont pu mener Richez-Battesti, Petrella et Melnik (2012), montrent que la qualité de vie au travail est différente dans l'associatif que dans le secteur privé ou dans le secteur public.

Je vais vous présenter le résultat d'études qui s'intéressent aux dimensions de la qualité de vie au travail les plus susceptibles de préserver cette motivation pro-sociale. Les données mobilisées sont issues d'enquêtes auprès des ménages.

Le premier résultat intéressant est que la plus grande satisfaction dans l'emploi des salariés du secteur associatif que l'on a pu mettre en évidence dans l'étude précédente, s'explique par leur plus grande satisfaction vis-à-vis de la nature du travail qu'ils effectuent et de leur autonomie dans leur travail. L'autonomie, comme un certain nombre d'études menées en psychologie l'ont montré, est un élément indispensable au maintien d'une motivation intrinsèque au travail.

La deuxième dimension de l'environnement de travail qui diffère entre le secteur associatif et le secteur privé est qu'il y a moins d'incitations monétaires (salaire à la performance, salaire à la pièce) dans le secteur associatif que dans le secteur privé. L'autre élément issu des données d'enquête est que, même s'il y a des incitations monétaires, les salariés du secteur associatif déclarent que ces incitations ont moins d'impact sur leur effort au travail que ne le déclarent les salariés du privé. Même lorsque l'on leur pose la question : « Si l'on vous en mettait d'avantage, comment votre effort au travail augmenterait ? » Leur effort au travail

augmenterait moins que ce que déclarent les salariés du secteur privé. Les incitations monétaires semblent donc avoir moins d'impact sur leur effort au travail que pour les salariés du privé.

Une autre dimension importante dans la préservation de ce type de motivation est l'équité de salaire. Dans une étude que j'ai pu mener, j'ai analysé un élément en particulier de l'équité de salaire : la non-discrimination à l'encontre des femmes. C'est un élément important de l'équité de salaire dans le secteur associatif puisque plus de deux salariés sur trois sont des femmes. L'étude relève que les femmes dans l'associatif sont en moyenne moins discriminées que leurs homologues féminins du secteur privé. Cette discrimination s'observe à tous les niveaux de la distribution des salaires. Nous avons pu mettre en évidence que cette plus faible discrimination salariale s'explique notamment par un effet plafond de verre qui serait moins important dans le secteur associatif que dans le secteur privé.

La dernière dimension de la qualité de vie au travail susceptible de préserver ce type de motivation concerne les relations que les salariés peuvent avoir avec leur employeur. Une étude montre que, contrairement aux salariés du secteur privé, les salariés du secteur associatif considèrent que la loyauté entre les employeurs et les salariés est une sorte de caractéristique « implicite » de la relation d'emploi. Autrement dit, ils considèrent que les objectifs des dirigeants et employés sont naturellement alignés dans l'associatif et qu'il n'est pas nécessaire d'exprimer spécifiquement cet engagement des uns et des autres de manière formalisée dans une sorte de contrat de travail.

L'idée de futures recherches est d'approfondir ce lien entre dimensions de la qualité de vie au travail et motivation pro-sociale des salariés du secteur associatif. Jusqu'à présent, les études qui ont pu être menées ont montré qu'il existait une motivation particulière dans le secteur associatif. Ensuite, nous avons regardé quelles dimensions de la qualité de vie au travail pouvaient différer entre le secteur associatif et le secteur privé. Nous avons ensuite fait un lien indirect en disant que, comme cette dimension de la qualité de vie au travail est plus présente dans le secteur associatif, cela peut être un élément de préservation de ce type de motivation.

L'idée est de futures études est de mobiliser de nouvelles données afin d'analyser plus directement le lien entre qualité de vie au travail et motivation pro-sociale des salariés et être en mesure de mettre en évidence les dimensions de cette qualité de vie au travail les plus à même d'influencer ce type de motivation.

Quelques pistes pour explorer plus précisément ce lien. On peut exploiter de nouvelles bases de données. Il faut que l'on ait dans ces bases de données une mesure de la motivation pro-sociale des salariés et des mesures de la dimension de la qualité de vie au travail. Je pense éventuellement à l'exploitation de l'enquête sur la qualité de vie au travail au sein de l'économie sociale et solidaire car, dans le questionnaire de cette enquête, deux questions nous semblent intéressantes. On demande aux individus s'ils se sentent utiles au public ou aux bénéficiaires. Ils doivent répondre « oui tout à fait », « oui plutôt », « non plutôt pas » ou « non pas du tout ». Ce sentiment d'être utile aux autres peut être considéré comme une mesure de leur degré de motivation pro-sociale.

L'autre question qui mériterait d'être exploitée est le fait de comprendre comment son travail contribue aux missions de la structure ou de l'établissement. On pourrait envisager de déterminer les dimensions de la qualité de vie au travail les plus à même d'influencer les réponses à ces deux questions. On pourrait aller encore plus loin et regarder si ce lien entre

qualité de vie au travail et réponse à ces questions peut se modifier selon le statut du salarié, cadre, employé, etc. ainsi qu'en fonction du type de fonction qu'il occupe.

On pourrait également envisager d'étudier l'enquête « Conditions de travail » menée par l'INSEE en 2013. L'intérêt de cette enquête est d'être couplée : les employeurs et certains de leurs employés ont été interrogés. L'idée serait alors de déterminer les dimensions de la qualité de vie travail déclarées par les employeurs (et non pas par les salariés ce qui évitent un biais de déclaration-justification) qui influencent le plus la motivation pro-sociale des salariés.

Le dernier élément qui, à mon sens, pourrait être intéressant, est l'apport de l'économie expérimentale dans tout cela. On pourrait envisager de mener des expérimentations sur le terrain pour explorer davantage ce lien entre qualité de vie au travail et motivation pro-sociale des salariés. Si les terrains ne sont pas si faciles à ouvrir, il faudrait de grandes associations, ou que les associations nous ouvrent leurs portes pour mener ce type d'expérimentation. On peut envisager également de mener des expérimentations en laboratoire, notamment avec des étudiants qui auraient choisi le cursus master d'économie sociale pour voir s'ils ont une motivation particulière, pro-sociale, plus élevée que d'autres étudiants. Voilà pour les pistes d'approfondissement éventuellement envisagées. Je vous remercie

Nadine RICHEZ-BATTESTI.- Tu as fait parfaitement la transition avec la question de l'utilisation éventuelle de l'enquête de Chorum. Je passe la parole à Brigitte LESOT pour présenter ce baromètre, qui est une première, et donne des informations assez précises sur les perceptions des salariés, notamment de leur qualité de vie au travail.

Brigitte LESOT.- Bonjour à tous. Avant d'entrer directement sur le contenu du baromètre, je vais peut-être répondre en introduction à la question : pourquoi la mutuelle CHORUM s'est-elle livrée à réaliser un baromètre ? Nous sommes une mutuelle qui accompagne de nombreuses branches professionnelles de l'économie sociale et solidaire dans la protection sociale. Nous gérons la prévoyance et les garanties santé de plus de 17 conventions collectives des secteurs de l'économie sociale et solidaire. Nos adhérents sont exclusivement issus de ce secteur. Il nous paraissait très important, il y a déjà un certain nombre d'années, de comprendre quels étaient les enjeux pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire, leurs problématiques et comment cela pouvait impacter l'emploi et l'évolution des régimes de protection sociale puisque se sont les salaires qui déterminent l'assiette des cotisations et qui permettent les socles de solidarité dans le domaine de la protection sociale complémentaire.

Nous avons essayé de comprendre cela et avons créé, au sein de CHORUM, un outil qui s'appelle CIDES, Chorum initiatives pour le développement de l'économie sociale et solidaire, qui est un centre de ressources et d'actions qui agit pour l'emploi de qualité.

Notre façon de fonctionner est toujours la même : il faut d'abord connaître. Nous avons donc une fonction recherche et développement. Nous avons ensuite une fonction d'expérimentation terrain, c'est-à-dire que tout ce que nous allons conduire en accompagnement est issu de l'observation et de la mise en œuvre pratique sur la base des réalisations de terrain avec les professionnels, employeurs de salariés des structures. Ensuite, nous modélisons et diffusons les outils pour contribuer à l'emploi de qualité, notamment dans le domaine de la prévention et santé au travail mais, plus largement, toutes les questions de l'emploi, par exemple le maintien dans l'emploi, mais également des questions sur la gestion des âges ou l'insertion en milieu ordinaire des personnes handicapées, notamment dans le secteur associatif.

Comment est arrivé le baromètre sur la qualité de vie au travail ? Quand nous avons commencé CIDES, on parlait beaucoup de professionnalisation des secteurs, des employeurs,

des emplois. Dernièrement, autour de l'agenda social, il y a eu beaucoup de conférences sociales et d'échanges, qui parlaient de toutes ces questions. Finalement, nous nous sommes dit que nous étions acteurs de terrain, nous connaissions certaines des difficultés existantes, mais qu'il n'existait pas de baromètre concernant l'économie sociale sur la qualité de vie au travail. Je précise bien qu'il s'agit de la qualité de vie au travail et non de la qualité de l'emploi, c'est encore une autre question, d'où l'idée de mettre en place ce premier baromètre. Le niveau des approches méthodologiques est important, car il fallait faire consensus. Le baromètre avait plusieurs objectifs : améliorer la connaissance de la qualité de vie au travail au sein de l'économie sociale et solidaire, la mesurer dans le temps, c'est-à-dire que nous envisageons d'autres rendez-vous par la suite à partir de ce premier baromètre, et, surtout, par rapport à notre façon d'être et de travailler, de dégager des perspectives de travail visant à améliorer la qualité de vie au travail et voir comment CIDES peut y contribuer. Le deuxième aspect qui nous anime toujours est de valoriser l'économie sociale et solidaire et améliorer la connaissance de ces spécificités.

Au niveau de la méthode, nous étions à l'origine du projet, mais il est clair que cela ne pouvait pas être un projet en chambre. Nous souhaitons donc le développer avec les parties prenantes les plus larges possible. Nous avons d'abord une culture paritaire importante. La qualité de vie au travail résulte aussi du dialogue social. Il était donc important d'y associer toutes les fédérations d'employeurs et de salariés de l'économie sociale. Quand je dis « économie sociale », c'est quel que soit le statut, notamment les mutuelles du Code de la mutualité, associations, en sachant que, dans le secteur associatif, c'est très hétérogène au niveau des métiers, de la taille. Plus de 60 % ont moins de 9 salariés et ensuite, on dénombre les grosses structures. Ensuite, les coopératives, de nombreux observatoires car il est important de capitaliser sur les connaissances qu'il pouvait y avoir d'ores et déjà, et nous nous sommes entourés d'experts.

Vous avez parlé du CNCRES ce matin, avec qui nous avons beaucoup travaillé sur différents sujets, mais également l'ANACT, le RECMA, les Uriopss, beaucoup d'experts au niveau de l'économie sociale et l'appui technique de l'institut de sondage de CSA pour réaliser l'enquête et le traitement.

Nous avons mis en place un comité de pilotage assez large, mais également un comité scientifique pour garantir la méthodologie et faire consensus sur le questionnaire et les critères qui seraient retenus. Nous souhaitons que ce baromètre s'adresse à l'ensemble de l'économie sociale, première particularité. La deuxième particularité était que cela s'adresse aux salariés, mais aussi aux dirigeants bénévoles, c'était très important à nos yeux. Les questions étaient les mêmes pour ces deux types de population et devaient viser toutes les catégories socioprofessionnelles, cadres, non-cadres, mais aussi les vacataires, pas simplement les emplois en CDI.

Sur les critères, nous sommes partis sur les critères de Laecken, les critères reconnus au niveau européen. L'idée était de pouvoir se comparer au secteur privé, mais il fallait intégrer les spécificités de l'économie sociale pour avoir une vision sur l'économie sociale. Tout le premier travail a été de bien définir ce questionnaire.

Nous voulions atteindre les salariés, mais une entreprise telle que la nôtre n'a pas de contact direct avec les salariés, sauf lorsqu'ils sont en arrêt de travail, en arrêt maladie ou en invalidité, nous n'avons pas les adresses de salariés, mais les adresses des personnes morales. C'était un obstacle en soi. Pour le surmonter, nous avons vraiment eu le concours de toutes les fédérations professionnelles d'employeurs, des fédérations de salariés. Nous avons utilisé tous les canaux à notre disposition, tous les moyens modernes de communication (campagne de presse, réseaux sociaux, etc.) et bien d'autres pour avoir un panel représentatif. Il était

important également que le temps pour répondre au questionnaire dure très peu pour que ce ne soit pas répulsif, donc 15 minutes en ligne.

J'ai oublié de souligner que cette enquête a reçu le soutien du ministre Benoît Hamon, qui était alors le ministre délégué à l'économie sociale et la consommation, qui avait marqué tout son intérêt pour cette étude.

Nous avons eu 6 261 réponses de tout l'ensemble des secteurs. La question était de se demander si, dans ce panel, des secteurs n'étaient suffisamment représentatifs pour en tirer des conclusions, mais il s'avère que les réponses étaient plutôt équilibrées.

Les résultats de l'étude se trouvent sur le site Internet et vous avez une synthèse dans vos documents, je ne vais donc pas la détailler, il faudrait plus de temps.

En écho, par rapport à ce que disait Mathieu Narcy tout à l'heure, on peut dire que, si on se compare au secteur privé, la perception de la qualité de vie au travail des salariés de l'économie sociale est légèrement supérieure à la moyenne nationale, 6,3 points contre 6,1 points pour le secteur privé. Le sondage de l'ANACT qui avait été réalisé en 2013 permet de comparer. C'est un secteur où il fait bon travailler. Si l'on en croit un attachement porté à l'économie sociale où 85 % des salariés et 92 % des dirigeants envisagent leur avenir, c'est intéressant. Sur la qualité de vie au travail, ce qui a été signalé tout à l'heure, l'autonomie décisionnelle est effectivement un facteur qui contribue beaucoup au sentiment de qualité de vie au travail. L'écoute des responsables, des managers, est également un déterminant important de la qualité de vie au travail et justement un point fort de ce secteur. Les salariés se déclarant satisfaits du soutien reçu par leur manager dans les situations difficiles (56%) ont ainsi une note moyenne de qualité de vie au travail de 2.6 points supérieure à celle des salariés qui se déclarent non soutenus par leur encadrement. Il existe beaucoup d'autres acquis à préserver pour lesquels je vous renvoie à l'étude.

Il existe en revanche un sentiment de dégradation et des inquiétudes, notamment liées à l'évolution des métiers. C'est ressenti par 57 % des salariés, tout de même beaucoup, et perçu négativement par près de 8 sur 10. En effet, ils rencontrent maintenant beaucoup de comportements agressifs du public, une pression du temps qui s'accélère, qui donne le sentiment de moins bien faire son travail et crée un sentiment de dégradation. C'est bien lié, je ne dirais pas à la motivation, car la motivation semble acquise, néanmoins le sentiment de moins bien faire son travail et que la qualité de vie se dégrade est un sentiment très partagé. Beaucoup de phénomènes de concentration et de regroupement créent également des inquiétudes, c'est un phénomène partagé.

Je voudrais dire également pour les salariés qu'il n'y a pas trop de différence entre non-cadres et cadres, on retrouve les mêmes perceptions quels que soient les critères. Concernant les dirigeants, ils sont plus affectés par la pression temporaire, c'est-à-dire une charge de travail de plus en plus excessive pour 60 % d'entre eux, qui révèle cette pression d'ordre général qui joue sur les aspects qualitatifs.

Cette étude est beaucoup plus complète que je ne peux la détailler aujourd'hui. Depuis, comme c'était vraiment intersectoriel, nous avons procédé aux rendus par branche professionnelle puisque ce n'est pas du tout pareil par exemple dans le maintien à domicile et le médico-social. Il existe des choses différentes. Dans notre vocation, puisqu'il faut tirer profit de ces éléments, nous avons identifié les leviers d'action, c'est ce qui est intéressant. On s'aperçoit que tout est là et que, par exemple, le fait de bien communiquer est très important. Les endroits où on ne communique pas sur un projet, de regroupement par exemple, créent du stress et dégrade la perception de la qualité de vie au travail.

Maintenant, notre objectif est de pouvoir accompagner en apportant des outils opérationnels sur le fait que, sur certains constats, il existe des leviers d'actions dont les secteurs de l'économie sociale peuvent s'emparer. Je peux témoigner qu'au niveau des acteurs, des

fédérations d'employeur et à travers le dialogue social, il existe vraiment une volonté de s'emparer de ces sujets. Ce n'est pas que de la déclaration, il existe vraiment une volonté de passer à l'action.

Chiffres clés de la 1^{ère} édition du Baromètre Qualité de Vie au Travail dans l'ESS :

- ✓ **Une qualité de vie au travail légèrement supérieure à la moyenne nationale**

Note moyenne salariés de l'ESS : 6,3/10	Ensemble des salariés : 6,1/10
--	---------------------------------------

- ✓ **Une qualité de vie au travail qui varie en fonction du statut juridique**

Mutuelles	Fondations	Associations	Coopératives
5,9/10	6/10	6,6/10	7/10

- ✓ **Des salariés et des dirigeants attachés au secteur de l'ESS**

85% des salariés et 92% des dirigeants souhaitent continuer à travailler dans l'ESS.
--

- ✓ **Une conciliation vie privée/vie professionnelle difficile à trouver**

31% des salariés et 46% des dirigeants trouvent que le travail empiète sur la vie privée.

- ✓ **Une dégradation et des inquiétudes face à l'avenir à prendre en compte**

46% des salariés et 32% des dirigeants ressentent une dégradation de leur QVT ces dernières années.

- ✓ **Le contenu du travail, un élément structurant de la qualité de vie au travail dans l'ESS**

80% des salariés et 94% des dirigeants sont satisfaits du contenu de leur travail.
--

- ✓ **La relation salariés/usagers, un point de vigilance à surveiller**

84% des salariés se sentent respectés et reconnus par les bénéficiaire/adhérents/clients. 62% des salariés se sentent affectés par les comportements et discours agressifs des bénéficiaire/adhérents/clients.

- ✓ **Des dirigeants qui subissent une forte pression**

73% des dirigeants se sentent constamment sous pression.

Nadine RICHEZ-BATTESTI.- Merci beaucoup. Philippe, si tu veux bien venir apporter ton regard après les trois exposés.

Philippe KAMINSKI.- Que reste-il à dire sur les mauvais usages en matière d'emploi salarié et de travail bénévole ? Une tautologie d'abord : il ne peut pas exister d'emploi non salarié dans l'économie sociale. Cela paraît idiot, mais quand on voit des effectifs de non-salariés dans un tableau par catégorie socioprofessionnelle des emplois dans l'économie sociale, cela ne peut provenir que d'erreurs de chiffrage. Il faut les corriger comme tels, et ne jamais conserver ce genre d'absurdité.

La principale difficulté, en ce qui concerne l'emploi salarié, c'est que l'emploi ce n'est pas la

même chose pour tout le monde. L'emploi pour une personne, c'est la réponse à la question : ai-je du travail, un bon travail, cela me suffit-il pour vivre, en suis-je content ? Sinon ce ne sera qu'un "petit boulot". L'emploi pour l'employeur c'est sa masse salariale, petits boulots compris. L'emploi pour la société, c'est l'ouverture de droits au chômage. L'emploi pour l'économie c'est le volume du "facteur de production travail" disponible à un instant donné. Tout cela, ce sont quatre grandeurs, voisines en première approche, mais parfois assez différentes. Il n'existe aucune raison, me semble-t-il, pour que, dans l'économie sociale, ces différences se sentent moins que dans l'ensemble de l'économie.

Il existe toujours un éclatement du concept en quatre directions divergentes. Lorsque l'on parle d'emploi, deux personnes ne parlent pas forcément de la même chose et ne se comprennent pas forcément, d'où une source de mauvais usage des chiffres.

En ce qui concerne l'économie sociale, il existe un problème, Lionel l'a très bien indiqué tout à l'heure : il faut distinguer entre l'emploi dont on se félicite, ce qui correspond au développement de l'activité, et l'emploi que l'on déplore car ce n'est que la conséquence du développement de la précarité, de la pauvreté, de l'effectif du public à secourir. On n'est pas forcément content quand l'économie sociale se développe uniquement du fait d'un nombre croissant de gens à secourir. On préférerait qu'il y en ait moins. Il faut donc pouvoir distinguer entre une "bonne" et une "mauvaise" croissance de l'emploi. Or cela n'apparaît pas dans les statistiques, où l'on mélange le personnel permanent de certaines structures et le public aidé sous forme salariée. C'est vrai pour l'insertion aujourd'hui et cela a toujours été vrai pour l'aide par le travail. C'est un gros problème.

Je partage avec Lionel sa frustration due à l'élimination des postes annexes dans les DADS car ceux-ci sont particulièrement intéressants pour l'étude de l'économie sociale. Dans certaines activités, certains métiers comme les intermittents du spectacle, c'est la réunion de nombreux postes annexes qui fait l'emploi en lui-même, procure les revenus qui permettront aux personnes de vivre.

J'ajouterai le problème de la saisonnalité, particulièrement intéressant à étudier. On évacue complètement ce problème quand on élimine les postes annexes. Il se trouve que c'est en juillet août qu'il y a le plus d'emplois. Les gens qui sont en vacances ont gardé leur emploi, ceux qui les remplacent font des emplois en plus, et tous les emplois de vacances font que c'est au moment où l'économie s'arrête que le niveau d'emploi est plus élevé, ce qui est en apparence paradoxal.

Je reviens sur mes premiers propos concernant les catégories juridiques. Il est très dommage que l'on n'ait pas la possibilité de distinguer, dans les SCOP, les salariés coopérateurs des salariés non coopérateurs, car cela a son importance, et d'isoler les CAE, ces structures particulièrement intéressantes et curieuses par leur nature, les SCIC également. Pour toutes ces catégories juridiques, nous n'avons pas de suivi régulier, et c'est très frustrant.

Pour ce qui est du bénévolat, je suis moins spécialiste de la question que Lionel, mais tout aussi curieux. Il existe un besoin d'information sur le bénévolat car il faut des données pour esquisser un modèle de production des structures qui font appel au bénévolat, pour comprendre comment elles fonctionnent, qu'il s'agisse des membres du conseil d'administration ou de travail productif proprement dit.

Ceci étant, nous sommes face à un grave problème de perception. J'entends dire par les uns

que le bénévolat ne s'est jamais aussi bien porté, que de plus en plus de gens sont volontaires pour donner leur temps et, de l'autre côté, que l'on ne trouve plus personne, que c'est la catastrophe, que les postes ne peuvent pas être renouvelés. On entend des propos semblables à chaque élection municipale dans les petites communes, pour trouver les candidats au Conseil municipal et au poste de maire. Pourtant, il y en a toujours. Je pense qu'un peu d'information dure et objective ne ferait pas de mal, mais il faut ici faire attention d'être aux limites de la statistique et du contrôle de la vie privée.

Le bénévolat est à la fois l'analyse de l'engagement privé et l'analyse d'un facteur de production, et relève donc aussi bien de la statistique démographique et sociale que de la statistique d'entreprise, avec leurs sources de nature bien différente.

Pour terminer, ne faisons pas d'angélisme, personne n'en a parlé mais le bénévolat, c'est également le travail dissimulé, non déclaré, le travail clandestin et l'emprise sectaire, et tous les problèmes qui viennent avec. Le statisticien ne peut pas ramener l'un, et pas l'autre avec, dans son épaisse. C'est important.

Nadine RICHEZ-BATTESTI.- Merci. Avant de vous donner la parole, je rappelle que des travaux internationaux abordent les questions de mesure de l'économie sociale. Un ouvrage va notamment sortir sous la direction de Marie Bouchard et Damien Rousselière. Il illustre comment une quinzaine de pays ont introduit des mesures de l'économie sociale et solidaire, en sachant que la France a le grand avantage d'avoir un institut public de production de la statistique, ce qui a facilité la production de l'information. D'autres travaux sont menés à l'échelle européenne sur la mesure du Tiers secteur, par exemple sous la direction de Bernard Enjolras. Il existe donc aujourd'hui une réflexion d'ensemble dans un grand nombre de pays sur la production de statistiques sur le champ de l'économie sociale et solidaire avec des définitions de l'économie sociale et solidaire qui restent fluctuantes.

Aude BATAILLE.- Bonjour, Aude Bataille, directrice de la CRESS Île-de-France. Je voulais juste faire une remarque à Mathieu Narcy sur l'emploi associatif. La dimension pérennisation, consultation des postes peut être un facteur de démotivation ou de motivation pour les salariés également. Quand les salariés sont toujours dans l'incertitude de savoir si leur poste sera pérennisé, parce qu'on a recours aux fonds structurels européens ou parce que la convention avec les collectivités n'est pas assurée, cela fait tout de même partie de l'humeur du salarié. On ne sait pas si on aura du travail ou non demain.

Mathieu NARCY.- Je suis tout à fait d'accord avec vous. Nous avons délimité le champ d'étude uniquement à des individus qui occupaient un CDI, qui avaient un emploi permanent et étaient moins concernés par ce type de problématiques.

Aude BATAILLE.- Surtout pour les CDI. Je ne parle pas des emplois aidés ou des emplois d'avenir, mais des emplois en CDI où beaucoup d'associations font le choix du CDI car, normalement, on est dans les CP, on a des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec des collectivités sur les fonds structurels. On est bien sur des CDI.

Pierre VALENTIN.- Bonjour, Pierre Valentin, Crédit Coopératif. Je voulais savoir si l'étude que vous avez présentée sur la motivation au travail pour le secteur associatif a son pendant dans le secteur coopératif. Si c'est le cas, quelles sont ses principales conclusions ? Par ailleurs, réalisez-vous ces études de façon régulière dans le temps, pour vérifier si cette

motivation augmentée, est stable ou diminuée ?

Mathieu NARCY.- Pour ma part, je n'ai mené l'étude que dans le secteur associatif. À ma connaissance, aucune étude de ce type n'a été menée dans le milieu coopératif. Encore une fois, aucune étude n'a été menée à un autre moment pour voir l'évolution dans le temps de ce type de motivation. C'est une bonne remarque car je vous ai présenté des chiffres issus de données qui commencent à dater. Il pourrait être intéressant de mener à nouveau ce type d'études maintenant, avec la crise actuelle, pour voir si les résultats que nous avons pu mettre en évidence au début des années 2000 sont toujours d'actualité ou ont été modifiés.

Nadine RICHEZ-BATTESTI.- À ma connaissance, nous n'avons rien sur le secteur coopératif dans son ensemble. L'équipe d'Hervé Charmettant à Grenoble a travaillé sur la qualité du travail à partir d'enquêtes menées dans des SCOP, mais il me semble que, sur le reste du secteur coopératif, la connaissance reste imparfaite. Et sur la mutualité, les publications des chercheurs français sur la question du travail restent de faible ampleur. Dans l'ESS, finalement, on connaît mieux le champ associatif qui représente 80 % des emplois. Ce matin, il y avait une grande ouverture de la part des statisticiens de l'INSEE pour aller fouiller ces données, notamment les données de l'enquête ESANE, pour approfondir cette connaissance de la coopération.

Laurence de NERVAUX.- Bonjour, Laurence de Nervaux de la Fondation de France. C'est une question plutôt pour Brigitte Lesot. Vous avez indiqué que votre baromètre concernait l'ensemble du champ de l'ESS. Vous avez cité les associations, coopératives et mutuelles. Les fondations sont-elles également représentées ?

Brigitte LESOT.- Oui, en revanche, sur les fondations, nous avons eu très peu de réponses. Parmi l'ensemble du panel, ce n'est pas de là qu'émane la majorité des réponses.

Un Intervenant.- L'échantillon n'est pas grand.

Brigitte LESOT.- L'échantillon n'est pas grand.

Laurence de NERVAUX.- Vous les avez tout de même...

Brigitte LESOT.- Oui, sur le principe, oui. Je voulais apporter un complément d'information sur la connaissance s'agissant des mutuelles. L'UGM, en partenariat avec la chaire de Marne-la-Vallée, a réalisé une étude sur les conséquences sur l'emploi d'un point de vue quantitatif et qualitatif, des fusions et restructurations dans le secteur mutualiste où il y a eu beaucoup de mouvements de concentration ces dernières années.

Cendrine DUQUENNE.- Cendrine Duquenne, Fédération des entreprises d'insertion. Nous faisons bien le *distinguo*, concernant les salariés, entre les salariés permanents et les salariés en parcours d'insertion. Nous savons parfaitement faire le *distinguo* par rapport à ce que disait Philippe Kaminski. Nous savons que les salariés en parcours d'insertion représentent plus de 93 % des salariés au total.

Lionel PROUTEAU.- Oui, vous le faites, mais ce n'est pas visible dans la statistique publique. Dans les DADS, on observe par exemple que, dans certains secteurs, le taux de salaire moyen est très faible. On sait très bien que cela renvoie à une part importante de

salariés en insertion, mais on n'a pas les moyens d'identifier ces salariés par rapport aux salariés en situation permanente dans ces données de la statistique publique.

Cendrine DUQUENNE.- J'entends bien. Dans les données publiques, on a également un certain nombre d'éléments, de la DARES entre autres, sur l'insertion par l'activité économique au niveau du public, où il est possible d'effectuer des croisements. J'entends bien que la donnée n'est pas brute, il faut aller la chercher, mais il est facile de la trouver.

Marie-Anne DURAND.- Bonjour. C'est une question pour Mathieu Narcy sur un autre Mathieu. Avez-vous connaissance des travaux de Matthieu Hély sur l'employeur associatif, qui se montre assez critique sur le vécu des salariés ? Auriez-vous une réponse à ce sujet ?

Mathieu NARCY.- J'en ai eu connaissance et j'ai déjà discuté avec Matthieu Hély. Nous avons des approches méthodologiques différentes car nous sommes issus de disciplines différentes. Cela peut expliquer en partie les différences de résultat. Nos échantillons ne sont pas les mêmes non plus.

Lionel PROUTEAU.- Si je peux me permettre d'ajouter une remarque, pour avoir travaillé sur les DADS et l'emploi associatif, on se rend compte assez rapidement de la très grande hétérogénéité des situations en fonction des domaines d'activité, y compris dans la comparaison associatif, privé hors associatif. Ce qu'indiquait Mathieu tout à l'heure sur le différentiel salarial est effectivement au niveau agrégé, mais il existe des écarts beaucoup plus importants dans le culturel, le sportif, et des écarts beaucoup moins importants, parfois même en faveur de l'associatif dans certains domaines de l'action sociale.

Nadine RICHEZ-BATTESTI.- Une des difficultés que l'on rencontre est la très forte hétérogénéité du secteur associatif, et le fait que, sur certaines enquêtes, par exemple sur l'enquête REPONSE de la DARES, seules sont prises en compte les entreprises de plus de dix salariés. On perd donc l'information sur les petites organisations qui sont les plus nombreuses... Au-delà quand vous dites que les données existent, c'est vrai mais il est très compliqué de les appareiller, de mettre ensemble des données issues de productions très différentes.

Oui, vous avez des données sur l'insertion. On pourra les utiliser pour relativiser ou expliquer des données que l'on aura par ailleurs mais on ne pourra pas directement les relier. Du point de vue statistique, on rencontre des difficultés importantes, voire même on est confronté à une impossibilité d'utiliser les données produites par des secteurs d'activité eux-mêmes autrement que comme un outil de meilleure compréhension ou d'explication.

Morgane DOR.- Bonjour, Morgane Dor de l'Uniopss. Peut-être un complément à ce que disait M. Kaminski. Je pense qu'il existe des formes de bénévolat différentes qui expliquent les différences de perception qui peuvent exister. Dans le bénévolat associatif, il y a les bénévoles administrateurs et les bénévoles de terrain. Les bénévoles de terrain, c'est un engagement qui peut se faire, où « cela ne manque pas », puisque ce renouvellement assez important est fait tous âges confondus alors qu'il existe de vrais soucis de renouvellement du bénévolat dans les conseils d'administration dans le milieu associatif de manière générale. Cela peut également expliquer les différents échos que vous pouvez avoir.

Une Intervenante.- J'ai une question différente pour Mathieu Narcy. Y a-t-il eu une réflexion portée sur le parcours du salarié au sein de l'association ou d'une structure de l'économie

sociale et solidaire, son évolution dans son parcours de professionnalisation justement reliée à la logique de la qualité de vie au travail. Souvent, cela va être des structures plus petites, les salariés sont très impliqués et veulent rester à long terme, mais il peut exister cette logique d'être limité sur son poste ou dans son cadre de travail et de vouloir partir à un moment dans un autre type de structure. Y a-t-il des éléments ?

Mathieu NARCY.- Effectivement, regarder le parcours de ces personnes pourrait être intéressant, mais nous sommes confrontés à un manque statistique : nous n'avons pas de données longitudinales nous permettant de suivre ces individus. En France, à ma connaissance, aucun panel ne permet, sur une longue période, de suivre ces gens, leur trajectoire, s'ils sont passés par le privé avant, s'ils travaillent dans l'associatif, combien de temps, s'ils repartent dans le privé, etc. Il existe des enquêtes longitudinales en France, mais on ne peut pas repérer si les individus évoluent ou non dans une organisation de l'économie sociale et solidaire.

Un Intervenant.- Une précision suite à l'intervention de la Fédération des entreprises d'insertion. C'est une bonne illustration de la faiblesse de l'outil statistique puisque les entreprises d'insertion ont, pour une partie, un statut associatif et sont comptées dans l'ESS et, pour une partie, un statut de société et, dans l'état actuel du décompte, ne sont pas comptées dans l'ESS avant que soit élaboré un outil en conformité avec la définition de la loi qui changera les choses. Aujourd'hui, ce champ n'est pas entièrement décompté dans le champ de l'ESS. Cela fait partie de nos difficultés d'approche d'un système puisque nous sommes partis d'une approche par statut dans le cadre du travail réalisé avec l'INSEE.

Nadine RICHEZ-BATTESTI.- Merci pour cet éclairage. Je vous propose de clore le débat, merci de vos questions toujours pertinentes et permettant d'avancer dans la question de l'évaluation.

Charlotte DEBRAY.- Bonjour à tous. J'ai le plaisir d'animer cette dernière table ronde qui commencera avec un quart d'heure de retard. Cela nous obligera à être tous responsables du temps et à être le plus concis possible.

Tout au long de la journée, nous avons vu les avancées de la statistique publique, la prise en compte des spécificités de l'ESS, en particulier en matière de mesure de l'emploi et du poids économique de l'économie sociale et solidaire. Nous avons également pu mesurer l'intérêt du chemin qu'il reste à parcourir pour mesurer la contribution de l'ESS au développement économique et social de nos territoires. Nous avons même entendu parler de développement démocratique de nos territoires.

La table ronde que nous allons animer aujourd'hui porte sur les enjeux politiques de la production et des usages de la statistique publique, des données chiffrées. Je ne parle pas de la statistique publique, mais de la production de données chiffrées. Coopératives, mutuelles, fondations, associations, les quatre grandes familles de l'ESS partagent des valeurs et des exigences, mais représentent également des réalités très diverses.

Quels sont les enjeux de la production de données chiffrées pour chacune de ces quatre grandes familles ? Quels usages en font les organisations représentatives de ces grandes familles, quelles sont les questions politiques, voire sociétales auxquelles nous allons nous attacher à répondre ? Pour en débattre, nous avons le plaisir d'accueillir cinq personnalités que je vais présenter sans tarder et à qui je vais donner la parole.

Édith Archambault, vous êtes professeur émérite de l'université Panthéon la Sorbonne, actuellement vice-présidente de l'ADDES. Vous avez représenté les associations au CNIS

pendant une quinzaine d'années. Dans ce cadre, vous avez présidé un groupe de travail qui a remis au CNIS un rapport sur la connaissance des associations. Vous nous en direz quelques mots dans un instant.

Chrystel Giraud-Dumaire, vous êtes responsable communication de Coop FR, l'organisation représentative du mouvement coopératif français. Vous pilotez notamment les travaux sur le panorama sectoriel des entreprises coopératives conduits par l'observatoire national de l'ESS dont ce sera la cinquième édition en 2016. C'est notamment grâce à ces travaux que l'on sait que, en France, les 23 000 entreprises coopératives revendiquent 84 millions de membres plus de 1 million de salariés.

Laurence de Nervaux, vous êtes responsable de l'observatoire de la Fondation de France qui, depuis 1997, diffuse gratuitement des données sur le secteur des fonds et des fondations. L'observatoire a été créé dans le double objectif de faire reconnaître la générosité, en alimentant le débat public à partir de données les plus fiables possibles, et d'aider les acteurs, notamment les organismes collecteurs, en proposant des repères sur leur secteur.

Marie Lamy, vous êtes conseillère technique au Mouvement associatif, CPCA pour ceux qui la connaissent sous son ancienne appellation, qui, au travers de ses coordinations, membres représente 600 000 associations. Son rôle est de promouvoir le développement d'une force associative utile et créative ; sa vocation est d'être le porte-voix de cette dynamique associative.

Enfin, Arnaud Lacan, vous êtes membre du conseil scientifique de l'ADDES et ancien lauréat du prix de l'ADDES. Vous êtes actuellement responsable à la prospection du groupe MAIF et professeur de management à la Kedge Business School, où vous enseignez principalement les spécificités managériales des entreprises de l'ESS.

Notre table ronde s'articulera autour de deux séquences, la première sur les enjeux de la production de données chiffrées sur l'ESS et la deuxième sur les usages. Je me tourne vers Édith Archambault sur ces enjeux de la production. Quel était le rôle de l'ADDES pour stimuler cette production de données chiffrées ?

Édith ARCHAMBAULT.- Puisque vous m'avez présentée sous mes deux casquettes, je commence par la première, l'ADDES. Cette journée est une grande satisfaction pour tous les membres de l'ADDES et marque une étape fondamentale par rapport aux débuts de cette association, il y a une trentaine d'années. Les documents que vous pourrez consulter au sein de la valise montrent que nous ne savions pas grand-chose mais que nous avions tout de même des intuitions sur l'importance relative de l'économie sociale et sur les sources possibles pour améliorer cette connaissance.

Le rôle de l'ADDES a été celui de précurseur, de rassembleur de la collectivité de ceux qui sont concernés par l'économie sociale, que ce soient des statisticiens, des chercheurs ou des membres des familles de l'économie sociale, un rôle de catalyseur des recherches, puisque la mise en rapport de ces recherches en a suscité d'autres et, enfin, peut-être, surtout un rôle de pépinière de nouvelles pousses dont nous avons vu des échantillons tout à l'heure, qui serviront certainement à renouveler le vivier de chercheurs.

Actuellement, la France dispose de données de bonne qualité. Je peux le dire car je continue à faire de la comparaison internationale, je dispose de plus de données que la plupart de mes collègues européens, et de données plus homogènes. Cela, c'est vraiment grâce au travail de l'INSEE, du CNRS, de beaucoup d'autres et de Viviane, bien entendu.

L'Europe, après un intérêt à l'éclipse pour l'économie sociale, a actuellement suscité et financé trois grands programmes de recherche à ma connaissance, dans le cadre du septième PCRD. Les pilotes de ces trois programmes de recherche ont quelque chose à voir directement ou indirectement avec l'ADDES.

Third sector impact, l'impact du tiers secteur, concept plus large que les associations et les fondations et moins large que l'économie sociale, concerne une dizaine de pays européens. Il est piloté par Bernard Enjolras, un ancien de l'Uniopss qui est intervenu plusieurs fois ici. Un autre programme sur les formes et l'impact du bénévolat est dirigé par Helmut Anheier, qui a coordonné le programme comparatif Johns Hopkins, dont plusieurs présentations ont été faites dans les précédents colloques. Un troisième programme sur la connaissance des entreprises sociales est piloté par Jacques Defourny, un chercheur belge qui est intervenu plusieurs fois à l'ADDES. Cela traduit bien l'impact de l'ADDES.

Charlotte DEBRAY.- Merci beaucoup. Chrystel, je me tourne vers vous pour que vous puissiez nous expliquer les enjeux de la production de données chiffrées pour les coopératives.

Chrystel GIRAUD-DUMAIRE.- Si vous avez suivi les débats ce matin, vous avez eu un aperçu des enjeux pour le mouvement coopératif. La production de données chiffrées est un enjeu essentiel pour la coopération, notamment pour la reconnaissance des spécificités du modèle coopératif. Il ne s'agit pas que d'accumuler les chiffres. Nous sommes souvent attaqués, nous défendons souvent au niveau national les spécificités coopératives, au niveau européen également. Au niveau national, M. Detilleux en parlait, le projet de loi Macron a encore été un moment où il a fallu défendre le modèle coopératif, notamment pour les relations contractuelles entre les adhérents et les coopératives de commerçants. Le cœur du sujet était le modèle coopératif.

Le travail sur la production de données ne date pas d'hier pour le mouvement coopératif, mais des années 90, au départ avec les pouvoirs publics, feu la DIIESES, avec qui la coopération a travaillé sur des rapports du conseil supérieur de la coopération, plusieurs rapports entre les années 1990 et 2000 avec des chiffres qui s'approchent de ce que l'on a aujourd'hui, on ne vient pas juste de les publier. Le dernier rapport date de 2007 et concluait au périmètre que nous connaissons aujourd'hui, que Coop FR définit : le périmètre élargi, le cœur coopératif élargi aux filiales.

Nous avons constaté une vraie méconnaissance malgré l'engagement de la DIIESES avec nous. Nous avons une grande méconnaissance sur les spécificités coopératives et les chiffres. Il nous a fallu avoir une publication de référence, le panorama sectoriel des entreprises coopératives, que nous publions depuis 2008. Dans un premier temps, nous l'avons publié avec une méthodologie interne que nous avons travaillée avec l'observatoire national de l'ESS depuis 2012. Nous affinons et affinons encore ce travail, d'ailleurs dans les couloirs de l'ADDES.

Ce panorama nous permet de publier le poids des coopératives, mais également d'acculturer les droits publics, toujours, car ils ne sont pas toujours les mêmes, et les acteurs de l'ESS eux-mêmes, qui ne comprennent pas toujours, peut-être manquons-nous de pédagogie, la différence entre les coopératives.

Vous voyez dans le *tableau ci dessous* qu'il existe plusieurs types de coopératives. Il faut tout le temps une pédagogie fine sur ce sujet.

Les coopératives en France

- 23 144 entreprises
- 24,4 millions de membres
- Plus d'1 million de salariés
- Près de 300 milliards de chiffre d'affaires consolidé

5 types de coopératives

- ◆ Coopératives d'entreprises (associés = entrepreneurs, agriculteurs, artisans...)
- ◆ Coopératives d'usagers (associés = usagers, consommateurs...)
- ◆ Coopératives de production (associés = salariés)
- ◆ Coopératives multisociétaires (associés = salariés et parties prenantes)
- ◆ Banques coopératives (associés = clients)

Charlotte DEBRAY.- Merci, Chrystel. Je continue avec Laurence de Nervaux pour les fondations. Du point de vue des fondations et des fonds de dotation qui se sont assez récemment réalisées en famille de l'ESS, quels sont les enjeux spécifiques en préparant cette table ronde ? Vous me disiez également que vous aviez des enjeux forts sur les territoires.

Laurence de NERVAUX.- Merci, Charlotte, et merci à l'ADDES de cette invitation. En effet, l'ensemble des fondations est probablement la famille la plus récente du champ d'économie sociale et solidaire. Elle a connu un développement très rapide et très fort ces dix dernières années. Depuis dix ans, l'enjeu était essentiellement d'émergence en tant que famille identifiée comme telle avec ses spécificités. Aujourd'hui, l'émergence est accomplie, mais il reste toujours un enjeu très fort de pédagogie de ce que sont les fondations, la spécificité et la diversité de leurs modèles.

Je voudrais insister sur le fait que les fondations sont à la fois un acteur et un bailleur du secteur de l'ESS. Aujourd'hui, en France, trois fondations sur quatre ont un modèle de bailleur, c'est-à-dire de fondation de financement, par opposition aux fondations opératrices. Dans les dépenses, c'est encore inversé, les opérateurs ont le poids le plus important, mais la tendance est plutôt vers de plus en plus de bailleurs. Les fondations sont un bailleur de l'ESS, des associations, des coopératives également. C'est un des enjeux de la compréhension du modèle des fondations.

Pour préciser où en est la production des données, en ce qui me concerne, j'ai repris le flambeau récemment puisque cela fait moins de deux ans que je suis responsable de l'observatoire de la fondation de France. J'ai notamment repris le flambeau d'un rapport qu'on publie tous les quatre ans, qui s'appelle *Les Fonds et fondations en France*, pour lequel j'ai le plaisir et la chance de travailler avec Viviane Tchernonog. C'est un rapport basé sur une enquête nationale que nous conduisons tous les quatre ans auprès de l'ensemble des fonds et fondations en France.

Il existe aujourd'hui huit statuts juridiques différents, ils sont tous rassemblés dans cette enquête qui a une méthodologie relativement proche de celle que nous a présentée notre collègue de l'INSEE ce matin, avec un questionnaire papier en ligne. La différence est que cette enquête n'a pas un caractère obligatoire. En plus de la participation spontanée, nous augmentons la collecte par de la collecte que nous faisons nous-mêmes auprès du ministère de l'intérieur pour les FRUP et des préfetures pour les fondations d'entreprise et les fonds de dotation.

Cette enquête nous permet de donner les grandes tendances et les grandes lignes sur les grands indicateurs du poids économique des fonds et fondations en France. On a beaucoup

parlé de l'emploi aujourd'hui. Évidemment, l'emploi est important pour les fondations. Nous l'observons et utilisons les données INSEE, les fameuses DADS dont il a beaucoup été question aujourd'hui. Dans le modèle spécifique des fondations, c'est aussi, et surtout, les actifs et les dépenses qui sont intéressants à observer, l'argent que dépensent les fondations au profit de l'intérêt général. C'est cet indicateur que nous suivons de près pour voir l'évolution du poids des formations.

Pour revenir à ce que disait Charlotte à l'instant, cette enquête, ce sera la quatrième vague cette année, sera publiée fin juin. Jusqu'ici, l'analyse était nationale. Cette année, pour la première fois, nous nous lançons, avec Viviane dans un peu d'analyse territoriale avec toute la prudence nécessaire, comme nous y ont invités ce matin les différents intervenants de la table ronde sur l'analyse territoriale. J'ai été également intéressée par les échanges que j'ai pu avoir avec différents représentants des chambres régionales et du CNCRESS pendant le déjeuner. Je pense que nous allons pouvoir avancer ensemble pour mettre en commun ce que nous observons. Je vais m'arrêter là dans un premier temps sur les enjeux de la production.

Charlotte DEBRAY. - Merci beaucoup, Laurence. Marie, les associations constituent le gros des troupes, c'est en tout cas ce que l'on dit des associations dans l'ESS. Comment la production de données chiffrées peut-elle servir la cause des associations ?

Marie LAMY. - Nous identifions cinq enjeux, cela fait beaucoup mais je vais être concise. Nous avons un premier enjeu de réflexibilité, donc plutôt interne, car produire des données permet de créer un sentiment d'appartenance des associations dans un contexte où nous avons des secteurs très variés, des appartenances idéologiques et culturelles très diverses. Il existe vraiment un enjeu de faire mouvement. Les données y contribuent.

Un deuxième enjeu est l'enjeu de visibilité, largement partagé dans les interventions. Pour le secteur associatif, cet enjeu consiste à expliciter le dynamisme associatif actuel mais aussi à lutter contre le risque de banalisation et d'indifférenciation des associations, de faire exister la vie associative dans la représentation mentale et institutionnelle. Cet enjeu est pour nous particulièrement fort actuellement, notamment depuis la loi économie sociale et solidaire qui comporte un risque d'invisibilité associative dans la mesure où l'appropriation citoyenne de ce qu'est que l'économie sociale et solidaire n'est pas aussi évidente que ce qu'est, par exemple, l'associatif, qui est un statut qui parle à tout le monde, loi 1901, avec des débats engagés. Ce sont des éléments aujourd'hui davantage appropriés, le point de vue par l'opinion publique.

Le troisième enjeu est pédagogique et médiatique puisque, produire des chiffres, c'est également être en capacité de les porter médiatiquement. C'est un moyen d'être présent dans les médias, de nous faire connaître et de susciter un appétit associatif dans la société, des réflexes associatifs chez les jeunes.

Le quatrième enjeu est un enjeu politique. Connaître, c'est connaître le monde associatif, avoir des données chiffrées sur les spécificités associatives. C'est un préalable à toutes les politiques publiques de soutien au secteur associatif car cela permet d'identifier les besoins du secteur et les modalités d'appui au secteur associatif.

Le cinquième enjeu est un enjeu que nous partageons tous, un enjeu démocratique puisque les données participent à la qualité du débat public, particulièrement dans un contexte où les associations veulent participer au dialogue civil. Il existe un vrai enjeu à ce que nous soyons présents avec des chiffres clarifiés et transparents.

Charlotte DEBRAY. - Merci. Je me tourne maintenant vers le monde mutualiste, Arnaud.

Arnaud LACAN.- Merci, Charlotte. Pour le monde mutualiste, il me semble que la production est finalement assez aisée. C'est certainement dû à l'activité, mais quand on parle mutuelle, on n'est jamais loin du risque. Les gens qui prêtent le risque, assez souvent, vont s'affronter. On arrive donc assez bien à avoir la production de chiffres sur les mutuelles.

Pour autant, l'enjeu est à mon avis à deux niveaux. D'abord, la production de ces chiffres permet de bien différencier les grandes familles. On parle tous de mutuelle et, ici, nous sommes dans une assemblée de spécialistes, d'initiés. Pourtant, je vous garantis que lorsque vous faites la rentrée des professeurs stagiaires de telle ou telle académie, vous leur parlez de la MAIF ou de la MGEN, mutualité, santé, c'est pareil pour tout le monde, mutuelle = santé.

Le fait de produire des chiffres sur les trois grandes familles permet de faire acte de pédagogie autour des concepts et de bien distinguer la mutualité sociale agricole, la mutualité santé et l'assurance mutualiste adossée à la loi de 38 où l'on a toutes les grandes marques du marché assurantiel, dommages, notamment. C'est une première chose.

Deuxième chose, elle permet également de bien distinguer, à l'intérieur des familles, la nature, notamment juridique, des mutuelles. Je pense surtout aux mutuelles 38, les mutuelles d'assurance. Il ne faut pas l'oublier que l'on a des sociétés d'assurance mutuelle sans intermédiaire à but non lucratif et, également, des sociétés avec intermédiaire à but lucratif.

Produire ces chiffres permet également de faire tomber les masques. On voit bien qui s'inscrit dans le champ de la non lucrativité et qui fait avec. C'est vraiment important et je crois que, en synthèse, on peut dire que la production de chiffres permet de faire de la pédagogie autour du progrès mutualiste, autour de ces différentes composantes.

Charlotte DEBRAY.- Merci, Arnaud. Je vais vous laisser le micro pour continuer sur les usages que vous faites de ces chiffres dans le monde mutualiste.

Arnaud LACAN.- Concernant les usages, certains de mes usages étaient les enjeux de mes collègues il y a un instant. Je vais passer vite sur ce qui a déjà été dit. Le premier usage est d'utiliser les chiffres pour se faire connaître et reconnaître. Concernant la mutualité, que ce soit au niveau national, européen ou international, on a en tête les règles qui vont cadrer, structurer la pratique du métier, que ce soit le métier de l'assurance ou simplement le fait d'exercer la démocratie nécessaire. Je pense à (*inaudible*)* qui va se mettre en place, au récurrent projet de loi sur le statut de la mutuelle européenne. Nous devons absolument avoir des chiffres pour montrer tout l'intérêt de nous prendre en compte. C'est un premier point qui a déjà été évoqué, je ne m'étends pas.

Le deuxième point que je devais souligner est l'usage des chiffres pour montrer la puissance et, surtout, l'efficacité du modèle. Je crois que l'on peut dire qu'un modèle économique qui survit au marché depuis des décennies est efficace. Sinon, il ne serait plus là. Le fait de notre existence montre l'efficacité du modèle économique des mutuelles et, par là même, permet un avantage concurrentiel ou, au moins, une communication à vocation de développement. Le fait d'être des entreprises efficaces qui se développent avec des croissances de parts de marché nous permet de communiquer auprès de nos sociétaires, voire de nos prospects, sur la vitalité du modèle et la qualité des garanties qu'il offre.

Troisième point, qui a également été esquissé, nous avons besoin d'utiliser les chiffres à des fins managériales. Si je raisonne en termes de sciences de management, je ne crois pas que l'on puisse être manager dans l'économie sociale et solidaire comme partout ailleurs. À partir du moment où l'on s'inscrit dans un projet collectif, où l'on est embarqué dans une aventure collective, les managers doivent donner le sens, être relais de ce projet. Dans cette idée, les chiffres de la mutualité sont un atout puisqu'ils montrent la force du collectif et, d'une certaine manière, la responsabilité de chacun dans ce collectif.

Je suis persuadé que nous devons absolument mobiliser les chiffres de la mutualité pour embarquer nos collaborateurs, faire naître ce sentiment d'appartenance qui a été évoqué et, à mon avis, pour produire des qualités de vie au travail adossées à la richesse et la puissance de la mutualité. Par conséquent, je dirais que l'usage majeur doit être au service du sens, de la vivacité du progrès mutualiste et, je crois très sincèrement, par là même, de la mise en place d'un avantage concurrentiel dont il ne faut pas se priver.

Charlotte DEBRAY.- C'est du franc-parler. Du côté de Marie, du côté de l'association, si les chiffres produits, dans un monde idéal, étaient de qualité et en quantité suffisante, quel en serait l'usage ? Quel est l'usage qu'en fait aujourd'hui le Mouvement associatif ?

Marie LAMY.- Aujourd'hui, nous travaillons en partie sur les questions d'emploi dans le secteur. On se rend compte qu'il existe un vrai besoin de combattre les idées reçues sur la nature des métiers associatifs. En octobre, nous avons fait un sondage auprès des jeunes pour mesurer leur perception de ce que sont les métiers associatifs. On s'aperçoit qu'ils ont une vision très parcellaire de ce que c'est : ce sont des emplois souvent très liés au métier de l'aide à la personne, la solidarité, mais on ne perçoit pas du tout que, dans le secteur associatif, par exemple, il existe des comptables, des directeurs de structure, des chargés de communication. Tous ces métiers supports, transversaux, ne sont pas tous perçus. Il existe un vrai enjeu à rendre visible la diversité, la palette des métiers, des secteurs d'intervention associatifs, les niveaux de formation qui sont assez peu mesurés et peu appréhendés par les jeunes. Il faut combattre les idées reçues, et les données peuvent en être un moyen.

Un autre élément est que cela permet d'anticiper les mutations économiques à l'œuvre et de placer les associations en capacité de répondre à ces mutations, en tout cas, se positionner comme étant porteurs de métiers d'avenir, du moins sur une économie amenée à se développer. C'est le cas des métiers, par exemple du *care*, liés à la dépendance, les métiers liés à la croissance démographique. Les associations et leurs emplois sont amenés à se développer dans les années à venir car se situent sur ces secteurs. Les données participent de cette capacité à montrer que les associations peuvent anticiper et vont se développer.

Un dernier point qu'il nous semble important de mettre en avant est le fait qu'il faut avoir une vigilance et, de notre point de vue, une rigueur dans les données utilisées, à préserver. Nous l'avons vu, l'année dernière, en fin d'année, il y a eu toute une campagne importante sur les plans sociaux invisibles dans le secteur associatif. Ce ne sont pas forcément des données basées sur des réalités chiffrées et, au final, cela a des effets politiquement contre-productifs. Il faut donc avoir de la vigilance et de la rigueur par rapport à la qualité des données utilisées. C'est également un enjeu politique important.

Charlotte DEBRAY.- Merci, Marie. Je me tourne vers Laurence : quel usage des données chiffrées produites par l'observatoire faites-vous ?

Laurence de NERVAUX.- Avant d'enchaîner sur les usages, je vous redonne le chiffre que je voulais vous donner tout à l'heure sur la croissance du secteur des fondations pour que vous ayez l'ordre de grandeur. Si l'on inclut les fonds de dotation qui existent depuis 2008 ou 2009, depuis le début des années 2000, cela a été 300 % de croissance. On est passé de 1 000 à 4 000 structures, tous statuts de fonds et fondations confondus. Si l'on exclut les fonds de dotation, un dispositif assez particulier et très récent, on est sur 130 % de croissance sur ces années 2000 jusqu'en 2013. Rien que cette croissance donne déjà une indication sur les usages que l'on peut faire et l'importance de la précision des chiffres, sur un secteur très jeune et qui s'est développé si vite, pour savoir de quoi l'on parle.

Pour en revenir précisément aux usages des chiffres et des données, il existe un enjeu pédagogique. Je ne vais pas développer car il me semble être commun à l'ensemble des intervenants de cette table ronde.

En ce qui concerne plus spécifiquement les fondations, pour nous, c'est une des missions historiques et statutaires de la Fondation de France, un enjeu du développement de la philanthropie privée au service de l'intérêt général, tout simplement en donnant la connaissance au grand public de ce que peut être une fondation, de la diversité des secteurs d'intervention des fondations et du fait que les fondations, la philanthropie, ce n'est pas uniquement l'affaire des multimilliardaires américains. Il existe de très grosses fondations, mais également des plus modestes qui réalisent des actions tout à fait intéressantes et importantes.

Un autre point sur les usages, pour rebondir sur la séquence que nous avons eue sur les prix, qui m'a beaucoup intéressée. Je suis assez récente dans ce poste, mais je constate que nous sommes assez fréquemment sollicités par des étudiants qui s'intéressent aux sujets qui sont les nôtres sur le secteur des fondations, qui font des travaux de recherche, à l'échelle d'un mémoire de master ou plus loin, sur le secteur des fonds de fondation ou sur des sujets plus spécifiques, notamment le sujet de l'impact dont nous avons parlé et qui cristallise de plus en plus d'intérêt. Des étudiants d'école de commerce, de Dauphine, nous sollicitent pour avoir des données. C'est un point encourageant sur l'importance que prend le secteur dans son ensemble à travers l'usage des données.

Un dernier point, par rapport à ce que disait Édith tout à l'heure en lien avec la dimension internationale, nous sommes en train de terminer une étude sur la philanthropie en Europe, un travail comparatif sur une dizaine de pays d'Europe, sur la générosité des particuliers d'une part et le secteur des formations d'autre part. Au niveau européen, il n'existe pas de données parfaitement mutualisées ni de modes de calcul et de méthodes de collecte parfaitement harmonisés sur tous les indicateurs mais, en France, c'est une grande force d'avoir déjà beaucoup avancé sur ces questions. Quand nous échangeons avec nos homologues européens, c'est une grande richesse d'avoir déjà une connaissance assez précise de l'environnement dans lequel nous nous situons et de pouvoir nous comparer avec nos voisins européens et, parfois, avec les Américains.

Charlotte DEBRAY.- Chrystel, en préparant cette table ronde, nous avons envisagé que vous donniez un exemple concret à la suite de la loi ESS. Pouvez-vous nous en parler ?

Chrystel GIRAUD-DUMAIRE.- J'ai réfléchi depuis, j'ai deux exemples. Je voulais mettre le doigt sur les divergences internes à l'ESS en matière de périmètre économique. Lors de l'élaboration de la loi, la coopération a dû se positionner comme un contributeur économique important pour faire avancer ces demandes, co-construire le volet coopératif de la loi. Après un long travail de lobbying qui a duré deux ans, au lendemain de la parution de la loi, le dossier de presse contenait des erreurs de chiffres, selon nous, incroyables, mais également des erreurs sur les types de coopératives. Presque tout était à refaire, en tout cas en ce qui concerne le volet relation presse, pour vous dire que l'on a encore brouillé le message. Il y avait les chiffres de l'observatoire, avec lequel nous avons de très bons rapports, et le nôtre. Dans ce type de publication, un dossier presse émis par le ministère, nous retrouvons nos divergences. Il existe tout de même là un questionnement.

Très récemment, une anecdote, la chambre française de l'ESS a été saisie par le secrétariat d'État à l'ESS pour un projet de plateforme Web de l'ESS. C'est encore une simple proposition. Nous avons eu une réunion, j'ai tout de suite posé la question des chiffres. Comment allons-nous procéder pour ne pas brouiller à nouveau le message et présenter des

chiffres cohérents ? Comme disait M. Kaminski, on passe de 300 000 à 1 million d'emplois. Il faudra sans doute faire moitié, moitié. Nous avons entendu vos réflexions et nous y travaillerons.

Ce sont deux exemples d'usages, pas contre-productif, mais il faudra s'en saisir et aboutir avec quelque chose de plus cohérent.

Charlotte DEBRAY.- Il reste à Édith de nous parler du lien entre production et usage.

Édith ARCHAMBAULT.- Cela recouvre ma deuxième casquette, celle du CNIS. Le CNIS est justement l'interface entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques. C'est une sorte de Parlement de la statistique. Comme dans tous les parlements, l'essentiel du travail se fait dans les commissions. Il existe huit commissions thématiques, je vous en cite quelques-unes : entreprises et stratégies de marché, emploi et démographie, territoires. Avec ces énoncés, on voit que l'économie sociale est concernée par la plupart de ces commissions. Il y a aussi services publics, qui sont de plus en plus des services au public où l'État et les collectivités publiques ne sont pas les seuls à délivrer les services.

Le CNIS donne des avis à court et à moyen terme sur les programmes du système de statistique publique, c'est à dire l'INSEE, mais également les services statistiques des ministères. Il existe également des problèmes de coordination dans le système de statistique publique lui-même. Chaque réunion de commission approfondit en général un sujet, souvent objet de divergence de point de vue entre les différents utilisateurs de la statistique.

Il faut souligner que le CNIS est un lieu réel de dialogue social. Il y a des représentants des différentes branches professionnelles, membres du MEDEF, et les principaux syndicats représentatifs des travailleurs qui ont eu souvent des points de vue différents mais arrivent la plupart du temps à comprendre le point de vue de l'autre, ce qui n'est pas le cas dans toutes les instances de dialogue social.

Effectivement, les entreprises de l'économie sociale sont peut-être sous-représentées parmi les membres du CNIS. J'ai représenté longtemps les associations au titre du CNVA. J'ai peu rencontré de représentants des coopératives, des mutuelles, mais il serait important que les besoins statistiques spécifiques de l'économie sociale s'y expriment peut-être de façon plus précise.

Il s'agit donc de donner des avis à court terme et moyen terme au système de statistique publique, d'approfondir des sujets délicats, je citerai simplement trois exemples :

- la mesure du pouvoir d'achat : il existe plusieurs manières de mesurer le pouvoir d'achat et les discussions peuvent être entreprises sur leur pertinence.
- Les divergences entre les différentes statistiques de chômage font l'objet de réflexions périodiques.
- Un troisième sujet, très délicat, c'est l'opportunité de faire des statistiques ethniques. Là-dessus, des points de vue différents se sont exprimés entre producteurs et utilisateurs de statistiques et les débats, pilotés par Jean-Pierre Duport à l'époque, ont été spécialement vifs et intéressants.

Le rôle du CNIS est également de repérer des lacunes. Les lacunes ou imperfections du système statistiques font souvent l'objet de groupes de travail, qui travaillent un an ou un an et demi avec une dizaine de rencontres et des auditions de personnes qualifiées puis remettent un rapport dont l'objet principal est d'effectuer des préconisations. La grande différence avec la plupart des rapports est que ces préconisations font l'objet d'un suivi annuel. J'ai été auteur de beaucoup de rapports qui ont fini dans les tiroirs. J'ai la grande satisfaction de voir que le rapport que j'ai co-rédigé pour le CNIS commence à être bien réalisé, et c'est l'organisation du CNIS qui permet cette efficacité. Je dis tout cela sous le

contrôle de Jean-Pierre Duport.

Charlotte DEBRAY.- Qui clôturera cette journée par une intervention sur le CNIS. Merci beaucoup. Nous avons cinq minutes pour des questions. Si personne n'en a, nous arrivons à la conclusion de cette table ronde. Merci aux intervenants d'avoir été très brefs.

Une Intervenante.- Le sujet de cette table ronde est très intéressant, le rapport entre production et usage et des données chiffrées sur l'économie sociale et solidaire. J'entends, et ce sera le centre de mon propos, que les acteurs que vous représentez sont au cœur de cette production et de cet usage, en lien avec les chercheurs, les pouvoirs publics car il existe forcément un lien, donc un usage de production entre qui initie ou non. Ce rôle que vous portez en tant qu'acteurs est essentiel.

Je pense à une activité que je porte au sein du collectif Femmes* ESS sur la production de données sur l'égalité dans l'économie sociale et solidaire. On voit bien que, cela a été nommé, sur la gouvernance, sur les membres, notamment bénévoles, sur les dirigeants, sur la qualité de vie au travail, on manque de ces données. Sans l'implication des acteurs eux-mêmes dans la production de ces données, il n'y a pas de réponse toute faite dans la statistique publique, on voit bien les limites dans les indicateurs collectés, les données disponibles, l'accessibilité à ces données pour le champ de l'économie sociale et solidaire. Pour moi, il existe un enjeu, dans les productions pour les mener également, à inclure ces questions d'égalité dans la gouvernance, que ce soit la gouvernance de dirigeants salariés ou de dirigeants élus.

En termes d'usage, je pense que c'est tout trouvé. On parlait de prouver la qualité de vie au travail, prouver l'efficacité d'un modèle, faire pédagogie, faire évoluer les pratiques, car cela questionne, montrer que l'on est en phase avec des valeurs portées avec une injonction de par la loi d'un guide de bonnes pratiques qui permette de mesurer le fonctionnement de ces gouvernances et de mesurer l'effectivité de l'égalité.

Je vous invite, dans vos différents travaux, et également les travaux menés peut-être conjointement au sein de l'observatoire national de l'économie sociale et solidaire, à inclure ces questions d'égalité puisque, sans les données des acteurs, nous n'irons pas plus loin, hélas.

Charlotte DEBRAY.- Nous sommes tout à fait disposés à participer à ces travaux. Quand on veut mobiliser les associations, elles sont toujours partantes.

L'intervenante.- Je vous invite à alimenter le rapport du conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire qui portera sur ces questions.

Charlotte DEBRAY.- Nous arrivons à la conclusion de cette dernière table ronde. Je laisse la parole à Jean-Pierre Duport.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons conclure. J'ai le plaisir de présenter Jean-Pierre Duport, qui nous fait l'honneur de venir nous parler à la fin de nos travaux sur cette journée. Nous avons commencé par une session ce matin, la première, autour de la statistique publique, autour d'un service public. Nous avons ensuite vu, dans les deux autres sessions, que les acteurs également s'emparaient de la question dans les territoires avec l'observatoire du CNCRES, ou autour des questions de travail avec le rapport de CHORUM..

Finalement, l'histoire de l'ADDES reflète le refus de la passivité des acteurs par rapport au fonctionnement d'un service public et, au contraire, la proposition d'interlocution, de co-construction, avec les statisticiens du service public, de données qui permettent d'éclairer les aspects de la réalité, notamment ceux qui tournent autour de l'économie sociale.

Tout à l'heure, Édith Archambault évoquait le sociologue allemand Anheier. Il a l'habitude de dire que le tiers-secteur joue trois rôles : un rôle d'opérateur économique, un rôle de groupe de pression, de participant à la vie politique, et un rôle de catalyseur de la société civile. Dans le domaine des données statistiques, de la production de chiffres, nous avons vu qu'il était à l'œuvre dans les trois rôles.

Le rôle d'opérateur, je ne prendrai que deux exemples : l'observatoire de la fondation de France sur les fondations dont nous nous étions fait l'écho lors d'un colloque antérieur et Chorum, qui est venu partager ici les résultats d'une enquête sur la qualité de vie au travail dans l'économie sociale. Dans les deux cas, les acteurs ont agi comme opérateurs producteurs de données.

La fonction de lobbying, Coop de France nous a montré qu'elle était au cœur de son activité comme elle l'était dans l'histoire de l'ADDES, qui a servi d'aiguillon, de stimulant pour dire qu'il faut se poser un certain nombre de questions sur la pluralité des formes économiques dans nos sociétés modernes.

La fonction de catalyseur enfin, qui consiste à animer la société civile, à contribuer à son organisation, à la faire participer au développement social, au progrès social. L'engagement de Chorum, ne vise pas seulement la connaissance de la qualité de vie au travail dans l'ESS, mais aussi la recherche collective de leviers pour l'améliorer pour être encore plus attractifs, afin de mieux concilier vie au travail et autres aspects de la vie sociale ou familiale.

La CRESS Pays de Loire montrait ce matin, dans un exemple, comment le fait d'avoir des données sur l'économie sociale dans les bassins de vie, dans les territoires, les bassins d'emplois, a amené un certain nombre d'acteurs, dont certaines grandes coopératives, je pense à Terrena pour les Pays de Loire, à se rendre compte de l'environnement et des autres acteurs de l'économie sociale qui existent. Les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) en sont une illustration.

L'ADDES ne joue pas directement un rôle d'opérateur de producteur de données mais, certains des membres de l'ADDES sont engagés depuis longtemps sur ces chantiers. Enfin, l'ADDES joue aussi un rôle de lobbying et de catalyseur. J'aimerais terminer sur ce rôle.

Une question sensible nous importe actuellement à l'ADDES. Une fois constaté les progrès accomplis pour une meilleure connaissance, en chiffres, de la réalité de l'économie sociale et de l'économie solidaire, il faut se soucier de la transmission aux générations suivantes. Le prix de l'ADDES veille à cultiver la pépinière des futurs professeurs, chercheurs, cadres de l'économie sociale et solidaire et joue un rôle important dans cette transmission, dans ce parrainage.

C'est dans cette perspective que l'ADDES est partenaire de la conférence des présidents de l'université pour réaliser un guide de l'ESS, qui vise en priorité tous ceux qui travaillent avec les étudiants, l'ensemble des services des universités, l'ensemble des collègues responsables de formation et de recherche dans toutes les disciplines. Avec le RIUESS, nous partageons ce souci de la transmission aux générations suivantes.

Je passe la parole à Jean-Pierre DUPORT pour qu'il nous dise comment il voit les choses à partir de son expérience à la Fonda, mais surtout de sa présidence du CNIS dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises aujourd'hui.

La conclusion sera donnée par Jean-Claude Detilleux, que je remercie, qui interviendra en tant que Président de la fondation Crédit Coopératif.

Jean-Pierre DUPORT.- Je vais revenir sur un certain nombre des points qu'Edith a évoqués, les compléter éventuellement et essayer de répondre à ce que vous m'avez demandé, quant à la dimension politique de la connaissance statistique, thème cher à l'ADDES.

J'ai donc été président du CNIS de 2004 à 2014. Conformément à la pratique du CNIS, j'ai effectué deux mandats de cinq ans avant d'être remplacé par Yannick Moreau, que beaucoup d'entre vous connaissent, ancienne présidente de la section sociale du Conseil d'État.

Édith vous a présenté le CNIS dans sa composition actuelle, à travers les sept commissions qui le composent. Quelques compléments.

Le CNIS, c'est d'abord une assemblée générale, qui comportait il y a quelques années une centaine de personnes que l'on voyait peu, réduite à une quarantaine que l'on voit plus souvent. Mais la structure opérationnelle du conseil national de l'information statistique est un bureau qui comprend une quinzaine de personnes parmi lesquelles vous comptez les représentants des organisations syndicales et patronales, comme l'a évoqué Édith, qui dialoguent intensément et profondément avec les producteurs de statistiques : directeur général de l'INSEE, directeurs des grandes divisions de l'INSEE, chefs de services statistiques ministériels, sans oublier le Directeur des statistiques de la Banque de France, institution importante pour tous les acteurs économiques, y compris ceux de l'économie sociale. Ce bureau est chargé d'animer l'ensemble des travaux du CNIS et de veiller à un dialogue permanent entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques.

Je ne voudrais pas oublier de mentionner qu'il existe, à côté du CNIS, depuis la réforme de la gouvernance de la statistique publique, l'Autorité de la statistique publique, qui est chargée de veiller à l'indépendance du service statistique public. Présidée par Paul CHAMPSAUR c'est le garant de l'indépendance de la statistique vis-à-vis de Bruxelles. L'autorité est un élément tout à fait important car, j'y reviendrai tout à l'heure, dans une autre perspective, l'Union Européenne réaffirme périodiquement le souhait que la statistique publique soit sous le contrôle d'une autorité indépendante du style de la CNIL.

La France n'a pas retenu cette solution. Comme vous le savez, elle a choisi d'avoir un institut national de la statistique intégré à l'administration du ministère de l'économie et des finances ou, pour ce qui concerne les services statistiques ministériels, de chacun des ministères techniques concernés, tels Agriculture, Ecologie et Développement durable, Éducation nationale, Intérieur (puisque il a été créé récemment un service statistique au sein du ministère de l'Intérieur, pour les statistiques de la délinquance en particulier), Industrie....

À côté de cette autorité qui veille à l'indépendance du service statistique public, la mission du CNIS est donc d'assurer le dialogue entre producteurs et utilisateurs de statistiques.

Pour améliorer ce dialogue, nous avons mis en œuvre en 2009 une réforme pour laquelle l'ensemble du bureau du CNIS et moi-même nous sommes beaucoup mobilisés. Le système antérieur était très fortement endogamique. Qu'y avait-il dans les formations, comme cela s'appelait à l'époque? Il y avait d'un côté les producteurs de la statistique publique, et de l'autre, comme représentants des utilisateurs, le plus souvent les responsables des organisations syndicales, du service statistique ministériel concerné. Il y avait donc une formation « Agriculture » dans laquelle la directrice du service statistique de l'agriculture dialoguait essentiellement avec les représentants des organisations syndicales de son service. Ce n'était pas très productif, d'autant plus que les syndicats d'exploitants agricoles n'ont jamais manifesté beaucoup d'intérêt pour le sujet statistique.

Nous avons pris conscience par rapport à un certain nombre d'évolutions économiques et sociales que nous passions à côté des grands enjeux. Nous n'étions pas capables d'anticiper ce

que seraient les demandes de la société en matière d'informations statistiques, pour faire face aux problèmes économiques et sociaux de demain, sinon d'aujourd'hui.

Je prends une illustration. Vous connaissez tous les discussions qui existent autour des statistiques de l'emploi. Je ne reviendrai pas sur le débat récurrent entre les statistiques de Pôle Emploi et l'enquête emploi. L'enquête emploi est une enquête très importante en volume : plusieurs milliers de personnes. Elle est téléphonique. Il y a 15 ou 20 ans, lorsque vous faisiez une enquête téléphonique et interrogiez les personnes qui figuraient dans le panel pour leur demander quelle était leur situation en matière d'emploi, la réponse était aisée : la personne était au chômage ou elle travaillait.

Aujourd'hui, depuis plusieurs années, il existe une multiplicité de situations entre l'emploi à temps plein à durée indéterminée et le chômage. C'est pourquoi lorsque vous interrogez quelqu'un pour lui demander s'il est au chômage ou s'il travaille, il peut vous donner une réponse peu sûre car, s'il travaille moins de 72 heures, il peut répondre soit qu'il est au chômage, soit qu'il travaille. On s'est donc aperçu qu'il existait beaucoup d'aléas et d'incertitudes autour des statistiques du chômage. Cet incident s'est produit à trois mois des élections présidentielles de 2007. Vous vous imaginez que ne pas publier les statistiques du chômage à la veille d'une échéance présidentielle importante a suscité beaucoup de réactions.

En accord avec Jean-Michel CHARPIN, nous avons demandé à Jean-Baptiste de Foucauld, d'animer un groupe de travail. Ce dernier a bien mis en valeur les failles du système. Il a dégagé le concept de « halo du chômage », cette multiplicité de situations entre chômage et l'emploi.

Tirant les conclusions de cet évènement, nous avons décidé, avec l'ensemble de l'équipe du secrétariat général du CNIS, de réformer le système. Je tiens à ce moment de mon propos à rendre à nouveau un hommage très particulier à cette équipe très performante. Il n'est pas facile d'être des fonctionnaires de l'INSEE, et en même temps ceux qui, à la demande du CNIS, demandent à l'ensemble des services de la statistique publique d'évoluer.

Je me souviens d'avoir eu quelques échanges vifs avec le directeur d'une des divisions de l'INSEE qui à une demande du bureau du CNIS, en 2006 ou 2007, m'a répondu : « avant 2012, on ne peut rien faire ! ». Je ne l'avais pas accepté.... !

Nous avons donc réalisé avec l'INSEE un travail collectif de réorganisation du CNIS. Nous avons refondé l'ensemble du système et mis en place un dispositif de commissions, qu'a évoqué Édith tout à l'heure, avec l'objectif de mieux anticiper l'évolution de la demande sociale. Le CNIS doit contribuer à l'adaptation de notre appareil statistique, afin qu'il soit à même d'apporter des éléments de connaissance sur les questions que notre économie, notre société se poseront demain ou après-demain. Je sais que Yannick Moreau continue dans cette voie.

Je vous invite tous à être présent dans l'ensemble de ces commissions. Elles sont ouvertes. Il y a vraiment un enjeu fort à y faire valoir son point de vue. Il en va de même dans les CRIES, dans les CESER, ou dans le CESE au niveau national. Ce sont des lieux où sont débattus des sujets dont on peut tirer les questions à poser à l'appareil statistique.

Je voudrais, en complément faire deux ou trois remarques pour contribuer au débat. La première est que nous sommes dans un système statistique très encadré au plan européen. On débat parfois pour savoir quel pourcentage de statistiques est encadré par Eurostat,

l'organisation européenne de la statistique. Je pense, pas très loin des 2/3 des productions statistiques dans notre pays. Cela ne va pas sans poser des problèmes lorsque l'on a des exigences d'économies budgétaires au niveau du fonctionnement de l'appareil statistique. L'ajustement ne peut se faire que sur une faible partie de l'activité du service statistique public.

Si je parle de l'Europe, c'est pour évoquer aussi la situation de la Grèce. L'on savait depuis 15 à 20 ans que les statistiques, notamment budgétaires, grecques étaient fausses. Cela a été dénoncé notamment à chaque changement de majorité dans ce pays. Ce fut le cas peu de temps après que je prenne la présidence du CNIS vers 2006 ou 2007. Nous avons vu à cette occasion tous les effets pervers qu'un mauvais appareil statistique avait. On a vu depuis que masquer les problèmes peut conduire à une crise grave. Pour ce qui est de la France, on a tiré les conséquences de cette situation en créant l'autorité indépendante que j'évoquais tout à l'heure.

Dans la même perspective, avant de terminer mon mandat au CNIS, je me suis mobilisé en allant interviewer l'ensemble des représentants des confédérations syndicales et patronales ainsi qu'un certain nombre de personnalités, notamment politiques...

Mon objectif, en accord avec Jean-Luc TAVERNIER Directeur général de l'INSEE était d'organiser un débat autour du thème : Statistiques et démocratie. Pour moi avoir des statistiques fiables est une exigence démocratique fondamentale ! Et s'il n'y a qu'un message à retenir de mon propos, c'est celui-là. Il n'existe pas de bonne démocratie sans bonnes statistiques. Si vous ne connaissez pas la réalité économique et sociale d'un pays, je pense que la démocratie fonctionnera mal. Il est indispensable de veiller en permanence à la qualité de l'appareil statistique et à travers lui à la connaissance de la réalité économique et sociale. C'est pourquoi, à titre personnel, puisqu'Édith l'a évoqué tout à l'heure, je ne suis pas opposé à des statistiques ethniques. Ce n'est pas en cachant la réalité de notre pays, vue sous la dimension des origines de ses habitants, que nous réglerons certains problèmes.

Il y a eu un excellent rapport de François HERAN, ancien directeur de l'INED, (institut national d'études démographiques), sur ce sujet. Ce n'est pas parce que nous avons des souvenirs épouvantables quant à l'utilisation de connaissances sur les origines ethniques de la population qu'il faut se refuser à connaître la réalité. Il vaut mieux avoir de « bonnes » statistiques ethniques que des « images » souvent fausses de la réalité.

C'est avec les mêmes convictions qu'en dialogue, avec Édith, dialogue poursuivi avec Viviane Tchernonog, nous avons abordé la question des statistiques de l'économie sociale et solidaire, et tout particulièrement des statistiques relatives aux associations. Ce fut pour moi une préoccupation importante au CNIS, qui a justifié la création par le bureau du CNIS d'un groupe de travail dont Edith a assumé la présidence avec Jérôme Accardo et Brahim Laouisset comme rapporteurs. Ce rapport est sur le site du CNIS.

Édith ARCHAMBAULT.- Il est en ligne.

Jean-Pierre DUPORT.- Cela montre que le site du CNIS ne fonctionne pas si mal que cela, même si on le critique de temps à autre. Comme l'a dit Édith, le rapport a été mis en œuvre

puisqu'une enquête « associations » a été réalisée et que le principe de la périodicité de cette enquête a été acté. Il faudra veiller à son renouvellement ! Je ne suis pas sûr qu'un pôle chargé de la statistique des associations ait encore été créé (il reste des combats à mener). Même si le contexte budgétaire n'est pas favorable il faudra y veiller.

Je veux à nouveau insister sur la nécessité pour le mouvement de l'économie sociale et solidaire d'être en permanence présent dans les commissions du CNIS.

Je voudrais terminer mon propos, par une interrogation importante pour moi dans la situation actuelle. Sans que l'on connaisse encore la rédaction finale de la loi NOTRe, sur l'organisation territoriale de la République, il ne faut pas négliger une dimension de cette loi (notamment par rapport aux interrogations qu'il y a sur le rôle et la place du département), c'est que l'essentiel des statistiques sociales est aujourd'hui dans la main des conseils départementaux.

Nous avons établi, notamment avec Patrick MARECHAL, ancien représentant de l'association des départements de France au bureau du CNIS, une très bonne coopération. Un excellent rapport, a été produit par un groupe de travail présidé par M. Guist'hau, alors directeur des services du département de la Loire-Atlantique sur les statistiques sociales. Pour toutes les actions qui sont de la responsabilité des conseils départementaux mais aussi demain des conseils régionaux, (je pense à la formation professionnelle, au développement économique), il faut veiller à ne pas oublier les conditions de préparation des statistiques dès lors que des transferts de compétences sont ou seront effectués en direction des collectivités territoriales.

Il y avait d'excellentes propositions dans le rapport de M. Guist'hau et la coopération avec les Conseils généraux a été tout à fait positive, ne serait-ce que parce que les conseils généraux ont besoin de bonnes statistiques afin de savoir ce qu'il se passe dans d'autres départements, pour caler leurs politiques. Ce n'est pas moi qui pourrais dire comment les conseils départementaux s'empareront du problème, mais c'est un vrai sujet.

Par rapport à la responsabilité d'une association comme l'ADDES, je voulais appeler à une grande vigilance sur les conséquences des transferts de compétences liées à la réorganisation territoriale. Je pense notamment à ceux qui concernent communes et intercommunalités, tout particulièrement les métropoles. Il faut veiller à ce que l'appareil statistique suive. Sinon, à mon avis, nous irons vers des dysfonctionnements graves dans l'ensemble de notre système social, en particulier pour les actions en faveur des plus défavorisés.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire, en regrettant de ne pas avoir pu participer à l'ensemble de la journée.

Je voulais vous féliciter pour l'organisation de ce colloque et insister à nouveau sur un point essentiel de mon propos : soyez attentifs à la question des statistiques. C'est un enjeu démocratique. Je vais employer un mot d'une grande actualité. Dans le domaine des données économiques et sociales, vous êtes des lanceurs d'alerte. Je pense que l'ADDES doit continuer à jouer ce rôle de « lanceur d'alerte » car c'est un élément important dans le bon fonctionnement de notre système économique et social, donc de notre démocratie.

Jean-Claude DETILLEUX.- Je vais être bref par égard aux personnes qui ont suivi ces travaux très denses depuis le début de la matinée. Tout d'abord, je voudrais féliciter l'ADDES d'avoir choisi ce thème. Comme l'a dit Édith Archambault, c'est le thème qui a présidé à la création de l'ADDES. Vous trouverez d'ailleurs dans votre mallette les extraits des premières conférences de l'ADDES en 1983, 1984 et 1985. Ce n'est d'hier, mais je crois que cela vient à son heure.

D'abord, pour une raison que l'on n'a pas évoquée aujourd'hui mais qui m'alerte, une raison politique, car l'économie sociale vient de vivre, à mon sens, quatre années assez fastes, qui ont commencé après un long oubli de la part des pouvoirs publics avec le lancement de la mission Vercamer par François Fillon, qui n'a pas donné grand-chose mais a préparé le terrain pour la suite. Je pense que le fait que nous affichions, on l'a heureusement confirmé ce matin, 10 % de l'emploi, ne peut que mobiliser et intéresser tout gouvernement quel qu'il soit.

Cela a certainement contribué à ce que, dans le programme du candidat François Hollande, l'économie sociale tienne une très bonne place qui a été honorée immédiatement par la création d'un ministre délégué, Benoît Hamon, et la production de la loi sur l'économie sociale qui, globalement, avec ses imperfections est, je pense, un succès pour l'économie sociale dans son ensemble et pour chacun de ses mouvements.

Toutefois, permettez-moi de penser que nous sommes à la veille de vivre des heures moins paisibles. D'abord, je n'insisterai pas sur le fait que les décrets d'application traînent, c'est la machine administrative, mais je vois surtout la loi Macron comme une certaine menace pour l'économie sociale, notamment cette attaque contre les coopératives de commerçants détaillants, c'est une partie de l'économie sociale très spécifique. Simplement, et je l'espère, cela témoigne pour le moins d'une méconnaissance, d'une ignorance de ce qu'est cette coopérative particulière. Nous verrons quel est le sort final de cette attaque, peut-être préméditée mais certainement pas concertée.

Je crains que les années qui viennent soient moins faciles. Nous n'avons déjà quasiment plus de ministre, et je constate que, au niveau européen, c'est la même chose. L'économie sociale est systématiquement négligée par la commission. Dans ces conditions, tout ce qui a été dit sur la production et les usages des chiffres de l'économie sociale, notamment à la table ronde, redevient d'une actualité et d'une importance que nous devons mesurer. Ceci va nous encourager à travailler encore plus et encore mieux.

De ce point de vue, la conjoncture était favorable ce matin. Vous avez tous apprécié comme moi la façon dont les représentants de l'INSEE se sont exprimés. Ils ont exprimé clairement leurs contraintes. Je les ai trouvés à l'écoute de la dimension économique, politique également, ce n'est pas leur problème, de la production de chiffres révélateurs d'une réalité économique et pas simplement de contraintes légales qui s'imposent à eux mais faisant, à partir du noyau dur, sérieusement réduit, si j'ai bien compris, par leurs contraintes, les cercles concentriques évocateurs de ce que nous sommes et de ce que nous pesons dans notre pays et en Europe.

J'espère que les contacts ont été pris car ces jeunes gens m'ont semblé tout à fait désireux de travailler avec nous. Saisissons cette chance car, encore une fois, nous ne recevons pas d'instructions du haut. Travaillons donc avec eux à leur niveau et convainquons-les.

Je crois que nous avons devant nous, pas des bouleversements, mais quelques extensions du cadre statistique de l'économie sociale. Nous allons intégrer les fondations dans notre travail. Nous avons intégré également, même si c'est nébuleux pour l'instant, les entreprises sociales. De plus, puisqu'ont été évoqués des chantiers européens, c'est le moment de les pousser. Je pense que les Français peuvent jouer un rôle important sur ce point car je suis vraiment inquiet de ce qui se passe ou ne se passe pas au niveau européen.

J'ai bien écouté ce qui a été dit sur l'insuffisance de la présence des mouvements de l'économie sociale et solidaire au CNIS. Organisons-nous pour être plus présents. Comment est-ce possible ? Vous avez bien expliqué les choses, mais peut-être existe-t-il des modalités pratiques pour que nous soyons plus présents. Je pense que cela fait partie des pistes de développement. Ceci est essentiel, je pense que vous l'avez ressenti comme tel.

La table ronde sur les territoires a été très démonstrative. Je pense que nous sommes les uns et les autres convaincus qu'une de nos spécificités par rapport à nos concurrents du secteur commercial est d'être présents dans les territoires. En tout cas, les coopératives y sont très attentives car on dit des choses, mais pouvoir les démontrer avec des travaux fins, comme ceux exposés par Jean-François Draperi, et par les observatoires régionaux de l'économie sociale, tout cela, ce sont des atouts pour l'avenir. Les choses ont bien commencé, poursuivons-les. Il en va de notre présence dans la République et de notre capacité de production.

La table ronde sur le travail dans l'économie sociale est, je pense, un point essentiel également. Vous avez bien fait de l'inscrire dans votre programme. Une étude d'il y a deux ans, par le CNCRES, aidé par la fondation du Crédit Coopératif, a montré que nous sommes devant un renouvellement très fort des collaborateurs, notamment des cadres de l'économie sociale. Le chiffre de 600 000 a été cité, c'est énorme. Nous devons par conséquent, au-delà des aspirations monétaires qui ont été évoquées tout à l'heure, être séduisants pour les nouvelles générations, convaincus de nos spécificités et du plaisir qu'elles peuvent trouver à travailler dans nos organismes.

Pour cela, tout ce qui a été dit sur la motivation, le plaisir au travail et tout cela, sont des choses essentielles. Je dois vous dire sans trahir de secret que le Crédit Coopératif est en train de réviser ses principes qui remontent à 1984, pour certains, et 2005 et ont besoin d'être revus. J'ai personnellement fait en sorte qu'un chapitre sur les collaborateurs, la place des collaborateurs, la relation des collaborateurs avec l'entreprise, figure dans cette nouvelle déclaration de principe. Cela me paraît un point tout à fait essentiel.

Enfin, j'en terminerai là, je voudrais adresser, au nom de toutes les personnes présentes, mes remerciements, nos remerciements aux intervenants qui nous ont apporté leur science et qui, je pense, ont très bien joué le jeu des tables rondes, avec une mention particulière pour Philippe Kaminski, aller au-delà des apparences, ne pas se reposer sur les certitudes, c'est très important et, à la fin des tables rondes, vous nous l'avez très bien démontré, merci à vous.

Je voudrais féliciter le comité scientifique de l'ADDES et son président pour avoir parfaitement préparé cette journée qui, je pense, a été un succès. Pour la fondation du Crédit Coopératif, ce sujet a été fondateur à son origine. Nous en sommes plus que jamais conscients, pour les raisons que nous avons les uns et les autres expliquées, ce doit être un sujet permanent pour nous. Je peux vous assurer qu'il en sera bien ainsi. Merci.